



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 5 novembre à 19 h, le Conseil du 12^e arrondissement de Paris légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'arrondissement, salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement de Paris, Conseillère de Paris.

Date de la convocation et de l'ordre du jour initial, le mercredi 30 octobre 2024 :

Étaient présents : Mme Atlan-Tapiero, M. Belghith, M. Bouigue, Mme Charnoz, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Komites, Mme Kopoka, M. Margain, M. Marque, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, Mme Taïeb.

Pouvoirs : Mme Coffin (pouvoir donné à M. Tabacchi), Mme Derenemesnil (pouvoir donné à Mme Charnoz), Mme Havet (pouvoir donné à M. Rouveau), Mme Marcin (pouvoir donné à Mme Montandon), M. Romero-Michel (pouvoir donné à M. Paris),

Étaient absents, à l'appel : M. Bonnet-Oulaldj, M. Grégoire, M. Martial, Mme Rota, M. Teisseire.

Mme Anouchka Comushian, conseillère d'arrondissement et secrétaire de séance, procède à l'appel nominatif des conseillers-ères présents-es (DELIB 12-2024-197) (20) membres sont présents, le quorum requis étant atteint, le conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Bonsoir. Je vais vous demander de vous asseoir, s'il vous plaît. Mesdames et messieurs les élus, chers collègues, mesdames et messieurs, merci à vous pour votre présence pour cette séance du conseil d'arrondissement qui s'annonce particulièrement riche et long. Nous allons procéder comme de coutume à la liste de présence. Madame Comushian, c'est à vous. Merci beaucoup. »

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

« Bonsoir à toutes et à tous, merci Madame la Maire. »

Il est procédé à l'appel des présents.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Madame Comushian. Je constate que notre quorum est atteint. Nous pouvons donc poursuivre. »

Délibération n°12-2024_017 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du mardi 17 septembre 2024.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires ? Monsieur Seingier, vous êtes inscrit. »

M. Matthieu Seingier, conseiller **d'arrondissement** :

« Oui, merci Madame la Maire. C'est plus un rappel au règlement. Je m'approprie cette délibération pour faire une petite déclaration préliminaire parce que nous regrettons - ma collègue Ophélie Rota et moi-même votre choix d'un débat organisé. La dernière fois, nous avons déjà écrit sur le sujet. Un débat dit organisé, par nature, n'est pas un débat. Sur la question de l'urbanisme, vous associez à la fois les délibérations PLU et Plan Climat en débat. Je ne sais pas encore le temps que j'aurai, mais j'imagine que j'aurai peut-être une minute pour nous dire que tout est formidable. Nous n'aurons même pas l'occasion de faire des commentaires sur ce document crucial pour l'avenir de Paris. Je suis obligé de regretter une fois de plus que, s'agissant de l'urbanisme, vous méprisez l'opposition.

Sur la communication également, vous avez entravé la communication des éléments essentiels pour éclairer le débat démocratique, puisque les pièces ont été communiquées tardivement. Lorsque vous faites le choix d'envoyer un lien par recommandé le 29 octobre qui ne fonctionne que si l'on a le matériel, les contraintes pour y accéder sont telles la veille d'un week-end et d'un jour férié que c'est une contrainte pour le travail d'élus que nous



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

sommes. Vous allez vous cacher derrière la technique, derrière les menaces de hacking, etc. Je connais le discours. Mais je tenais à dire solennellement que nous n'acceptons pas pour un document aussi important, encore une fois, d'avoir des communications aussi tard avant le conseil d'arrondissement.

Je ne vais pas démissionner tout de suite ni à l'instar de vos soutiens au Front Populaire lorsque la parole est muselée, faire valoir la violence ou autre. Je vais jouer mon petit jeu de rôle. Je vais même peut-être faire du zèle, aujourd'hui. Apparemment, je ne suis pas le seul puisque je vois qu'il y a eu beaucoup d'inscriptions. Pour vous montrer que parfois, si vous nous restreignez la parole sur des sujets essentiels, nous pouvons être très présents sur d'autres sujets. C'est peut-être l'écueil de ce règlement intérieur qu'il faudrait revoir et ne pas utiliser le débat organisé pour des sujets essentiels, puisque cela nuit à la qualité de nos échanges.

Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Seingier. Cela n'a pas trop de rapport, mais je vais quand même répondre. Nous avons été mis à la même enseigne, nous avons reçu la clé USB comme vous, et nous avons les mêmes contraintes que vous. Pour le coup, il y a un traitement d'égalité et de légalité qui nous a été imposé à toutes et tous de ce conseil municipal. J'ai eu le même régime que vous, Monsieur Seingier.

Je vais mettre l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 17 septembre 2024 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? »

Personnes présentes à la séance du mardi 17 septembre 2024 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du mardi 5 novembre 2024 :

M. Bouigue, Mme Coffin (pouvoir donné à M. Tabacchi), Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Derenemesnil (pouvoir donné à Mme Charnoz), Mme Havet (pouvoir donné à M. Rouveau), Mme Kopoka, M. Marque, M Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, Mme Rota, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 18	
Nombre de votants : 17 dont 03 pouvoirs	
Pour : 17	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-198)

Arrivées de Mme Rota, de M. Teisseire, de M. Bonnet-Oulaldj, de M. Gregoire, et de M. Martial après le vote de la délibération 122024-017



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DU 142 : Débat organisé sur le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris (PLU) et le Plan Climat de Paris 2024-2030 Délibération DLH 233 sur la Transition écologique du bâti parisien (logements et équipements publics), rattaché au débat.

2024 DLH 233 – Communication sans vote - Transition écologique du bâti parisien (logements et équipements publics).

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons au débat organisé sur le plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris, PLU, et le Plan Climat de Paris 2024 2030, rattaché à la délibération DLH 233 sur la transition écologique du bâti parisien (logements et équipements publics) rattaché au débat, ainsi qu'à la DLH 233, qui sera une communication sans vote, transition écologique du bâti parisien (logements et équipements publics), ainsi que la DTEC 1 sur le Plan Climat de Paris 2024-2030.

Je me permets de prendre la parole, chers collègues et mesdames et messieurs, sur ce Plan Local d'Urbanisme bioclimatique et sur ce nouveau Plan Climat qui doivent permettre d'amorcer une nouvelle façon d'appréhender et de fabriquer la ville de demain afin de l'adapter aux conséquences déjà trop présentes et nombreuses du dérèglement climatique, l'adapter aux générations futures. Les exemples malheureusement se multiplient à vitesse grand V. Il est encore temps d'agir face à cette urgence climatique, mais cette action doit être plus ambitieuse et plus rapide. C'est ce que doivent permettre ces deux plans.

Le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique et le Plan Climat s'articulent avec d'autres plans, tel que la stratégie de résilience et le plan Paris Santé Environnement, pour former un ensemble cohérent traduisant l'ambition de la Ville de Paris afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, valoriser les ressources naturelles et mieux protéger les Parisiennes et les Parisiens.

Après presque 4 années pleines de travail et plusieurs étapes majeures de consultation des habitants et habitants, je suis heureuse que nous puissions néanmoins débattre ce soir autour de l'adoption définitive du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique. À ce titre, je tiens à saluer particulièrement tous les habitants et toutes les habitantes du 12^e qui ont participé aux différentes phases d'élaboration de ces deux plans. Nous construisons la ville avec vous, ensemble. Sans vous, ces deux plans n'auraient pas été aussi ambitieux.

Dernièrement, le PLU bioclimatique a passé l'étape de l'enquête publique menée par une commission d'enquête indépendante qui a conduit à l'amender et à l'enrichir avec cohérence, avec ses orientations fondamentales. La commission d'enquête a validé à l'unanimité ce document, ce qui témoigne du travail collectif que nous avons mené tous ensemble depuis 4 ans.

Cette révision du PLU parisien est ambitieuse et doit permettre d'amorcer une nouvelle façon d'appréhender et de fabriquer cette ville de demain. Le PLU bioclimatique pourra juger de la pertinence d'un projet à l'échelle du quartier, des îlots de chaleur, des corridors écologiques. Il sera plus protecteur pour le patrimoine bâti et végétal, il nous permettra de



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

refuser des permis de construire proposant des projets trop denses avec trop d'impact sur l'existant, protéger nos cœurs d'îlots si précieux à Paris. Il permettra également de soutenir la production de logements, et notamment de logements sociaux pour assurer à toutes et tous la possibilité de se loger.

Une fois adopté, celui-ci fera office de nouvelle boîte à outils juridique afin d'amender des permis de construire qui ne sont pas en phase avec les enjeux de notre siècle, afin aussi de protéger la ville des excès de la logique de marché, de l'aménager et d'y créer du logement tout en veillant à son adaptation au changement climatique.

L'urbanisme d'aujourd'hui ne ressemble plus et ne doit plus ressembler à celui d'hier. Mon ambition en tant que Maire du 12^e arrondissement est de peser de tout mon poids pour changer ce modèle urbain. C'est ce que je m'efforce de faire depuis le début de mon mandat, en adéquation avec les dynamiques à l'œuvre de la transformation du PLU en PLU bioclimatique bien avant qu'il ne soit révisé.

En anticipation de ce PLUB, mon équipe municipale et moi-même œuvrons afin de rendre chaque projet d'urbanisme le plus compatible possible avec les grandes lignes de ce nouveau document réglementaire.

Je voudrais ce soir remercier tout particulièrement Emmanuel Grégoire et Nicolas Rouveau qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour adapter justement ces projets.

Ce PLU permettra de mieux protéger les espaces verts, en empêchant leur destruction au profit de la construction d'un bâtiment. Le 12^e compte ainsi pas moins de 300 espaces verts protégés dans ce nouveau Plan Local d'Urbanisme, et je pense notamment à l'Oasis Vert du 95 rue de Picpus.

En anticipation de ce PLU bioclimatique, la Maire du 12^e a œuvré afin de faire évoluer les grands projets urbains de l'arrondissement. Je prends comme exemple emblématique la redéfinition des orientations de l'opération Percy Charenton, avec la fin des tours de grande hauteur et énergivores, le renforcement du lien avec Charenton, la ville, un parc boisé de plus de 3 hectares, une trame verte Bois Seine, un espace logistique, la valorisation du patrimoine ferroviaire, davantage de commerces de proximité, d'ESS et de logements abordables.

Ce nouveau Plan Local d'Urbanisme poursuit des objectifs écologiques de végétalisation, de sobriété environnementale, mais aussi des objectifs sociaux concernant la production et la réhabilitation de logements. Ce document doit être compatible avec le Plan Climat de la Ville, qui le complète en ciblant des actions spécifiques pour la transition énergétique et la réduction de la pollution.

Les conséquences du changement climatique frappent de plus en plus régulièrement et violemment notre planète. Alors que les villes abritent la moitié de la population mondiale, le rôle des collectivités territoriales est fondamental. Dès 2007, la Ville de Paris s'est dotée d'un Plan Climat afin d'adopter ses politiques aux impératifs environnementaux et de protéger au mieux ses habitantes et habitants aux conséquences du changement climatique. Face à l'urgence climatique, ce 4^e Plan Climat se veut plus local, plus rapide et plus juste.

Pour la première fois, les Maires d'arrondissement ont été associés à la conception du Plan Climat. La concertation engagée fin 2022 avec la révision du plan a été l'occasion de saisir



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

au mieux les attentes locales des Parisiennes et des Parisiens en matière de transition écologique. À partir de cette concertation préalable, les Mairies d'arrondissement ont défini un volet local du Plan Climat. La Mairie du 12^e a choisi d'axer son action locale sur la rénovation des bâtiments, les énergies renouvelables, la végétalisation et la biodiversité, la gestion des déchets et l'alimentation durable.

Cette feuille de route se traduit par la réalisation concrète soutenue par la Mairie du 12^e à l'image de la création de Cours Oasis, comme celle des écoles alimentaires et maternelles du 56 rue de Picpus, la piétonnisation et la végétalisation de l'espace public de la place Sarah Monod ou bien les Rues aux enfants : Baudelaire, Guillaumot, Lamoricière.

La rénovation énergétique de 603 logements sociaux sur le groupe Fécamp Tourneux Robert. De la même manière que pour le plan local d'urbanisme, le projet du Plan Climat arrêté en décembre 2023 a été soumis pour avis aux autorités nationales, régionales et métropolitaines ainsi qu'aux Parisiennes et Parisiens à travers une consultation publique électronique. La présente version de ce plan intègre les recommandations formulées par ces différents acteurs.

Alors que le logement représente 18 % de l'empreinte carbone des Français et que 12 % des ménages souffrent de précarité énergétique, le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique comme le Plan Climat réaffirment l'ambition de la Ville de Paris d'œuvrer face aux changements climatiques, et en particulier en adoptant ce bâti. Ces deux plans viennent appuyer des efforts engagés depuis plusieurs années par la Ville afin d'adapter le parc social et d'encourager les propriétaires privés à engager les travaux de rénovation thermique ou bien de végétalisation.

Cette action résolue passe tout d'abord par la rénovation énergétique et écologique du patrimoine social de la Ville de Paris et ses bailleurs, c'est-à-dire plus de 270 000 logements. Au rythme actuel, l'ensemble du parc social parisien sera rénové en 2050, faisant de la Ville de Paris une référence mondiale en la matière. Dans le 12^e en 2023, des subventions pour 4 opérations de rénovation du parc social existant, soit 604 logements, 2 opérations d'acquisition réhabilitation, soit 30 logements, et une opération d'îlots de fraîcheur ont été votées et permettront d'améliorer grandement le cadre de la vie des résidentes et résidents. À travers son Plan Climat, la Ville de Paris s'engage également à rénover énergétiquement l'ensemble des 6 000 équipements publics d'ici 2050. Ces actions se déclinent notamment avec le développement de cours oasis ainsi qu'un plan de rénovation globale des crèches et des écoles.

La transformation du bâti passe nécessairement par celle du parc privé. C'est pourquoi la Ville de Paris a lancé le dispositif Eco-rénovons Paris + qui permet d'accompagner les copropriétés privées à mener un projet de rénovation énergétique. Dans le 12^e, ce dispositif est un réel succès. Parmi les copropriétés accompagnées par le dispositif Eco-rénovons Paris +, 14 copropriétés soit 923 logements ont voté des travaux en 2023.

Je tiens particulièrement à saluer le travail de l'agence parisienne du climat pour la qualité de l'accompagnement à destination des copropriétés, qui a permis à une copropriété d'être la première à Paris à bénéficier du récent dispositif Coproasis, avec des travaux exemplaires de désimperméabilisation et de végétalisation de sa cour.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Ce Plan Climat et ce Plan Local d'Urbanisme sont de nouveaux documents stratégiques dans lesquels la Ville de Paris se fixe des objectifs, mais aussi et surtout se dote d'outils réglementaires et techniques pour les atteindre.

À l'échelle du 12^e arrondissement, vous pouvez compter sur l'ensemble de mon équipe municipale et sur moi-même afin de mobiliser ces outils et œuvrer pour une ville plus durable et plus verte, plus juste. Les fortes ambitions de ces deux plans confortent notre action municipale pour la création d'espaces publics. Pour un rééquilibrage des mobilités en faveur des piétons et piétonnes, des transports en commun et des vélos, pour la transition énergétique des bâtiments publics comme privés pour davantage de sobriété en matière de construction et pour la protection des espaces verts de la biodiversité, de nos ressources et pour le bien-être surtout des Parisiennes et des Parisiens, en particulier des plus vulnérables et des plus invisibles. Je vous remercie.

Je passe désormais la parole à Madame Atlan-Tapiero. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement. :

« Merci Madame la Maire. 3 mn 30, voilà le temps de parole qui nous a été accordé, accordé à notre groupe Changer Paris pour nous exprimer sur un document qui va structurer la ville pour les 15 à 20 prochaines années. Le tout dans le cadre d'un débat organisé qui n'en est pas un. Débat organisé pendant lequel nous aurons évidemment la litanie de vos autosatisfactions et congratulations.

3 mn 30 pour vous dire ce que nous pensons de ces méthodes qui visent à museler les contestations et les critiques. 3 mn 30 comme une insulte démocratique venant de ceux qui se drapent dans les choses des héros du dialogue et de la concertation.

3 mn 30, le temps de vous rappeler si vous l'avez oublié le taux d'abstention des dernières élections municipales : 70 % au premier tour, 63,3 % au second tour. Des chiffres qui devraient vous obliger à moins d'arrogance et de mépris de l'opposition.

3 mn 30 pour aborder une délibération qui comporte plus de 3 000 pages, annexes et compléments, communiqués deux jours ouvrés avant le conseil d'arrondissement en période de vacances scolaires. Documents exclusivement accessibles – comme l'a dit mon collègue, Monsieur Seingier, depuis l'ordinateur Mairie.

3 mn 30 jetées comme une aumône par ceux qui se veulent et qui se disent tellement attachés aux conditions de travail des élus, mais sûrement pas celle des conseillers d'arrondissement, élus sans indemnité de mandat.

3 mn30 pour évoquer un tableau dit synthétique, surligné à la hâte, pour mettre en évidence ces quelques points qui ont évolué depuis la dernière présentation. Un peu comme s'il nous fallait être d'accord sur tout ce projet, qui n'a comme vision et ambition qu'une surdensification de la capitale avec toujours plus de logement social.

3 mn 30 pour ce projet qui va transformer, défigurer la capitale, alors que vous auriez dû y consacrer un conseil spécifique. Ce que nous vous avons déjà demandé il y a quelques mois.

Alors vous l'aurez compris, Madame la Maire, nous allons rejeter en bloc votre déni de démocratie, votre mépris de l'opposition et ce PLU en contradiction avec le Plan Climat.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Atlan-Tapiero. Madame Montandon ? »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Dans le très peu de temps qu'il me reste imparti, peut-être juste pour vous dire que ce PLU est un acte manqué. Il n'est pas guidé par le bioclimatique, adjectif que vous avez ajouté pour le verdir, mais seulement par l'idéologie. J'aurais plutôt eu tendance à l'appeler le PLU « pipoclimatique ».

Sur la forme, c'est un PLU méprisant, mes collègues viennent de le rappeler. Sur le fond, il est surtout inopérant.

Les contraintes telles que les servitudes de mixité fonctionnelle ou de mixité sociale vont plonger les projets de modernisation et de rénovation au détriment de l'environnement, parce qu'ils vont tous rester dans un statu quo. Vous mettez Paris dans du formol.

3 mn 30 pour parler de plus de 3 000 pages. J'ai écoulé mon temps. Que vous dire de plus ?

Sur les espaces verts, il y aurait de quoi parler des heures. Sur les 300 hectares que vous avez annoncés en plan de communication et à la suite, vous vous êtes aperçu que ce n'était pas possible. Alors bien sûr, on les sort du PLU et l'on joue à une sorte de pirouette en disant que ce sera évolutif.

Coupure micro.

On compte les cimetières à la place des espaces verts, ainsi que les pieds d'arbres.

Et puis surtout, aucun moyen pour contrôler et suivre l'évolution des effets et des impacts du PLU bioclimatique. Comme quoi casser le thermomètre permet de voir que vous n'avez rien fait, et que ce PLU sera donc inopérant.

Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame Montandon. Monsieur Margain ? »

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Je pensais qu'on aurait éventuellement plus de temps, donc je m'étais inscrit. Mais puisqu'on n'a pas de temps, je trouve cela désolant. Vraiment, je trouve cela absolument désolant. C'est quand même quelque chose qui va engager la Ville pendant X années. »

Coupure micro.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Margain. Monsieur Grégoire ? »

M. Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci beaucoup Madame la Maire. Je suis arrivé à temps, je vous prie de m'excuser, j'étais à l'Assemblée sur un vote important sur le PLFSS. Ravi de vous retrouver, dans la place nouvelle qui est la mienne autour de cette table de député, mais aussi de Conseiller de Paris. Je ne peux que me réjouir de l'adoption prochaine, nous l'espérons, au Conseil de Paris, de ce Plan Local d'Urbanisme bioclimatique.

Est-ce que ce PLU bioclimatique est parfait ? La réponse est sans doute non. Mais est-ce que c'est un PLU révolutionnaire ? La réponse est assurément oui. Oui, et il est salué comme tel partout dans le monde. Il est très observé par les milieux professionnels, y compris sur quelques irritants que je ne veux pas négliger sur notamment 2 dispositions : le pastillage d'immeubles tertiaires à vocation de transformation en logements sociaux qui, je le rappelle, n'a pas de caractère ni automatique ni ne comportera l'intégralité des passages qui sont faits.

Le deuxième, c'est le sujet de la clause de mixité fonctionnelle sur les programmes de restructuration des bâtiments de + 5 000m². Nous héritons d'un urbanisme très particulier, dont j'ai la mémoire que tout le monde s'honore de ce patrimoine bâti, de cet héritage notamment d'architecture haussmannienne, dont je rappelle qui ne concerne qu'un tiers du territoire parisien, les 2/3 étaient un tissu soit antérieur au tissu haussmannien, soit pour la plupart plus d'un tiers de tissus dits contemporains. Cet héritage implique une métropole très singulièrement dense à l'échelle mondiale, qui a énormément de vertus. Puisque vous le savez, Paris est l'une des villes de taille comparable à PIB égal et à concentration démographique égale l'une des plus sobres. Pas parfaite, on a encore plein de choses à faire, mais nous avons incontestablement en la matière beaucoup d'avance.

La singularité de cet urbanisme historique nous a laissé quelques legs qui créent aujourd'hui parfois nos difficultés. Le PLU bioclimatique a précisément l'objectif de faire pivoter le passage d'un urbanisme de production en un urbanisme de transformation dans lequel le développement des espaces verts est une priorité. J'ai bien écouté votre argument, Madame Montandon, on en avait déjà parlé au Conseil de Paris. Je sais qu'il peut y avoir en apparence une incongruité à considérer un cimetière comme un espace vert. Incontestablement, ce n'est pas un espace vert comme les autres. Mais je renvoie à un excellent podcast que j'ai écouté ce week-end, qui était « Au cœur de l'histoire » avec Stéphane Bern, qui n'est pas toujours très proche de l'exécutif municipal, sur l'histoire du Père-Lachaise qui en fait de facto l'un des plus grands espaces verts en termes de concentration de biodiversité, d'arbres monumentaux. L'idée qui sous-tend la réflexion sur les espaces de respiration, je préfère cette appellation à « espaces verts », n'est pas d'y faire des roulades en couche-culotte ou d'y pique-niquer en permanence. C'est simplement qu'il contribue, comme d'autres, à la respiration de la ville, à proposer des puits de captation de carbone en cœur urbain et qu'on doit jouer sur tous les actifs qui sont à notre disposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

C'est la végétalisation dans le domaine public. Vous savez qu'elle a été puissamment engagée par l'exécutif municipal dans les rues, par des créations d'espaces verts. J'en tire peut-être une gloire un peu personnelle, nous avons créé les plus grands espaces verts et la forêt urbaine, notamment de la gare de Charonne qui n'est pas dans le 12^e, mais Madame la Maire qui n'est pas très loin, dans laquelle un terrain intégral qui avait une valeur commerciale marchande de 100 millions d'euros dans le protocole foncier qui avait été discuté avec la Ville. Nous l'avons racheté ce terrain, 10 millions d'euros. Nous allons allongé 5 millions de plus pour l'aménager, zéro mètres carrés construits. L'intégralité a été consacrée à la plantation de centaines d'arbres et de milliers d'arbustes, de ce qu'on appelle des pieds arbustiers. Nous avons essayé de faire la démonstration, y compris dans le mandat courant, qu'il existe une capacité à ne pas figer la ville dans le formol, à développer une trajectoire d'un urbanisme qui soit beaucoup plus responsable et soutenable, notamment qui protège de façon extrêmement forte l'artificialisation des sols. Il y a une intangibilité des espaces verts protégés. Il sera impossible grâce à ce PLU d'y construire quelques mètres carrés que ce soit.

Nous avons des réserves foncières majeures ciblées sur la création d'espaces verts, je cite notamment le grand espace vert qui sera situé au Nord-est parisien, qui se déploiera entre la Porte de la Chapelle et la Porte de la Villette, sur lequel une réserve de plus de 11 hectares a été fléchée au profit d'espaces verts.

Ce PLU bioclimatique permet de protéger et d'accélérer la naturalisation des espaces privés, avec évidemment l'impossibilité de construire en cœur d'îlots avec des réformes un peu techniques, mais enfin vous en comprenez les principes généraux. Il n'est plus possible de construire dans les cœurs d'îlots. Cela doit passer par des surélévations ou par des constructions de mètres carrés nouveaux qui sont accolés à des bâtiments existants, dans lesquels nous avons fixé aussi loin que possible les critères de bio climatisme architectural, de façon à faciliter les aérations naturelles, de façon à être beaucoup plus sobres en matière d'impact carbone, de la production de mètres carrés nouveaux proprement dits.

Quand je dis que c'est un urbanisme de transformation, c'est que ce PLU bioclimatique est tout entier tourné vers l'objectif de transformer un certain nombre de bâtiments existants, qui n'ont pas une destination prioritaire de logement, et qui sont d'ailleurs souvent vides. Il y a en la matière près de 1,5 million de mètres carrés qui sont vides à Paris, notamment sur les secteurs tertiaires, industriels, etc. C'est de faciliter leur transformation en bureaux.

Pour mettre un tout petit point dans le 12^e, nous l'avons fait évidemment avec la Maire, avec Richard Bouigue, avec Nicolas Rouveau et avec l'ensemble de l'exécutif du 12^e, nous avons veillé y compris à appliquer par anticipation en mobilisant les sursis à statut quand c'était nécessaire. De façon à faire la démonstration qu'il était possible de continuer à avoir une ville qui se transforme, dans laquelle la rénovation thermique est un impératif catégorique que nous devons beaucoup travailler, dans lequel nous continuons à développer les services publics, dans lequel nous continuons à protéger les commerces, cette qualité de vie très singulière qui est celle que nous connaissons à Paris.

Bref, le PLU bioclimatique n'est pas parfait, mais incontestablement c'était une très puissante avancée pour l'évolution future de notre ville. Je suis très heureux que nous l'apportions dans la majorité municipale. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Grégoire. Monsieur Bouigue ? »

M. Richard Bouigue, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Il y a un écho, mais j'espère qu'on m'entend bien. Madame la Maire, au début de la mandature, vous avez souhaité que je m'occupe du commerce, de l'artisanat, du développement économique et de l'attractivité, de l'architecture et du patrimoine. Ces 5 thèmes sont des thèmes majeurs. Ces 5 thèmes sont impactés et concernés par le PLU aujourd'hui dont nous parlons.

Je voudrais juste en introduction rappeler que nous avons ce débat sur le PLU au moment où l'Espagne connaît dans la région de Valence des inondations dramatiques, et qu'une partie notamment de ces inondations est lié à un urbanisme débridé qui rappelons-le, de 1956 à 2011, a supprimé 9 000 hectares de vergers et a fait une urbanisation délirante à côté qui a accéléré les risques de ruissellement et aussi les inondations qu'on a connues.

Passé cela, je voudrais intervenir sur les 5 points qui sont les miens, et qui sont ceux sur lesquels le 12^e s'est beaucoup mobilisé avec vous, Madame la Maire. Je voudrais vous en remercier.

Le premier point sur le commerce. Je vois ce PLU comme étant un outil pour mettre un terme à la folie du marché, aux règles du marché qui, si elles étaient respectées, nous entraîneraient probablement dans une économie qu'on appelle aujourd'hui une économie de la prédation. Je pense notamment à ce que ce PLU a pu mettre en place pour stopper, freiner, interdire le développement des dark stores et des dark kitchens, qui sont non seulement le principe de l'ubérisation du travail, le principe de la mort de tout le commerce de proximité, mais aussi des nuisances qui sont celles des riverains avec ce type de commerce. À la fois Emmanuel Grégoire, à la fois Éva Sas, la députée de la circonscription, mais aussi les Maires de quartier, je pense à Pierrick Paris et à Mathieu Delmestre en particulier, se sont mobilisés sur ce sujet.

Je voudrais aussi dire que le PLU permet de développer et de protéger le commerce culturel et les commerces de bouche, qu'il permet aussi que soit créés et multipliés par trois les lieux dédiés à l'économie sociale et solidaire. De dire aussi qu'il va empêcher les meublés touristiques dans certaines zones, alors que ceux-ci au rez-de-chaussée nuisent aux commerces en transformant les locaux. De dire que par ailleurs, bien évidemment tout cet ensemble économique ne vaut que parce qu'à un moment donné, on permet de réguler aussi la création de bureaux qui on l'a vu, ne créent pas une dynamique au niveau de l'activité économique, mais parfois des mètres carrés vides qui ne servent pas à grand-chose.

Je voudrais revenir très vite sur l'idée de la concertation qui a été mise en place dans le 12^e arrondissement, et notamment sur le travail des conseillers de quartier qui se sont investis



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

notamment sur les protections commerciales et artisanales. C'était l'un des points importants de ce PLU.

Sur l'architecture, je voudrais qu'on salue le travail qui a été fait par le Pavillon de l'Arsenal qui, pendant toute la concertation, a mis en place des expositions, des débats, des conférences pour permettre à la fois au public, mais aussi aux architectes de faire évoluer leur manière de travailler en mettant à l'œuvre à la fois les matériaux biosourcés et géosourcés, mais aussi en travaillant davantage, et nous en avons besoin en tant qu'élus parce que souvent, nous sommes coincés sur ce point-là, sur la partie qui concerne l'insertion urbaine. Comment faire de l'insertion urbaine l'un des objets qui permettent de dire oui ou de dire non à un dossier qui nous est présenté, notamment en Mairie d'arrondissement. C'est un point important que celui de l'insertion urbaine, on le voit à plusieurs moments dans ce que l'on a à traiter.

Enfin, je voudrais finir sur le patrimoine qui n'est pas la moindre des considérations. Puisque le patrimoine est quelque chose qui nous a beaucoup intéressés. Déjà en 2006, des dispositifs spécifiques avaient été mis en place. Ils ont été complétés à l'aune de cette concertation. Et aujourd'hui dans le 12^e arrondissement, c'est plus de 119 parcelles qui sont protégées au titre des protections patrimoniales. Je pense que c'est ce dispositif aujourd'hui qui aboutit à une forme de maturité, qui nous permet de protéger ce qu'il y a à produire.

Le temps imparti m'étant donné, c'était les points que je voulais souligner, Madame la Maire, et qui me paraissent importants et pour lesquels il me semble que ce PLU va vraiment dans le bon sens. Merci à ceux qui l'ont porté. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Bouigue. Madame Slama ? »

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

« Merci Madame la Maire. Je vais utiliser les quelques minutes que j'ai pour parler du fond. Mais juste avant quand même, permettez-moi aussi de dire la fierté qui est la mienne de faire partie d'un groupe politique, et plus largement d'une majorité plurielle qui, en travaillant main dans la main, ensemble au service des intérêts des Parisiennes et des Parisiens, a élaboré ce document absolument fondamental. Une pensée particulière bien sûr pour Emmanuel Grégoire qui a été l'un des artisans les plus importants de ce PLU aujourd'hui porté.

Un document protecteur, un outil, un cadre, une philosophie qui permettra de façonner le Paris de demain, un Paris tout simplement vivable, écologique, beau, innovant, accueillant, solidaire, et qui ne laisse personne au bord du chemin, confirmant le rôle prescripteur de notre capitale au niveau international.

Alors bien sûr, vous connaissez mon combat pour le droit au logement, donc vous comprendrez que je concentrerai mon propos sur l'accélération de la politique de création de logements publics. Oui, chers collègues, toujours plus de logement et de mixité sociale,



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024 – 19H

telle est notre vision, notre ambition avec ce nouvel outil de PLU bioclimatique. Les objectifs sont clairs : 40 % de logements publics à l'horizon de 2035, 30 % de logements sociaux et 10 % de logements abordables.

Très concrètement, comment ce PLU bioclimatique va contribuer à la politique de logement de la Ville de Paris ? Tout d'abord par le renforcement des dispositifs existants, et notamment le renforcement de la servitude de mixité sociale. Oui, demain, en secteur de déficit de logement social, dès que 500m² de logements seront créés, et non plus 800, 35 % devront être du logement social. Oui, demain avec ce PLU bioclimatique et un secteur d'hyper déficit sera créé dans les IRIS les moins dotés en logements sociaux, en dessous de 10 %, où ce taux est remonté à 50 %. Oui, demain, 491 nouveaux emplacements réservés seront ajoutés pour la création de logements sociaux et publics, des emplacements bien évidemment réservés majoritairement dans les arrondissements les plus déficitaires en logement social. Oui demain, afin que le rééquilibrage est-ouest s'accélère et devienne une réalité, nous mettons fin à la possibilité de construire des bureaux à l'ouest et dans le Triangle d'or pour privilégier la création de logements.

Ce PLU bioclimatique contribuera aussi à la politique de logement de la Ville par la création de dispositifs absolument inédits, en particulier la création d'une servitude de mixité fonctionnelle. En cas de changement de destination, de restructuration lourde, de création d'un nouveau bâtiment de bureaux de plus d 5 000m², il sera dorénavant absolument obligatoire de transformer 10 % de la surface de plancher en logements, dont au moins 30 % de logements sociaux. Un bonus de surélévation, Emmanuel Grégoire en parlait, sera créé pour la création de logements, sous réserve bien sûr d'une amélioration de la végétalisation de la copropriété. Le BRS – Bail Réel Solidaire – sera prioritaire dans toute opération en zone non déficitaire en logement social afin d'assurer - je crois que nous y sommes tous très attachés - une offre de logements pour les classes moyennes.

Voilà quelques-uns des nombreux outils qui seront déployés demain. Grâce à l'ensemble de ces dispositifs, la production annuelle de logements sociaux, de logements publics hors préemption sera en nette augmentation par rapport aux dernières années, et cela malgré une raréfaction du foncier et des opérations d'aménagement. L'APUR table par exemple sur une production annuelle de près de 2 800 logements par an, ce n'est pas rien.

Il y a la construction, il y a bien sûr aussi la rénovation, la réhabilitation, la transition écologique du bâti parisien. C'est un point absolument fondamental parce que la matière première du Paris de demain, c'est résolument le déjà là, c'est résolument l'existant.

Je ne reviendrai pas sur les éléments donnés par Madame la Maire dans le cadre de la délibération DHL 233. Bien sûr, ce PLU bioclimatique fait la part belle à l'existant et privilégie ces aspects de rénovation et d'adaptation des bâtiments. Ce PLU reste un outil précieux pour améliorer la vie de tous les Parisiens et faire de Paris une ville toujours plus attractive et accueillante.

Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Slama. Monsieur Seingier ? »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

M. Matthieu Seingier, conseiller **d'arrondissement** :

« Merci Madame la Maire. Très rapidement, je ne suis pas aussi sévère que mes collègues. Effectivement, il n'est pas parfait, comme l'a souligné Monsieur Grégoire. J'ai 3 remarques, 3 critiques très rapides. Je ne peux pas en avoir plus, à cause du temps.

Je trouve que ce PLU a un impact anti-économique qui a été trop négligé pour les petites structures. Il y a effectivement des contraintes qui vont s'appliquer sur les entreprises, mais vous ne prenez pas aussi en compte les multiples micro-sociétés, professions libérales, ce qu'on appelle les solo entrepreneurs qui participent tout autant à la vie économique et à la vie des quartiers parce que souvent, ils n'ont pas la cantine. Donc le midi, ils participent à la vie de ces quartiers, pour qui le loyer constitue une part essentielle de leurs charges. Or, le choix de leur développement qui peut passer soit par des aménagements spécifiques à leur activité ou à des agrandissements de locaux pour recruter du personnel, c'est-à-dire créer de l'emploi, peut-être ralenti, voire abandonné en raison de certaines contraintes de ce Plan Local d'Urbanisme. Vous avez prévu la foncière pour les commerces, mais il n'y a rien de prévu à mon sens pour ces petites entreprises du tertiaire qui font la vie de Paris.

Le PLU peut-être aussi dogmatique. Madame Slama, vous êtes très fière, mais croire qu'imposer un taux de 40 % de logements publics serait la solution à tous les problèmes du logement, malheureusement cela n'a pas été démontré par une étude. Je regrette qu'il n'y ait pas eu une priorité sur des mesures pour favoriser encore plus la réduction des vacances de logements et des bureaux, de davantage rénover le parc social existant et de réfléchir à d'autres solutions d'aides financières pour favoriser l'accession à la propriété. Même si sur ce point-là, je salue l'avancée de la mesure, mais ce n'est pas suffisant.

Enfin, le Plan Local d'Urbanisme ne prend pas assez en compte certains changements climatiques notamment par sa carence d'études sur l'impact des nouvelles constructions qui ont été soulignées dans l'enquête publique, notamment concernant la circulation des masses d'air et des effets d'îlots de chaleur dans le cadre de la réduction des dents creuses. Nous regrettons la sanctuarisation des espaces non construits existants, tout le moins à ceux qui ne peuvent pas faire l'objet de grands projets d'urbanisme tel que Bercy, Charenton.

Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Seingier. Monsieur Rouveau ? »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller **d'arrondissement** :

« Merci Madame la Maire. Je suis ravi de prendre la parole sur ces deux plans au nom du Groupe des Ecologistes du 12^e. Nous arrivons au terme de 4 ans de concertation pour ces



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

deux documents qui sont primordiaux pour notre politique. Ces deux documents forment un tout cohérent.

Le monde en effet n'est pas sur une bonne trajectoire pour tenir les objectifs de l'accord de Paris et la planète est en surchauffe. On a une étude très récente qui le confirme, Paris pourrait affronter des températures de 50 degrés dès le milieu du siècle. Des aléas climatiques extrêmes, comme on l'a vu en Espagne, pourraient avoir lieu. Nous devons nous préparer dès aujourd'hui en accélérant les transformations profondes déjà engagées dans notre ville. Cette étude démontre aussi qu'il est encore temps d'agir. Nous pouvons encore éviter ce scénario si nous réduisons drastiquement les émissions de gaz à effet de serre à Paris comme ailleurs.

L'enjeu de ces deux plans est de préserver l'habitabilité de Paris et de protéger les habitants, en commençant par les plus vulnérables. Nous arrivons au terme de 4 années de travail sur la révision du PLU, apporté à l'Hôtel de Ville par Emmanuel Grégoire et ici dans le 12^e par la Maire et moi-même.

Avec ce Plan Local d'Urbanisme, on peut parler d'une rupture et d'un virage à 180 degrés. Depuis le début de la mandature, nous nous efforçons de pousser les curseurs les plus vertueux possibles aujourd'hui et donc demain, quand nous aurons voté ce soir, nous aurons un document pour appuyer nos demandes.

Nous avons déjà abordé à différents moments dans cette salle les grands axes de ce plan. Je vais en citer quelques-uns, mais c'est la fin de la construction de grandes tours de grande hauteur. C'est plus de pleine terre dans tous les projets, c'est la réhabilitation plutôt que la démolition-reconstruction, moins de bétonisation avec des matériaux qui sont plus durables et meilleurs pour le climat. Tout cela tout en permettant le développement du logement social et des équipements publics. Dans le 12^e en particulier, vous savez qu'on a nos 3 orientations d'aménagement et de programmation, les OAP, qui ont été toutes retravaillées : Bercy Charenton, la ZAC Porte de Vincennes et les messageries pour tenir compte des nouvelles orientations de ces projets. Nous reparlerons de la Porte de Vincennes un peu plus tard dans ce conseil.

Nous tenons particulièrement à remercier et à féliciter toutes les habitantes et les habitants du 12^e qui ont participé aux différentes étapes de concertation. Toutes ces contributions ont enrichi considérablement le document. Sur cette dernière étape, l'enquête publique, la Mairie du 12^e a rendu un avis sur toutes les contributions, ce qui a permis d'identifier de nouveaux espaces verts à protéger, de nouveaux arbres remarquables à protéger, de nouvelles protections patrimoniales de commerces ou de l'économie sociale et solidaire, beaucoup de nouveaux emplacements réservés. Certaines adresses avaient déjà été identifiées dans les précédentes phases, étapes, mais elles ont eu le mérite de confirmer les orientations que prenait ce document. Finalement, l'enquête publique a validé à l'unanimité le Plan Local d'Urbanisme.

Sur le Plan Climat, de la même manière, on en a déjà parlé dans cette salle, le Plan Climat a été porté à l'Hôtel de Ville par Dan Lert et ici dans le 12^e par la Maire et Manon Havet, ma collègue. Depuis 2022, les habitants et les habitantes du 12^e se sont emparés des différentes phases d'élaboration de ce document. Ceci a commencé au Forum des associations de 2022, puis les écoles, les collèges ont participé. Il y a eu des balades urbaines, le comité de



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

végétalisation qui a pris part également à ces concertations pour en faire un plan ambitieux pour notre arrondissement. Je dis bien « notre arrondissement », parce que c'est la première fois que le Plan Climat est accompagné de 17 volets locaux élaborés par les Mairies d'arrondissement, et notamment par la nôtre.

On peut citer quelques mesures emblématiques de ce Plan Climat, notamment le Plan grand chaud qui est inédit, pour mettre à l'abri les personnes vivant à la rue en cas de canicule extrême. Et en même temps, en renforçant le plan canicule pour tous les Parisiennes et Parisiens. L'augmentation des moyens dédiés à la lutte contre la précarité alimentaire et énergétique. Le grand plan de rénovation des écoles et des crèches qui est à 2050 pour protéger les enfants de la chaleur, et le "Plan Volets" pour prioriser sur les équipements municipaux et les logements sociaux situés en quartiers prioritaires.

Ce Plan Climat, c'est aussi celui de l'accélération vers la neutralité carbone avec des engagements forts vers la sortie des énergies fossiles, basé sur la rénovation et la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

La stratégie s'appuie aussi sur des solutions fondées sur la nature et repose sur une triple sobriété énergétique, hydrique et de matière pour préserver les ressources. Nous venons par exemple d'adopter le premier plan parisien de sobriété en eau, avec un objectif de réduction des prélèvements en eau de - 15 % d'ici 2030.

Vous l'aurez compris, ce sont des documents fondamentaux pour notre Ville. Mais aujourd'hui, ce n'est qu'une étape. Il faudra compter sur les élus écologistes pour suivre et mettre en place, mettre en application ces deux plans qui sont très ambitieux, dans le futur. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Rouveau. Madame Comushian ? »

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

« Merci, Madame la Maire. J'aimerais commencer par rappeler un peu le contexte national. Puisqu'à l'heure où l'austérité s'abat sur nos dépenses publiques, le contexte national s'annonce très compliqué sur les questions justement sociales et environnementales. Les coupes budgétaires se dessinent, elles sévissent sur le fonctionnement de nos services publics, mais aussi sur des mesures écologiques telles que les primes de rénovation énergétique, le Fonds vert alors que les catastrophes naturelles se multiplient, le Plan vélo, et j'en passe.

Nous savons que les effets du réchauffement climatique ne cessent de s'amplifier. Nous savons que nous avons besoin de penser comment atténuer, freiner et nous adapter aux effets de ce changement. Nous sommes convaincus que cela passera par une maîtrise publique de la transition écologique. Depuis 2004, on observe à Paris une baisse de 35 % de l'empreinte carbone de la ville et de 36 % hors de Paris, ce qui montre que notre majorité agit dans le bon sens.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Dans ce nouveau Plan Climat 2024-2030 et dans ce nouveau Plan Local d'Urbanisme bioclimatique et social, nous avons notamment mis l'accent sur des leviers d'action autour du bâti, comme cela a été rappelé par mes collègues, notamment sur l'isolation thermique, qu'il s'agisse des logements sociaux, des crèches, des écoles, les aides à la rénovation des copropriétés privées et également la création d'îlots de fraîcheur dans la ville et notamment dans le parc social.

Ces textes contiennent également des mesures ambitieuses en termes d'habitat afin de permettre aux Parisiens et aux Parisiennes qui travaillent à Paris d'habiter à Paris. On s'engage donc à limiter la proportion de bureaux, comme cela a été rappelé, à acheter des bâtiments et à réaliser de nouveaux logements sociaux afin d'atteindre, je le répète, l'objectif de 40 % de logements publics à Paris en 2035, dont 30 % de logements sociaux.

Pour vous répondre, Monsieur Seingier, construire des logements sociaux et des logements publics, c'est proposer des logements abordables en dessous des prix du marché qui sont très élevés à Paris. C'est donc agir pour la mixité à Paris.

Ces textes font la part belle au développement de nouveaux équipements de proximité dédiés à la culture, à la santé, à la nature, ou encore au sport et aux loisirs grâce, par exemple, à la généralisation du savoir rouler et du permis vélo dans toutes les écoles élémentaires à Paris, ou encore à la création d'une ceinture verte avec la surélévation d'équipements sportifs existants sur le périphérique, qui permettraient entre autres de doubler l'offre d'activités physiques pour les habitantes et les habitants de Paris.

Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Comushian. Merci à tout le monde.

Je me félicite, cela ne va pas vous plaire, néanmoins de nos échanges et surtout de nos actions puisque nous avons tenu bon pour anticiper ce PLUB dans le 12^e sur tous les projets et les permis de construire qui sont passés par la Mairie. Vraiment, je tenais à le saluer. Cela fait 4 ans d'efforts.

Nous aurons maintenant un PLUB qui nous permettra d'avoir cette boîte à outils pour légitimer tous les combats que nous avons menés ensemble. Je vous remercie.

Vous n'en avez guère parlé, mais le Plan Climat - cela a été souligné -, je pense qu'il est important de noter aussi cette 4^{ème} version qui a associé l'ensemble des Mairies d'arrondissements et nous nous en sommes saisis.

Je remercie puisque toutes les actions, là encore ce ne sont pas que des vœux, ce sont des actions qui sont menées depuis 4 ans, qui permettent justement cette réhabilitation, et cette adaptation bien évidemment de notre ville. Nous pouvons nous en féliciter, même si le chemin va encore être long pour pouvoir continuer la transformation complète et à l'adaptation de nos territoires.

Je vais donc mettre la DU 142 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 28 dont 05 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 04
Abstentions : 02	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-199 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DTEC 1: Plan Climat de Paris 2024-2030.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je mets cette délibération aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 24 dont 04 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 00
Abstentions : 06	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-200 AVIS)

Départ de Mme Komites et Sortie de Mme Kopoka après le vote de la délibération DTEC 20240001



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024_018 : **Adoption de l'état spécial du 12^e arrondissement pour l'exercice 2025.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous débutons désormais l'examen des délibérations émanant de l'Hôtel de Ville avec celles sur lesquelles vous avez souhaité vous inscrire, sur la totalité.

Nous allons commencer par l'adoption de l'état spécial du 12^e arrondissement pour l'exercice 2025. Monsieur Seingier, vous êtes inscrit sur cette adoption. Je vais d'abord laisser Monsieur Guy Tabacchi nous la présenter. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Bonsoir, chers collègues. Il s'agit ici de délibérer et d'adopter l'état spécial du 12^e arrondissement pour l'exercice 2025. Il s'agit de la 4^{ème} étape du parcours budgétaire. Nous avons constaté la consommation de l'exercice 2024 et identifié les crédits non consommés. Nous avons attribué lors du budget supplémentaire des crédits non consommés. Nous avons établi les règles de calcul des dotations lors du conseil précédent. Nous voici maintenant au moment de répartir en dépenses et de façon équilibrée les 3 dotations qui constituent le budget de notre arrondissement pour l'exercice 2025.

Cet état spécial sera ensuite soumis au Conseil de Paris en annexe du budget général de la Ville.

Le montant total du budget 2025 de l'état spécial s'élève à 12 443 108 euros, dont 12 017 780 euros en section de fonctionnement et 425 328 euros en section d'investissement. Vous disposez du graphique de répartition des 3 dotations sur la page 1 du document qui était présent dans les dossiers. Ces montants prennent en compte bien sûr l'inventaire des équipements de proximité, dont nous avons discuté lors du dernier conseil d'arrondissement également, et nous l'avons validé.

Le tableau 2 de la page 2 détaille les différentes sommes et montants entre le BP 2024 et le BP 2025, et constate l'écart et également l'évolution. La DGL croît de 1,35 %. La dotation d'animation locale est stable à 0,01 %. La dotation d'investissement augmente 7,38 %, ce qui fait un budget total en augmentation de 1,47 %.

La dotation de gestion locale qui finance le besoin de fonctionnement annuel des équipements de proximité, c'est la dotation la plus importante. Son montant est calculé au regard des consommations des exercices antérieurs et des prévisions d'exécution sur les exercices à venir. Ce qu'il faut prendre en considération notamment, c'est que le montant de la DGL reste stable par rapport à 2024 : + 1,35 %. Il faut se rappeler que celui-ci avait bénéficié d'une augmentation de 1,05 million, dont 80 % étaient destinés à couvrir la hausse des dépenses d'électricité, de gaz, de chauffage et d'eau, ce que l'on appelle les fluides.

Au titre du budget primitif 2025, ces dépenses de fluides sont évaluées à 109 100 euros de moins qu'au BP 2024.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Ces crédits supplémentaires à hauteur de 259 600 euros abonderont les rubriques des espaces verts pour l'entretien des surfaces végétalisées et des deux brumisateurs, les crèches pour prendre en compte la réévaluation issue du passage à l'alimentation bio, les centres d'animation pour combler la révision des prix de délégation de service public pour la gestion des 7 centres.

Vous avez sur la page n°3 le graphe des différents postes de la dotation de gestion locale qui, combinée avec la page 1 de l'annexe, vous donne la répartition des différents postes de dépenses de cette dotation de gestion locale.

Pour la dotation d'animation locale, avec tout d'abord les crédits dits d'animation locale qui sont déterminés en fonction des critères qui ont été votés lors du précédent conseil, ces crédits permettront de financer les actions qui favorisent la vie locale comme le Forum des associations, la baignade estivale, le salon des seniors et l'animation de quartier, ou encore les activités des projets culturels proposées par la commission culture de proximité. La rubrique s'élève en 2025 à 434 562 euros, contre 435 858 euros. C'est une stagnation, une légère baisse de - 0,3 %.

Les crédits relatifs au fonctionnement des conseils restent stables et sont répartis en montant de 3 306 euros par conseil de quartier, soit 23 142 euros pour les 7 conseils de quartier.

La troisième partie concerne les crédits pour les travaux urgents, qui financent les dépenses motivées par des travaux relevant de la section de fonctionnement. Il s'agit des interventions telles que le remplacement des vitres cassées, la remise en peinture des locaux, des réparations de plomberie, etc., sur les équipements de proximité.

Le montant de cette part est calculé en fonction du niveau d'exécution des trois dernières années, et le montant augmente légèrement de 0,5 % par rapport à 2024.

À titre d'exemple, en 2024, les crédits pour travaux urgents ont permis de financer la remise aux normes des vestiaires PMR de la piscine Jean Boiteux, du gymnase de Reuilly, de remplacer des portes de sanitaires filles, garçon dans la cour de l'école élémentaire 253 ter Daumesnil et d'autres actions de réparation de proximité.

La troisième dotation est la dotation d'investissement qui s'élève en 2025 à 425 328 euros, qui comprend 2 enveloppes : l'enveloppe des budgets des conseils de quartier qui s'élève à 57 848 euros, soit 8 254 euros par conseil, et une dotation destinée à financer certaines dépenses d'investissement en faveur des équipements de proximité. Elle s'élève à 338 231 euros au titre de l'année 2025. Voilà les derniers éléments sur cette dotation d'investissement qui est en augmentation de 7 et quelques %.

C'est bien la volonté de continuer à investir tout en étant rigoureux dans la gestion qui caractérise ce budget primitif 2025. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Tabacchi. Monsieur Seingier ? »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

M. Matthieu Seingier, conseiller **d'arrondissement** :

« Merci Madame la Maire. Je suis obligé de regretter encore une fois une application à géométrie variable du règlement intérieur, puisque je vous rappelle l'article 22 : « Chaque élu rapporteur, sur invitation du président de séance, pourra présenter la délibération et disposera d'un temps de parole de 2 minutes. » Je ne comprends pas pourquoi nous dépassons ce temps pour les élus de la majorité. Peut-être que Monsieur Tabacchi a décidé de faire la grève du zèle avec les élus LR, mais nous avons effectivement eu la délibération avant, je l'ai lue avec attention.

Au risque de lasser, je ne peux que regretter que vous n'ayez pas fait un effort de réduire les dépenses. Surtout que nous avons souligné - et vous venez de le rappeler Monsieur Tabacchi - lors du compte administratif précédent, que tous les crédits n'avaient pas été consommés. Vous venez à l'instant de rappeler également que l'estimation des fluides a baissé. Donc on aurait pu au moins laisser le budget au même niveau que l'année dernière, cela représenterait une économie de 177 000 euros qui n'est pas négligeable. Et l'époque appelle à l'économie.

Donc pour ce principe, nous allons voter contre le budget. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Seingier. Vous avez totalement raison, je vais appeler à plus de sobriété de la part de l'ensemble de nos élus sur la présentation des délibérations. Merci beaucoup. Monsieur Margain ? »

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Madame la Maire, j'aurais une explication de vote. Le groupe Changer Paris que je représente votera contre. Je vais souligner effectivement et répéter ce qu'a dit mon collègue, Monsieur Seingier, on s'étonne, lorsqu'on a des possibilités effectivement d'avoir des crédits non consommés, d'être obligés de les reporter, de les dépenser. Ce sont souvent des manières de revisiter, recalibrer, d'essayer de faire des économies, de redistribuer différemment.

À ce titre, nous estimons que la gestion n'est pas rigoureuse et nous voterons contre. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci de votre explication, Monsieur Margain. Je mets donc cette adoption de l'état spécial du 12^e arrondissement pour l'exercice 2025 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Je vous remercie. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 29 dont 06 pouvoirs	
Pour : 23	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-201)

Sortie de Mme Slama après le vote de l'adoption de l'état spécial du 12^e arrondissement pour l'exercice 2025



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DAC 28 : Subventions de fonctionnement (82 000 euros) et conventions avec trois associations relevant du secteur du cirque.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons désormais à la DAC 28 : subventions de fonctionnement (82 000 euros) et conventions avec trois associations relevant du secteur du cirque. Monsieur Margain, vous êtes inscrit. C'est Madame Fadila Taieb qui va nous la présenter. »

Mme Fadila Taieb, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteur :

« Je vais faire court. Merci Madame la Maire. C'est une subvention de fonctionnement pour le monde du cirque de 82 000 euros. Effectivement, il y a plusieurs associations qui ne sont pas toutes dans le 12^e. Celles qui concernent le 12^e sont l'association française pour le cirque de demain. Le montant est de 19 500 euros, dont 1 500 euros qui sont attribués à l'équipe lauréate du prix de la Ville de Paris. Par ailleurs, cette somme est également destinée à soutenir l'organisation du quatrième festival mondial du cirque de demain.

Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour votre temps précieux. Monsieur Margain ? »

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Madame la Maire, je vous remercie. Je remercie Fadila. Je voudrais simplement savoir ce que vous avez prévu au sein du PLU justement pour la place du cirque dans la Ville de Paris ? Quelle est la politique ? Qu'est-ce qu'on pourrait attendre dans les années à venir sur ce sujet, qui nous paraît extrêmement important et qui pourrait nécessiter effectivement un certain nombre d'aménagements, voire de plans d'urbanisation ? Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Margain. Avant de redonner la parole à Madame Fadila Taieb, nous avons la pelouse de Reuilly qui installe actuellement ses cirques. Ceci a été un peu particulier cette année à cause des JOP, mais nous avons le village de cirque, notamment avec 2R2C. Si nous n'avions pas la Foire du Trône, nous aimerions installer de manière plus pérenne ce village. Madame Taieb ? »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Fadila Taieb, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Je n'avais pas du tout préparé cette question. Il y a des sujets qui sortent comme cela, qui sont fabuleux. C'est magique. On va parler de l'environnement de manière plus globale, en dehors du fait que ce soit sur une pelouse et que, du coup, ce n'est pas mal parce que c'est de la vraie terre. Il y a aussi le sujet de ces cirques qui ne font plus appel aux animaux sauvages. Cela fait partie aussi de ce climat bio et diversité. J'espère que ma réponse vous satisfait. Sinon, on préparera une réponse très technique et je vous la ferai parvenir par écrit. »

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Je vous remercie, mais la réponse ne convient effectivement pas. »

Mme Fadila Taieb, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Ce n'est pas grave. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Ce n'est pas un débat organisé, c'est une délibération. »

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Vous avez très mal répondu, même si vous y avez mis beaucoup de cœur. Et je vous en remercie, c'est très respectable. Je souhaiterais une réponse écrite très détaillée sur effectivement ce qui est prévu dans le PLU concernant la gestion des cirques à Paris. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Margain. Je vais mettre cette DAC 28 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 28 dont 06 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-202 AVIS)

*Retours de Mme Slama et de Mme Kopoka après le vote de la délibération DAC
20240028*



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DAC 48 : Subvention de fonctionnement (10 000 euros) en **faveur de l'Association des "Théâtres de la Cartoucherie", dans le 12^e arrondissement** de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DAC 48 : subvention de fonctionnement (10 000 euros) en faveur de l'Association des "Théâtres de la Cartoucherie", dans le 12^e arrondissement de Paris. Madame Fadila Taieb pour nous la présenter. Monsieur Margain et Madame Montandon, vous vous êtes inscrits sur cette délibération. »

Mme Fadila Taieb, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci beaucoup. Je vous remercie, Madame la Maire, mes chers collègues. Vous connaissez La Cartoucherie, qui est une propriété de la Ville de Paris. En 1985 s'est constituée l'association des théâtres de la Cartoucherie. Depuis quelques mois, cette association a embauché un gardien permanent pour surveiller les allées et venues sur le parking, notamment afin de renforcer la sécurité, puisqu'il y a eu quelques sujets. Avant d'arriver à un équipement beaucoup plus évolué et automatique, aujourd'hui on vous propose d'accorder une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à l'association pour la soutenir dans la prise en charge de ces frais de gardiennage supplémentaires pour la saison culturelle 2024-2025. Je vous remercie de votre écoute. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Taieb. Monsieur Margain ? »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Merci, Madame la Maire, c'est moi qui vais commencer l'intervention. Je voulais tout d'abord rappeler tout notre soutien pour la Cartoucherie, pour les théâtres qui y affèrent, pour rappeler l'engagement d'Ariane Mnouchkine en effet et la singularité de l'association de théâtre de la Cartoucherie qui ont su préserver de très bonnes programmations, mais aussi toujours dans un esprit de partage, d'inclusion. Il est vrai que souvent, on retrouve là-bas un peu d'antan, beaucoup de bienveillance. Je tenais à le rappeler.

Aujourd'hui, c'est une subvention qui n'est pas en lien direct avec les réalisations artistiques de la Cartoucherie, comme nous avons l'occasion de voter régulièrement ici, mais en lien avec sa sécurité.

À partir de mai 2024, un prédateur sexuel a violé une femme dans le Bois de Vincennes et a continué à rôder et à semer la terreur jusqu'en septembre dernier, lors de son arrestation alors qu'il avait justement tenté d'agresser une autre femme. Il a été interpellé grâce notamment au système de vidéoprotection. C'est une période de terreur qui a régné en



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

effet dans le Bois de Vincennes pendant 6 mois. C'est bien pour cela que la Cartoucherie a eu recours à un agent de sécurité. Ce n'était pas marqué dans la délibération, il n'y avait pas autant de détails, mais je pensais, Madame Taieb, que vous auriez peut-être donné en effet les raisons et précisé à quel point c'était grave, ce qu'il se passait pendant 6 mois.

Je note le souhait d'installer un système de vidéosurveillance par la Cartoucherie. C'est une tendance de fond, il faut le rappeler. Puisque leur voisin, l'INSEP, a fait installer récemment plus d'une trentaine de caméras pour se protéger contre les infractions et les vols dont ils sont victimes. La sécurité dans les bois est un enjeu majeur en effet, et je me félicite que le Conseil de Paris ait d'ailleurs adopté au mois de septembre le vœu qui demandait la mise en place en priorité des préconisations de la MIE en matière de sécurité. J'espère que cela se traduira concrètement très bientôt dans le budget qui sera débattu au mois de décembre.

Notre proposition de renforcer la vidéoprotection n'a pas été retenue, mais au travers de cette délibération, elle apparaît nécessaire puisque vous-mêmes, vous citez qu'il y a une demande de renforcement de la vidéoprotection sur le site de la Cartoucherie. Le renforcement de cette vidéoprotection ne peut se faire coup par coup et devrait d'ailleurs faire en sorte qu'il y ait tout un plan global. Il ne s'agirait pas d'attendre qu'il y ait des épisodes de terreur et de viols pour les mettre en place.

Nous voterons bien sûr positivement cette délibération, vous l'avez bien compris.

Par contre, je voulais profiter de cette délibération, puisque nous n'avons pas pu nous exprimer antérieurement à ce sujet, pour rappeler les systèmes de STECAL, et notamment le fait qu'il y a un STECAL, le V4, qui vise la Cartoucherie. C'est un STECAL projet. Je rappelle que les STECAL projet sont en vigueur, sont maintenus afin de permettre la réalisation de projets portés ou soutenus par la municipalité dans le respect du caractère de la zone. Il se trouve que le STECAL V4 vise la Cartoucherie de Vincennes et les 4 théâtres afin de permettre justement des installations limitées, mais nécessaires à ce lieu de vie.

Pouvez-vous nous dire en quoi consiste le STECAL projet qui est identifié sur la parcelle de la Cartoucherie ? Surtout que l'autorité environnementale avait recommandé de dresser un bilan qui soit clair sur les STECAL, en précisant les modifications de périmètre et les nouvelles délimitations afin d'évaluer les incidences potentielles et de les justifier au regard des critères de l'article L151-13 du Code de l'urbanisme. Avez-vous répondu à cette recommandation ? Je vous rappelle aussi que la Métropole du Grand Paris avait émis des observations, notamment sur les STECAL projets au niveau du PLU, on n'en a pas fait beaucoup. Mais il est vrai que les STECAL projets avaient demandé de justifier quels étaient les projets que la Ville entendait mener ou éventuellement projeter sur la Cartoucherie. Je souhaiterais, si c'était possible, connaître justement en quoi consisterait ces STECAL projets sur cette parcelle de la Cartoucherie.

Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame Montandon. Je ne crois pas que ce soit tout à fait l'objet de la délibération. Quant à la vidéosurveillance, si c'est un moyen, je vais quand même saluer et remercier la



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

présence de la police nationale et de la police municipale. Selon le commissaire, ce n'est pas la vidéosurveillance qui a arrêté malheureusement le prédateur. Les prédateurs ne sont pas que dans le Bois de Vincennes. Merci.

Madame Taieb pour vous répondre. »

Mme Fadila Taieb, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Vous savez que dans ma vie civile, je travaille dans un domaine qui est celui de la justice pénale. Les infractions et les délinquants font partie malheureusement de l'humanité. Juste vous dire qu'on a été en lien avec Anne Sauvage, Ateliers de Paris, pour une réunion d'urgence, avec le directeur de la police municipale et les services de la Ville. Nous avons pris aussi contact avec l'association Le Bus des femmes pour organiser des maraudes qui passent sur le secteur, pour accompagner les personnes prostituées parce qu'elles aussi ont le droit à une sécurité. Par ailleurs, la police municipale circule la nuit de façon régulière. Le commissariat du 12^e s'est également mobilisé de fait par notre interpellation. Tout le monde est mobilisé. Je pense que le sujet est derrière.

Ce n'est pas un petit sujet. On n'a pas du tout minimisé la gravité de ces faits. Merci. Je pense qu'effectivement, collectivement, on doit être soucieux de la sécurité de ces lieux.

Merci en tout cas de bien vouloir voter cette délibération. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame Taieb. Je mets la DAC 48 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 30 dont 06 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-203 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DAC 179 : Subventions (401 500 euros) et conventions pour **l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de "l'Art pour Grandir" et "l'Olympiade Culturelle"**.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je passe désormais à la DAC 179 : subventions (401 500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de "l'Art pour Grandir" et "l'Olympiade Culturelle". Monsieur Margain, vous êtes inscrit sur cette délibération. Je vais laisser Madame Taieb vous la présenter. »

Mme Fadila Taieb, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Comme il y avait deux délibérations sur les résidentialisations d'artistes, une DFPE, une DASCO, je m'étais interrogée sur le fait de les joindre et d'en faire une seule prise de parole, si tout le monde en est d'accord. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Est-ce que vous en êtes d'accord ? Non, vous n'en êtes pas d'accord. »

Mme Fadila Taieb, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« La 179 est une subvention de 401 500 euros pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges, dans le cadre de l'Art pour Grandir et les Olympiades Culturelles. Monsieur Margain, effectivement cela ne concerne pas que le 12^e arrondissement.

Je vais citer les résidences qui vont être inscrites dans nos établissements. Il y aura deux résidences au collège Guy Flavien avec l'atelier des artistes en exil et la compagnie KeatBeck, une résidence au collège Courteline avec le 104, une résidence au collège Germaine Tillion avec l'Atelier de Paris Caroline Carlson, une résidence au collège Paul Verlaine avec le théâtre du Shabano, et une résidence au collège Paul Valéry avec le théâtre Sylvia Montfort. Cela concerne les grands. On parlera des petits dans la prochaine délibération. Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame Taieb. Monsieur Margain ? »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Merci Madame la Maire. Madame Taieb, j'aurais deux ou trois questions sur ce projet que nous soutenons bien évidemment particulièrement. Je les ai en plus vus à l'œuvre là où je suis administrateur au collège Flavien.

Je voulais vous demander quelle est la raison selon vous pour laquelle l'adhésion, parce que je crois que c'est sur une adhésion volontaire, est finalement peu importante. Ou est-ce que je suis trop ambitieux ?

Est-ce que cette proposition que vous faites aux collèges est difficile à mettre en place ?

Dans les documents que j'ai pu lire, je ne vois pas de retour des professeurs ou des proviseurs, je ne vois pas d'éléments qui me laisseraient appréhender de manière un peu objective le pourquoi d'un petit nombre finalement de collèges dans notre arrondissement par rapport, je trouve, à la qualité assez remarquable de cette idée, des partenaires que vous avez choisis dans le 12^e. C'est ma première question.

J'aurais également une question sur un sujet beaucoup plus habituel : pourquoi devons-nous débattre sur toutes ces propositions, tous ces collèges dans tous les autres arrondissements ? J'ai regardé, j'ai fait mon job de Conseiller de Paris. J'ai quand même regardé, il y a énormément d'associations dans lesquelles elles sont déficitaires, on n'a pas de chiffres, il n'y a pas de budget. C'est quand même assez impressionnant, sur un montant de 400 000 euros - c'est quand même beaucoup d'argent public - d'avoir si peu d'informations. J'ai bien précisé que ce n'est pas le cas du 12^e parce que les partenaires que vous avez choisis sont de qualité. On a accès aux comptes, ils sont clairs et transparents. Il y a deux questions dans ma question.

Et surtout, ma traditionnelle remarque d'abandon quand même des conseillers d'arrondissement qui sont là volontairement et qui n'ont même pas la capacité d'accéder à des projets un petit peu en avance, pour au moins se faire une idée. Je trouve que c'est un peu dommage, vous le savez.

Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Margain. Croyez-moi, quand on va sur le terrain, notamment des écoles et des collèges, on a le meilleur des bilans. Madame Taieb ? »

Mme Fadila Taieb, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Je vais essayer de répondre. On a 7 collèges, il y en a 4 qui sont retenus. Je trouve que c'est plutôt honorable. Pourquoi si peu ? Pourquoi pas plus ? Vous savez que ce sont des établissements qui ont leur propre conseil d'administration. Ce sont aussi les équipes pédagogiques qui décident ou déterminent les projets. Cela dépend beaucoup d'elles et pas vraiment beaucoup de nous.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Concernant la deuxième question : 400 000 euros, c'est beaucoup. Je pense que la culture et le développement de la culture dans les établissements et auprès des plus jeunes ne devraient pas se regarder comme un coût, mais comme une nécessité. Cela peut vous paraître beaucoup. Mais je pense que, quand on est dans une ville comme Paris avec le nombre d'établissements, si l'on doit compter par nombre d'élèves, à mon avis on va arriver à des chiffres très raisonnables.

Par ailleurs, pour ce qui est de savoir quelle est la qualité de ce qui est rendu et du retour, sur nos établissements, que ce soit le collège Paul Verlaine ou Germaine Tillion, on a des retours extraordinaires des équipes pédagogiques et des CPE. J'ai pour ma part assisté parfois à la restitution à la fin de ces résidences, musique, théâtre. On a des témoignages très positifs.

Pour ce qui est des autres arrondissements, je m'abstiendrai par égard pour eux, parce que je ne connais pas la question et je ne veux pas vous expliquer des choses sur lesquelles je n'ai pas forcément de réponse.

Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Taieb. Je vais mettre cette DAC 179 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 30 dont 06 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-204 AVIS)

Sorties de M. Paris (pouvoir de M. Romero-Michel) et de M. Grégoire après le vote de la délibération DAC 20240179.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DAC 181 : Subventions (180 000 euros) et conventions pour **l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de "l'Art pour Grandir"**.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Fadila Taieb, merci de nous présenter la DAC 181 pour une subvention de 180 000 euros et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de "l'Art pour Grandir". »

Mme Fadila Taieb, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Vous avez presque tout dit. Il y a l'association Oreille en liberté, le 104, l'association Dites-Donc, la Maison Ouverte, Théâtre Dunois, la Compagnie *KeatBeck*, la Cité de la musique philharmonique de Paris. Je ne vais pas toutes les énumérer, parce que même si vous avez une soirée très étendue, pour ma part je voudrais quand même qu'on puisse avancer dans la soirée. En tout état de cause, j'ai normalement la liste des crèches du 12^e qui étaient concernées.

Coupure micro.

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Je voulais très gentiment vous dire qu'il y avait une seule association dans cette délibération : L'orchestre des concerts Lamoureux.

Je voulais savoir combien de crèches étaient concernées. Ce n'est pas une critique, c'est une question de l'opposition. C'est-à-dire qu'on a envie de savoir combien, pourquoi les crèches participent et d'autres ne participent pas ? Quels sont les critères ? Quelles sont vos modalités ? Comment vous leur proposez ? Parce que là aussi, je trouve que l'expérience est assez intéressante. Le partenaire choisi est de qualité. Je ne critiquerai pas le fait qu'il n'y a qu'une association parmi toute la délibération, parce que vous avez l'habitude de m'entendre sur le sujet, mais là, je suis vraiment particulièrement intéressé, pour avoir eu les questions de parents, de savoir comment, et quels sont vos procédés pour introduire ces expériences artistiques dans les crèches. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Margain. Effectivement, ce sont des questions extrêmement intéressantes. Peut-être que si nous n'avons pas la réponse... »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Fadila Taieb, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Si, on va la dire à deux voix. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Effectivement, les crèches sont plus du ressort de Madame Dallot que de Madame Taieb. Madame Dallot, si vous voulez faire la réponse, c'est avec grand plaisir. »

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

« L'introduction de l'art dans les crèches se fait un peu sur la volonté des responsables de crèches. C'est souvent une participation, parce qu'il y a des parents qui sont des artistes et qui se proposent. Tout cela se fait en accord avec la DSPE de la CASP 11-12. C'est un financement qui est fait par cette DSPE. Je vous assure que cela plaît beaucoup aux enfants, pour en avoir admiré plusieurs. Si vous voulez venir visiter des crèches avec moi, ce serait un plaisir. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Effectivement, c'est toujours un bonheur. Merci de votre réponse. Est-ce que cela vous satisfait, Monsieur Margain ? Effectivement, je suis assez d'accord, on va creuser la question. On va demander à la CASP. On sait que l'Art pour Grandir dans nos écoles est assez bénéfique, et je pense que pour nos crèches également. Merci de vos questions. Je vais donc mettre cette DAC 181 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 27 dont 05 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-205 AVIS)

Sortie de M. Belghith après le vote de la délibération DAC 20240181.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DAE 23 : Subventions (858 000 euros) et conventions avec soixante-cinq structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DAE 23 : subventions de 858 000 euros et conventions avec soixante-cinq structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi. Madame Atlan-Tapiero, vous êtes inscrite sur cette délibération. Je vais laisser Monsieur Tabacchi la présenter de manière courte, en 2 minutes. Merci. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Madame la Maire, vous avez presque tout dit dans le titre de cette délibération. Ces structures agissent dans le cadre du Plan Boost Emploi de la Ville de Paris, dans l'objectif de doubler le nombre de salariés en insertion. Il y a 3 volets pour cela. Tout d'abord, le soutien aux SAIE en développement.

Dans le 12^e sont concernés le CASVP études et chantiers IDF, Interface Formation, La Fabrique Nomade, OptimEmploi, Food Sweet Food, la Table de Cana, ID Intérim et la régie de quartier Fécamp 12. Ces différentes SAIE sont listées dans l'annexe de l'exposé des motifs avec le montant des subventions associées.

Le second volet est le soutien aux nouvelles SAIE. Le 12^e est concerné par la structure ID Intérim ETI. Il s'agit de soutenir le démarrage de l'activité. Une subvention de 6 000 euros est proposée.

Le troisième volet est le soutien aux structures faisant face à des aléas conjoncturels financiers. Dans le 12^e arrondissement sont concernés Farinez-vous. Il est proposé une subvention de fonctionnement de 40 000 euros. Puis également Études et chantiers IDF pour lequel est proposé une subvention de 183 000 euros.

L'exposé des motifs comprend également des éléments explicatifs qui sont riches de sens. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Tabacchi. Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Merci Monsieur Tabacchi de cette présentation, qui est encore moins claire que les documents que nous avons eus. J'ai relevé quelques éléments qui m'interpellent.

Premièrement, l'intitulé concerne 65 structures, mais il n'y en a que 57 dans la délibération. Ensuite, l'ensemble des structures que vous mettez en avant dans cette délibération sont



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

toutes très largement déficitaires depuis un grand nombre d'années. Même si le champ d'action de ces structures est intéressant et apporte une aide concrète aux personnes en difficulté et en retour à l'emploi, il y a quand même une vraie difficulté et une vraie incompréhension de notre part de savoir jusqu'à quand on finance des structures très largement déficitaires depuis plusieurs années. Je voudrais savoir pourquoi vous avez fait ces choix. À quel moment vous considérez qu'il faut redresser la barre, changer de gestion dans ces structures ? Parce qu'on va renflouer tous les ans par des subventions.

Je suis désolée, j'avais noté tous les chiffres, mais j'ai malencontreusement renversé un verre qui a effacé l'encre. Mais il n'en demeure pas moins qu'on a des structures qui sont en déficit depuis plus de 4 ans et pour lesquelles on continue d'abonder des sommes qui ne comblent pas les déficits. Elles ont donc toujours un déficit structurel. Je voudrais savoir jusqu'à quand vous allez les financer. Comment faire pour qu'elles se redressent ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Atlan-Tapiero. Monsieur Tabacchi pour vous répondre. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Il y a des associations, des structures qui sont déficitaires, en effet. La Ville, comme toutes les entités locales, participe à la construction du budget de l'exercice budgétaire, sous le biais de subventions. Charge à la structure également de trouver d'autres partenaires. C'est un premier point.

J'avais pris des éléments avec moi sur une structure qui se trouve dans la liste de celles que j'ai indiquées tout à l'heure. Il s'agit de la structure Food Sweet Food avec sa situation financière à la fin du mois de décembre 2023 où la rentabilité était en forte progression, puisque le chiffre d'affaires avait augmenté de 119 %.

Je ne l'ai pas pris avec moi, mais il y a également la régie de quartier de la Vallée de Fécamp qui, chaque année, dégage une augmentation de son chiffre d'affaires constante, même lorsque cela se situait dans la période du Covid.

On ne peut pas dire que toutes les structures dont il est question ici sont déficitaires. La Ville est là pour participer à constituer une aide financière, à créer un environnement financier qui permette à ces structures d'atteindre leur but, c'est-à-dire de réaliser des actions d'insertion et de faire en sorte qu'il y ait de plus en plus de personnes qui rentrent, qui sortent de façon dynamique, c'est-à-dire en ayant un emploi en CDD, en CDI ou une formation qualifiante, qu'il y ait de plus en plus de personnes qui sortent de façon dynamique pour ensuite retrouver un emploi et souvent de la dignité. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Tabacchi. Madame Atlan-Tapiero ? »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci Monsieur Tabacchi de votre réponse. Mais je pense que dans votre optimisme, vous considérez que toutes les personnes qui passent par ces structures retrouvent un emploi. Or, certaines vont en formation. Je crois qu'il y en a plus qui partent en formation qui ne retrouvent un emploi.

Effectivement, non seulement il n'y a absolument aucun bilan de ces structures en annexe, mais il serait peut-être bien aussi qu'il y ait un rendu de ce qui est exactement réalisé. Combien retrouvent un emploi ? Combien sont en formation ? Parce que ce n'est pas du tout le même projet que d'envoyer quelqu'un en formation dont on sait qu'après, le retour à l'emploi n'est pas aussi facile non plus. Est-ce qu'ils seront repris en charge ? Toutes ces questions ne sont pas abordées dans les délibérations. Cela nous paraît extrêmement curieux.

Je passe bien sûr sur le fait que sur toutes ces structures, la plupart ne sont pas dans l'arrondissement, on ne les connaît pas. Mais quand on regarde un petit peu où cela en est, on peut s'interroger sur ce qu'on fait de l'argent public. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame. Ce n'est pas un débat, ce sera vraiment très long. J'ai déjà redonné la parole, alors que ce n'est pas dans le règlement intérieur. Désormais, on va passer à des choses plus rigoureuses.

Je vais mettre aux voix la DAE 23. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 20 dont 04 pouvoirs	
Pour : 20	Contre : 00
Abstentions : 06	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-206 AVIS)

Sortie de M. Tabacchi (pouvoir de Mme Coffin) après le vote de la délibération DAE 20240023



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DAE 25 : Conventions et subventions (530 500 euros) avec vingt-trois structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DAE 25 : conventions et subventions de 530 500 euros avec vingt-trois structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi. Monsieur Tabacchi pour la présenter. Madame Atlan-Tapiero s'est inscrite sur cette délibération. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Il s'agit des actions d'insertion professionnelle par l'activité économique. Il s'agit d'un appel à projets qui s'appelle « Transition Eco IA » lancé par la Ville. 28 dossiers ont été déposés, 23 ont été retenus. Les projets ayant reçu un avis favorable ont pour objet d'améliorer l'impact écologique de la structure, d'offrir des opportunités qualitatives et quantitatives d'emploi aux salariés en insertion.

Parmi ces 23 SIAE, 3 sont dans le 12^e. Il s'agit de la structure Ten Mention Web Formation, un organisme de formation créé par l'Association Colombbus du 12^e arrondissement, qui travaille sur un projet relatif à de la collecte 3 dimensions. Tout est bien expliqué dans l'exposé des motifs, on pourra reparler des matériaux recyclés par la suite. Il est proposé de lui accorder une subvention de 17 000 euros en fonctionnement et de 3 000 euros en investissement.

Food Sweet Food: il s'agit d'un projet pour renforcer son pôle cyclo-logistique par l'acquisition d'un vélo-cargo. La proposition est de lui accorder une subvention de 13 500 euros.

La troisième structure est La Petite Roquette, qui a deux nouveaux projets de deux nouveaux services écologiques à La Roquette Montgallet. Il s'agit d'abord d'une cabine de sablage pour faire un traitement des mobiliers anciens sans l'utilisation de produits chimiques. Et, d'autre part, une étude de faisabilité d'un nouveau service de location d'objets de décor et de réemploi. Il est proposé une subvention (01.33.46 coupure micro) en investissement et de 12 000 euros en fonctionnement. Je reste à votre disposition. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Tabacchi. Sans dialogue, s'il vous plaît. Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci de vos réponses. On a effectivement étudié avec attention l'ensemble de ces propositions qui sont faites dans cette délibération.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Je vois par exemple pour Food Sweet Food qu'on nous parle de l'acquisition d'un vélo-cargo pour 14 000 euros. J'ignorais que c'était aussi cher.

On remarque également que la Table réchaud qui est dans le 8^e arrondissement et qui ne nous concerne pas, mais puisqu'on nous contraint à étudier des associations qui ne sont pas de notre ressort géographique, c'est une association qui est en déficit chronique depuis de nombreuses années. On vient de lui donner une subvention dans la DAE 23 et l'on en rajoute encore une couche à la 25.

Je pense franchement qu'il y a un vrai besoin de clarification sur le devenir économique de ces structures, sur leur pérennité, parce qu'elles ont vraiment un problème de fonctionnement. La Mairie ne peut pas continuer à abonder sur des structures qui, visiblement, n'arrivent pas à se redresser malgré les subventions qui sont apportées sur différents registres. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Atlan-Tapiero. Je parlerai à Madame Dausser de votre soutien. Je vais mettre aux voix la DAE 25. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 19 dont 03 pouvoirs	
Pour : 19	Contre : 00
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-207 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DAE 155 : Subventions (400 000 euros) et conventions avec huit **structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion**.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DAE 155 : subventions de 400 000 euros et conventions avec huit structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion. Madame Atlan-Tapiero, vous vous êtes également inscrite. Madame Slama en 2 minutes pour nous la présenter, s'il vous plaît. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Cette délibération propose de reconduire le financement de différentes structures afin de continuer un formidable dispositif qui s'appelle « Les dispositifs premières heures », qui permet à des publics extrêmement éloignés de l'emploi d'avoir un retour à celui-ci dans des conditions de travail et d'accompagnement qui sont compatibles avec leur situation bien particulière. À ce titre, la Ville de Paris finance l'intégralité du salaire des personnes employées et une partie de leur accompagnement social et professionnel.

Le 12^e bien sûr est concerné, notamment en raison du financement de l'association La Chorba, que vous connaissez bien, située boulevard Poniatowski. C'est une structure qui est bien connue dans l'arrondissement, qui réalise des choses bien au-delà du dispositif d'aide alimentaire.

La subvention proposée est de 141 000 euros pour 6 039 heures d'accompagnement. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Slama. Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci beaucoup. Je pense qu'il y a aussi le KSVP dans le 12^e, pour une subvention de 57 000 euros, la Chorba pour 141 000 euros.

Bien évidemment, nous allons voter positivement pour cette délibération. Ce sont deux structures qui font un travail remarquable dans l'arrondissement et qui sont présentes, novatrices. La Chorba est présente sur différents fronts, tout comme le KSVP. Nous voulions vous informer que nous allons voter pour cette délibération. Je vous remercie. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Atlan-Tapiero. Je me permettrai aussi de rapporter vos propos à ces structures parce qu'effectivement elles sont particulièrement investies. Merci de le saluer.

Je mets la DAE 155 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 20	
Nombre de votants : 24 dont 04 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-208 AVIS)

Arrivée de Mme Derenemesnil (pouvoir donné à Mme Charnoz) et Retours de M. Tabacchi (pouvoir de Mme Coffin), de M. Paris (pouvoir de M. Romero-Michel), de M. Belghith, et de M. Grégoire après le vote de la délibération DAE 20240155.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DAE 178 : Subventions (473 300 euros) aux associations de commerçants pour **les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions**.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DAE 178 : subventions de 473 300 euros aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions. C'est un marronnier. Madame Atlan-Tapiero, vous êtes inscrite. Monsieur Seingier également. Je laisse Monsieur Richard Bouigue pour 2 minutes pour la présenter. »

M. Richard Bouigue, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Vous l'avez dit, c'est un marronnier. Je ne vais pas redévelopper tout ce qu'on sait déjà, les illuminations qui sont faites dans le 12^e par les associations de commerçants financées avec l'aide de la Ville de Paris.

Cette délibération concerne plus particulièrement l'association des commerçants de la Rue du Rendez-vous, celle du Faubourg Saint-Antoine et celle du Viaduc des Arts à Paris, qui participe également à ces illuminations. Je le fais très rapidement, mais je réponds à vos questions, puisque c'est une délibération qu'on connaît et qu'on vote régulièrement. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Chaque année, à la même époque. Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Je vous remercie. Je me suis inscrite sur cette délibération parce que dans les documents qui sont sur ODS Mairie, il y avait le barème qui faisait état d'une dégressivité, mais qui était une dégressivité surprenante. Je pense qu'il y a une coquille sur le document puisqu'à partir de 150 001 euros, la subvention chutait à 15 %. Dans la délibération papier que nous avons aujourd'hui, c'est un peu amélioré, c'est 29 %. Je voudrais savoir pourquoi ce tarif est dégressif. Parce que même s'il est dégressif du fait du montant du volume de la dépense, ce dernier est augmenté en fonction de la taille de la rue. Je ne comprends pas bien le principe. Quels sont les critères qui ont permis de faire cette répartition ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur Seingier ? Puis vous pourrez faire une réponse aux deux questions. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

M. Matthieu Seingier, conseiller **d'arrondissement** :

« Merci. Ma question va exactement dans le même sens que celle de Madame Atlan-Tapiero. J'avais aussi noté que je saluais dans l'esprit de l'intervention que j'avais faite sur le budget, que cette délibération démontre que vous pouvez faire des économies quand vous le voulez.

Pour prendre le seul exemple du Viaduc des Arts qui est, sauf erreur de ma part, la plus importante des associations abondées, on constate que la subvention est passée de 15 000 euros en 2008 à 5 500 euros aujourd'hui. Je vous interrogeais aussi sur ces questions de la dégressivité. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur Bouigue, vous avez la parole. »

M. Richard Bouigue, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Le principe de la dégressivité a toujours été appliqué, Madame Tapiero. Il est vrai que cela peut être surprenant, mais la participation de la Ville ne peut pas aussi augmenter en fonction des projets et de leur grandeur. Il est vrai qu'illuminer les Champs-Élysées, je le fais très vite et en étant caricatural, ce n'est pas la même chose qu'illuminer la Rue du Rendez-vous. Les montants peuvent être très vite très importants. On va donc plutôt privilégier une aide plus importante à des petits projets d'associations de proximité de quartier plus qu'à de grandes associations, qui ont des moyens souvent de trouver des financements par ailleurs, la Ville n'étant qu'un des financeurs parmi tant d'autres. La dégressivité est liée à ce fait.

Vous remarquerez que dans le 12^e, et c'était vrai avec Olivia Polwski précédemment et c'est vrai, je le salue, avec Nicolas Bonnet dorénavant, les participations de la Ville ont eu tendance à augmenter pour soutenir plus durablement les commerces puisqu'on sait qu'avec le Covid notamment, mais l'activité économique n'a pas repris exactement de la même manière, il y a une volonté de la Ville parce que les illuminations sont importantes, qu'elles participent à la vie des quartiers, de pouvoir être davantage présents en soutien à ces projets.

Je rappelle d'ailleurs que pour se financer, et vous le voyez régulièrement, la Maire autorise à ce qu'il y ait des brocantes et des vide-greniers qui, la plupart du temps, contribuent à financer les illuminations des associations de commerçants, ce que tous les habitants ne savent pas, mais c'est une réalité de la manière dont on se finance pour que ces illuminations puissent avoir lieu.

La deuxième chose concerne la question de Monsieur Seingier. J'aurais envie d'être optimiste comme vous, mais je le suis un peu moins. Si le montant des illuminations a diminué, c'est aussi parce que la taille des illuminations elle-même a diminué. Il y a moins de participants, parce qu'il y a des voutiers comme on les appelle, des artisans pour lesquels



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

aujourd'hui, il est compliqué de mettre au pot commun pour les illuminations. Il y a une difficulté.

On est plutôt sur quelque chose qui se recentre plutôt que sur quelque chose qui se maintient. Peut-être que l'année prochaine, on aura 1 000 euros. Il faudra plutôt le voir non pas comme une dépense inutile, mais plutôt comme un redéveloppement de ces illuminations avec des artisans qui peuvent de nouveau y contribuer plus largement. Mais on est plutôt dans cet esprit, de quelque chose qui se resserre plutôt que sur quelque chose qui se maintient, d'où la baisse du montant de la subvention, et avec une aide quand même qui est réelle de la part de la Ville, qui va à l'association du Viaduc en l'occurrence, qui est celle regroupant la quasi-totalité des voutiers. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Bouigue. Je vais mettre aux voix la DAE 178. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 05 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-209 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DAE 270 : Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – Jeux olympiques de Paris 2024 - Exonération partielle redevance.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DAE 270 : activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – Jeux olympiques de Paris 2024 - Exonération partielle redevance. Madame Atlan-Tapiero, vous êtes également inscrite. Monsieur Bouigue, je vous demande de la présenter en 2 minutes. »

M. Richard Bouigue, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Si vous voulez bien, on va aller beaucoup plus vite puisque la délibération dans son intitulé dit à peu près tout.

Pendant les Jeux olympiques et paralympiques qui ont lieu du 26 juillet au 11 août, puis du 28 août au 8 septembre, certains commerçants présents dans l'espace public n'ont pas pu tenir leur activité comme habituellement. Il est donc proposé que dans des circonstances un peu exceptionnelles et vu le manque à gagner qui a pu exister, la Ville de Paris propose une exonération de la redevance d'occupation du domaine de l'espace public pour les jours de fermeture.

Je précise que dans le 12^e arrondissement, une seule structure est concernée. Il s'agit d'un kiosque de pêche aux canards rue François Truffaut. Cette activité avait été mise de côté, mais a été réhabilitée par la volonté des usagers et des riverains qui ont demandé à ce que cette activité puisse reprendre. Nous avons, avec la DAE et les services concernés, remis en place cette activité. Cette exonération de redevance est proposée pour que cette activité puisse avoir moins d'impact par rapport à sa fermeture pendant les JOP. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci. Nous nous réjouissons que la pêche aux canards soit revenue. Il n'y a pas que cette structure qui est concernée par cette délibération, bien évidemment. On nous demande ce qu'il en est sur d'autres arrondissements.

La question que je souhaite vous poser, c'est que la délibération s'intitule « Exonération partielle de la redevance. » Je ne comprends pas pourquoi elle est partielle : s'ils n'ont pas pu exercer leur activité, elle devrait être totale. C'est assez incompréhensible. J'ai essayé de comprendre dans la délibération ce qu'il pouvait y avoir qui justifiait qu'elle soit partielle, mais je n'ai pas trouvé. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame Atlan-Tapiero. Je vais laisser Monsieur Richard Bouigue répondre et Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj éventuellement compléter. »

M. Richard Bouigue, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Madame Tapiero, je pense que c'est juste une dénomination administrative. Quand on parle d'exonération partielle, cela veut dire qu'on la fait sur une période donnée. On la fait sur la période qui concerne les JOP, on ne fait pas une exonération totale de la redevance, qui serait une exonération annuelle. C'est une exonération partielle sur les dates qui sont celles qu'on a données, à savoir celles des Jeux olympiques et celles des Jeux paralympiques, et uniquement sur ces dates-là et pas sur la totalité de la durée qui irait du début des JO jusqu'à la fin des JOP. Puisqu'il y a une période interstitielle pendant laquelle l'activité a pu reprendre ou aurait pu reprendre. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Bouigue. Monsieur Bonnet-Oulaldj, tout a été dit, j'imagine ? »

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, Conseiller de Paris, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

« Oui, puisque vous voyez bien que dans la durée, c'est du 26 août au 11 août, puis du 28 août au 8 septembre. Entre le 11 août et le 28 août, il n'y a pas d'exonération. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour ces précisions.

Je vais mettre aux voix la DAE 270. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 05 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-210 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024 – 19H

Délibération n°12-2024-DAE 312 : Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DAE 312 : marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public, dont nous avons déjà discuté la fois dernière. Madame Atlan-Tapiero et Madame Montandon, vous vous êtes inscrites toutes les deux sur cette délibération. Monsieur Bouigue pour nous la présenter. »

M. Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Vous avez tout dit. Cette délibération revient puisque, suite à une erreur matérielle, le rapport présenté à la CSPL le 10 septembre 2024 n'était pas annexé à la délibération qui a été portée à notre connaissance, et sur laquelle nous avons pourtant donné un avis.

Ce rapport est dorénavant joint à la présente délibération. Elle corrige l'erreur matérielle qui avait été faite. C'est pour cela que cette délibération revient. Elle ne change rien sur le fond, elle change sur l'annexe d'un document qui manquait la fois dernière et qui faisait que cette délibération était incomplète. Bien évidemment, nous n'en avons pas nous-même forcément connaissance puisque parfois, nous ne savons pas - il faut le dire - quels sont les documents qui doivent être annexés ou pas à ce type de document qui est un peu particulier.

Précision importante de Sandrine Charnoz qui dit que la délibération était juste au conseil d'arrondissement, et que c'est au Conseil de Paris qu'elle était erronée. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« En tout cas, elle est inscrite à notre ordre du jour. Vous vous êtes inscrites, mesdames, sur cette délibération. Je vous laisse la parole. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci. Cette précision était inscrite effectivement dans la délibération. C'est bien une erreur du Conseil de Paris. Néanmoins, même si elle a déjà été présentée et que ce n'est qu'une erreur matérielle, il y a une question qu'on ne vous a sans doute pas posée la dernière fois et nous allons nous faire un plaisir de vous la poser. Nous souhaiterions savoir si vous avez une évaluation qualitative des prestations servies par ces prestataires et si vous avez pu enregistrer, faire une espèce d'enquête pour enregistrer l'indice de satisfaction des commerçants de ces marchés découverts, qui sont donc les interlocuteurs directs de ces deux prestataires. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

« Madame Montandon ? Merci Madame Atlan-Tapiero. »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. Cela me permet, même si cette délibération a déjà été débattue au dernier conseil, de redire des points qui sont importants pour nous, et aussi peut-être de vous soumettre des pistes de réflexion qui nous sont parvenues depuis.

Déjà de vous rappeler que pour nous, il y a une très forte marge de progression à faire sur le traitement des déchets, et notamment sur le marché Daumesnil. Je compte sur vous pour que la collecte des déchets, que ce soit d'un côté papier et d'un côté des biodéchets et des déchets plus classiques, que le tri soit effectué dans de meilleures conditions, aussi bien pour le tri en lui-même que pour les riverains et les commerçants qui ont un ballet incessant, mais qui en plus sont témoins d'un tri qui n'a pas lieu.

Peut-être aussi pour appuyer sur la concertation des commerçants pour une bonne articulation entre commerçants sédentaires et commerçants volants, on pense qu'au niveau aménagement il y a une progression à faire pour que certains commerçants sédentaires ne se sentent finalement pas exclus du marché, et qu'il y ait une façon de déambuler entre commerçants volants et commerçants sédentaires. Souvent, certains ont l'impression d'être mis de côté et au contraire, d'être cachés par certains stands. Là encore, je pense qu'il y a une progression à faire avec le concessionnaire, en concertation avec l'ensemble des commerçants.

Vous dire aussi la nécessité de distinguer des commerçants volants habituels, qui sont réguliers et qui ont des produits, j'allais dire, stables en qualité au niveau des marchés, et puis ceux qui sont volants plus ponctuels, qui ont parfois des produits à plus bas prix et qui ne relatent pas forcément de la qualité habituelle du marché. Il est important pour nous que cette articulation et cette protection puissent se faire. Notamment, je pense qu'il est important de fournir aux commerçants volants des moyens pour les habituels de résister et d'affirmer leurs différences face aux commerçants volants de passage qui vendent des produits souvent à très bas prix et qui ne se soucient pas forcément de l'image qu'ils donnent du marché sur lequel ils s'installent.

Je ne sais pas si vous connaissez certaines chartes qualité qui ont été mises en place par des commerçants, mais il y a des chartes en effet de commerçants volants qui peuvent être un outil de progrès et de développement qualitatif pour tous les commerces des marchés. Je pense notamment à une charte qualité commerce volant qui a été mise en place par la ville de Boulogne-Billancourt et qui a une démarche de qualité qui est adaptée aux commerçants dits volants, axée sur la présentation des stands et des marchandises, de l'accueil, du conseil et du service aux clients.

Voilà une piste de réflexion qu'il nous semble intéressant de développer lorsque la délibération et la mise en place avec des concessionnaires se feront. Voici nos pistes. Je ne sais pas si vous la connaissez, mais votre retour d'expérience peut nous éclairer aussi. Je vous remercie. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Montandon. Effectivement, je partage votre désarroi sur le tri des déchets. Paris est très mauvaise, le 12^e ne fait pas exception. Néanmoins, on peut se féliciter humblement d'une petite progression notamment sur la collecte des biodéchets et sur les bacs d'apport volontaire dans les marchés. On progresse. Le responsable de la DPE nous l'a encore signifié cette semaine : c'est mieux dans le 12^e qu'ailleurs. Ce n'est pas pour cela qu'on va s'arrêter là, qu'on va s'en féliciter et qu'on ne va pas continuer le combat, mais effectivement c'est un travail de longue haleine. Monsieur Bouigue ? »

M. Richard Bouigue, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Je ne répondrai pas sur la partie du traitement des déchets, puisque vous l'avez largement fait. Merci de l'avoir fait à ma place.

Sur la partie, Madame Atlan-Tapiero, concernant les critères qualitatifs qui doivent présider à l'évaluation finalement des concessionnaires, notamment sur les marchés découverts, plusieurs choses. D'abord, sachez qu'à chaque fois qu'un concessionnaire est nommé, nous le rencontrons avec les services. Nous demandons à ce que des critères particuliers, nos critères en tant que Mairie d'arrondissement, soient pris en compte. Ils ne le sont pas nécessairement. On sait que ce n'est pas nous qui choisissons le concessionnaire, c'est fait au niveau parisien. Parfois, il nous semble que des critères peuvent être ajoutés. Nous l'avons fait, et nous avons des réunions, en ce moment une fois par an, une fois par an et demi, avec les concessionnaires et les services, pour faire un bilan de l'activité. Pour être très honnête, il y a des points qui sont positifs et d'autres qui sont à améliorer. Je ne peux pas le dire de meilleure manière.

Oui, nous sommes consultés et nous sommes exigeants sur certains critères qui, aujourd'hui, ne sont pas complètement remplis : celui du traitement des déchets est dedans, mais il y en a d'autres sur lesquels nous souhaiterions aussi avancer.

Concernant les éléments que vous mettez en avant, Madame Montandon, ils m'intéressent. Excusez-moi, je vais être précis, mais il y a un tout petit problème sémantique dans ce que vous dites : tous les commerçants sur le marché ne sont pas volants. Il y a les abonnés et il y a les volants. Dans votre présentation, vous avez parlé des volants et des sédentaires. Ce n'est pas possible, ce n'est pas la réalité. La réalité est qu'on a les commerces sédentaires, les abonnés et les volants.

Quand vous parlez de volants habituels, cela existe, mais cela existe à côté d'abonnés. Les abonnés sont là régulièrement. Mais il y a aussi les volants qui ne sont pas habituels. C'est une autre catégorie, avec un autre problème que les volants habituels. Tout ce que vous évoquez sur la meilleure articulation peut se poser, mais dans un environnement qui n'est pas de deux parties, mais d'au moins 3 parties, puisqu'il y a aussi les abonnés.

La véritable question aujourd'hui est d'ailleurs moins sur les volants en tant que tels que sur comment on maintient les abonnés, et comment on complète parfois avec les volants quand on en a besoin pour que les linéaires ne soient pas rompus par des trous, par des absences qui sont parfois complètement justifiées par l'activité même du commerçant qui



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

ne peut pas être là toute l'année. Et d'autres fois où, par contre, on a l'impression que le choix de certains volants notamment inhabituel peut poser une question sur la cohérence et sur la manière dont il a été sélectionné notamment par le concessionnaire et par son placier le matin quand s'ouvre le marché.

Donc oui, c'est une question. Elle est aujourd'hui l'une des questions qui se posent sur certains de nos marchés dans le 12^e arrondissement, mais pas avec les volants et les sédentaires. Cela n'existe pas, cette question-là. C'est les sédentaires, les abonnées et les volants. Je suis désolé de vous le dire comme cela, mais c'est la réalité. Cela ne veut pas dire que votre question n'est pas juste, elle ne se pose juste pas dans les termes où vous l'avez posée. Après, on peut la reprendre en reposant les trois, mais ce n'est pas exactement comme cela que ça se passe. La vie du marché est un peu plus complexe encore qu'on ne le croit. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Bouigue. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Je vous avais demandé dans ma question si vous aviez un indice de satisfaction des commerçants au regard de ce qui a été retenu parce que nous avons des remontées. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame Atlan-Tapiero.

Je vais mettre aux voix la DAE 312. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 26 dont 04 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-211 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Sorties de M. Marque, de M. Bonnet-Oulaldj, et de Mme Dallot après le vote de la délibération DAE 20240312.

Délibération n°12-2024-DASCO 37 : Collèges publics Parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49 992 euros), subventions d'équipement (25 731 euros) et subventions pour travaux (153 459 euros).

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DASCO 37 : collèges publics Parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49 992 euros), subventions d'équipement (25 731 euros) et subventions pour travaux (153 459 euros). Madame Atlan-Tapiero, vous vous êtes également inscrite sur cette délibération. Madame Rocca pour nous la présenter en 2 minutes, s'il vous plaît. »

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Je vais me répéter par rapport à mes collègues précédents. Tout est quasiment dans le titre. Nous avons déjà voté des dotations initiales et des subventions dans nos précédents conseils d'arrondissement.

Pour cette délibération, il s'agit de dotations complémentaires de fonctionnement pour le collège Germaine Tillion, de dotations de subventions travaux parce que le 12^e n'est pas concerné sur les subventions d'équipement.

Pour les travaux, cela concerne Courteline, Verlaine et Jean-François Oeben sur des travaux liés à des radiateurs, des plans d'évacuation, des remplacements d'extincteurs ou l'entretien de cours. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Rocca. Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci beaucoup, Madame Rocca. Effectivement, on a remarqué qu'il y avait ces dotations d'investissement pour travaux, mais on se demandait s'il n'y avait pas des lignes qui avaient été prises en compte et qui relèveraient par exemple de l'entretien général, comme le débarrasage de telle ou telle chose, qui aurait pu être affecté à ces éléments.

De la même manière, il est toujours un petit peu difficile pour nous de nous prononcer sur les autres établissements.

Nous allons voter cette délibération. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Atlan-Tapiero. Madame Rocca, il n'y a pas de vraiment de question.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Je vais mettre aux voix la DASCO 37. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 27 dont 05 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-212 AVIS)

Retours de M. Marque, de M. Bonnet-Oulaldj, et de Mme Dallot après le vote de la délibération DASCO 20240037.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DASCO 90 : Caisse des écoles, dans le 12^e arrondissement de Paris – **Subvention d'investissement (309 196,67 euros) au titre de la restauration scolaire** des collèges Germaine Tillion, Georges Courteline et de l'élémentaire 253 ter avenue Daumesnil.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DASCO 90 : caisse des écoles, dans le 12^e arrondissement de Paris – Subvention d'investissement (309 196,67 euros) au titre de la restauration scolaire des collèges Germaine Tillion, Georges Courteline et de l'élémentaire 253 ter avenue Daumesnil. Madame Atlan-Tapiero, vous vous êtes également inscrite sur cette délibération. Je vais redonner la parole à Madame Rocca. »

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Comme vous le savez, dans le cadre de l'intégration des collèges hors CMR dans le périmètre d'action de la caisse des écoles, notre caisse du 12^e est notamment en charge du service de restauration scolaire du collège Germaine Tillion depuis la rentrée scolaire de septembre 2022 et du collège Courteline depuis la rentrée scolaire de septembre 2024.

À l'issue d'un travail commun et ambitieux entre la caisse des écoles et la DASCO pour accompagner les conditions matérielles de tous ces transferts, la caisse des écoles du 12^e a souhaité réaliser durant l'été 2024 des travaux de transformation et de rénovation des locaux, notamment ventilation des cuisines, confiés côté Germaine Tillion, pour permettre un export des repas en liaison chaude vers le collège Courteline. Cela concerne des travaux à hauteur d'un peu plus de 160 000 euros. Il s'agirait également d'équiper la cuisine du collège Courteline en bacs et couvercles. Je n'irais pas dans plus de détails. Il s'agirait également d'installer un coffrage à doubles portes neuves, pour un peu plus de 10 000 euros.

Dans le même temps, la caisse des écoles a souhaité remplacer durant les congés d'été l'énergie du gaz par l'électricité dans la cuisine de l'école élémentaire 253 ter avenue Daumesnil, parce que c'est moins contraignant en termes d'entretien et de maintenance des installations de distribution. Cette décision impliquait notamment un renouvellement des anciens équipements de cuisine au gaz, qui ont donc été remplacés par des appareils neufs en énergie électrique, tout cela pour un montant d'un petit peu plus de 131 000 euros. Ce qui permet de dire qu'effectivement, nous continuons à répondre aux besoins de nos personnels sur tous les sites, à la fois en termes d'outils pratiques et d'outils responsables. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Rocca. Je vais passer la parole à Madame Atlan-Tapiero. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame Rocca. Nous avons lu avec intérêt votre intérêt au bien-être des agents, ce qui est tout à fait normal et louable. Si nous avons bien compris l'histoire du piano qui est transformé, on passe du gaz à l'électricité parce que c'est plus facile d'entretien, si l'on comprend très bien le principe.

Je voudrais savoir si vous avez fait une étude d'impact sur le coût d'utilisation d'un foyer électrique quand l'électricité ne cesse d'augmenter par rapport à un foyer au gaz. Parce que même si à l'achat, c'était intéressant parce que la société vous aurait fait un prix, je pense qu'en termes d'usage, ce changement va vous coûter très cher. Avez-vous fait cette étude d'impact sur les fluides ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Atlan-Tapiero. Madame Rocca? »

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Je crois que tous les débats qui se tiennent en conseil, au comité de gestion de la caisse des écoles montrent que toutes les rénovations, réinvestissements dans de nouveaux matériels sont suivis au plus près, en fonction aussi de ces contraintes sur les fluides. Il n'y a pas d'étude d'impact en tant que tel sur l'ensemble des produits, mais les critères sont croisés. Si cela vous intéresse, on pourrait effectivement vous expliquer quelle était l'évolution de notre parc et quelles étaient les motivations. Mais je pense que sinon, on pourra prolonger la discussion de façon tout à fait intéressante avec Madame Marcin, qui siège quasiment assidument au comité de gestion de la caisse des écoles. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Rocca.

Je vais mettre aux voix la DASC0 90. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 05 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-213 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DASCO 139 : Collèges publics Parisiens - **Modalités d'attribution** des dotations complémentaires aux projets des collégiens (94 905 euros).

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DASCO 139 : collèges publics Parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (94 905 euros). Madame Atlan-Tapiero, vous vous êtes inscrite sur cette délibération. Je vais redonner la parole à Madame Rocca. »

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Ce type de délibération ne vous est pas inconnu, parce que nous en avons voté je crois une précédente sur le même motif au mois de septembre. Comme vous le savez, afin d'encourager l'engagement et la participation des jeunes, une dotation complémentaire est dédiée au financement de projets conçus et portés par les collégiens. Je le rappelle ici, cela vient en plus de la dotation à l'action éducative, qui est déjà une dotation socle et conséquente pour l'ensemble de nos collégiens. Permettez-moi de vous rappeler qu'à l'échelle parisienne, ces dotations pour les actions éducatives s'élèvent tout de même pour l'année 2025 à 1,4 million d'euros.

Cet appel à projets auquel peuvent répondre l'ensemble des collégiens nous permet ici un vote pour les très beaux projets du collège Guy Flavien à hauteur de 3 000 euros. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Rocca. Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame Rocca. J'ai bien lu cette délibération, avec un grand intérêt. On lit dans la délibération qu'on attribue 1 500 euros par initiative. Lorsqu'on regarde le tableau qui concerne l'ensemble des collèges Parisiens, il n'y a aucun montant qui soit semblable. On lit que Guy Flavien va recevoir 3 000 euros. Je suppose que Guy Flavien a eu 2 initiatives. Nous voudrions savoir quels sont les 2 projets que porte cet établissement dans le cadre de cette subvention. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Atlan-Tapiero. Madame Rocca pour vous répondre. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Effectivement, vous pouvez trouver des montants qui sont inférieurs dans le tableau parce qu'on rembourse à hauteur de ce qui a été engagé. Dans mon souvenir, le collègue Guy Flavien concerne 2 voyages.

Nous l'avons redit lors de la réunion de rentrée avec Madame la Maire à l'ensemble des principaux de collèges : c'est qu'il peut y avoir plusieurs projets par collège. Nous en avons lors d'un précédent conseil d'arrondissement déjà adopté 3, 1 nouveau et nous espérons d'ici la fin de l'année que l'ensemble des collèges pourront répondre. Il y a des dates évidemment de dépôt de ces dossiers.

L'année dernière, tout le monde n'avait pas encore été sensibilisé avec cette nouveauté. Certains s'en sont très bien emparés. L'année dernière, on avait reconduit un deuxième appel. Peut-être que cette année, nous serons amenés à faire un deuxième appel. Nous travaillons sur le temps long pour sensibiliser les équipes à ce projet. Si ce n'est pas cette année, ce sera l'année prochaine. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Rocca.

Je vais mettre aux voix la DASCO 139. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 05 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-214 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DASCO 141 : Subventions d'investissement (30 124 euros) à trois collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2023-2024.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DASCO 141 : subventions d'investissement (30 124 euros) à trois collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2023-2024. Madame Atlan-Tapiero, vous êtes inscrite. Je vais redonner la parole à Madame Rocca. »

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Comme vous le savez, nous avons des budgets participatifs écoles et collèges. Cette délibération concerne le budget participatif collège, qui est un dispositif qui a été initié en 2016 avec un objectif qui est de contribuer à la fois à l'apprentissage de la citoyenneté pour nos collégiens, avec une délibération en amont d'un vote, un choix aussi d'une portion d'investissement par les collégiens eux-mêmes pour la vie de leur établissement.

Dans cette délibération est concerné le collège Jules Verne, avec un projet espace détente sur une thématique vivre ensemble. Pour rappel, dans le budget participatif collège qui est soumis aux collégiens, c'est un catalogue de projets avec de grandes thématiques.

Sur cette thématique du vivre ensemble, je rappelle que nous avons précédemment voté en septembre 2 autres projets, un pour Guy Flavien, puis un pour Germaine Tillion. Dans nos collèges, comme dans l'ensemble des collèges Parisiens, c'est souvent cette thématique du vivre ensemble qui revient, et notamment de l'espace détente. Ce qui nous dit que nous devons aller encore plus loin et plus vite sur l'aménagement d'espaces locaux scolaires où nos collégiens se sentent bien parce que ce n'est pas juste de la cosmétique et leur donner des bouts de canapé dans des bouts de couloirs, cela crée du vivre ensemble, c'est ce qu'ils nous redisent. C'est ce que nous savons déjà, quand on fait les réhabilitations. Mais c'est aussi ce dont ils témoignent par le biais de ce type d'exercice. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Rocca. Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame Rocca d'avoir apporté quelques précisions. En effet, dans la délibération, il est question du catalogue de 7 projets répartis selon deux thématiques. Il n'est absolument pas évoqué ce que fait le collège Jules Verne, à part la subvention qu'on lui accorde. Vous me dites que c'est pour un espace détente avec des bouts de canapé. Je voulais savoir exactement en quoi consistait ce projet. Merci. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Atlan-Tapiero. Madame Rocca pour vous répondre. »

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« La création d'un espace détente, ce qu'on a déjà voté pour Guy Flavien au mois de septembre, c'est loin d'être juste un bout de canapé dans un couloir. C'est trouver une salle, l'aménager, y mettre des éléments à la fois de mobilier, d'équipements, c'est fléché avec des jeux, mais aussi de la détente qui peut renvoyer à une pratique artistique, musicale. On a eu à Germaine Tillion le très bel aménagement d'une salle que je vous invite à aller visiter au gré de journées portes ouvertes où circulent parfois l'ensemble des élus de l'arrondissement. Ce sont les retours notamment de Monsieur Marsignac, le principal, qui nous disait que cela créait des liens qui ne se seraient pas créés ni dans la cour ni en dehors de l'établissement. J'imagine que sur Jules Vernes, cela aura la même utilité scolaire. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Rocca. Je confirme vos propos, on l'a visitée plusieurs fois. À chaque fois, on a des retours très positifs de l'équipe dirigeante, des enseignants et surtout des élèves.

Je vais mettre aux voix la DASC0 141. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 26 dont 04 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-215 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DDCT 170 : Reliquat de subvention d'investissement (7 656 euros) accordée à l'association "La Camillienne" dans le cadre de l'édition 2018 du Budget Participatif parisien.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DDCT 170 : reliquat de subvention d'investissement (7 656 euros) accordée à l'association "La Camillienne" dans le cadre de l'édition 2018 du Budget Participatif parisien. Madame Atlan-Tapiero, vous vous êtes inscrite. C'est Madame Comushian qui va nous la présenter. »

Mme Anoushka Comushian, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Il s'agit d'une délibération pour voter l'attribution d'un reliquat de subvention à l'association "La Camillienne" pour contribuer à aménager son nouveau local jeunesse situé rue des Meuniers, pour la pose notamment d'une grille métallique pour sécuriser l'entrée d'un nouveau local qui est utilisé depuis la rentrée 2024. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame Comushian. C'est d'ailleurs un très beau local. Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Je vous remercie. Si je me suis inscrite sur cette subvention, c'est que dans les délibérations, la Camillienne est présentée comme une association créée en 2021. Pour mémoire, La Camillienne » a été créée sous forme de patronage en 1894. Elle s'est constituée en association en 1950. Cette association ne date pas de 2021. Je pense qu'il y a un vrai problème dans la délibération. Il est assez dommage que sur des délibérations d'associations aussi anciennes, les services ne fassent pas plus attention.

Nous voterons cette délibération « La Camillienne. » Mais quand j'ai vu « 2021 », je me suis demandé ce qu'il s'était passé entre-temps, si c'était une nouvelle structure. Je trouve cela un peu dommage, surtout pour une association emblématique de l'arrondissement qui est quand même enracinée depuis un grand nombre d'années. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame Atlan-Tapiero de cette précision. Effectivement, je pense que c'est une coquille et que tout le monde connaît la Camillienne autour de cette table, parfois même très bien. Certains élus ne participeront pas au vote. Je pense que c'est bien évidemment une coquille. On la fera remonter pour correction.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Je vais mettre aux voix la DDCT 170. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 26 dont 04 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-216 AVIS)

Sortie de Mme Kopoka après le vote de la délibération DDCT 20240170.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DDCT 180 : Subventions (28 300 euros) à quatorze associations pour le financement de quatorze projets sur les quartiers politique de la ville Parisiens.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DDCT 180 : subventions (28 300 euros) à quatorze associations pour le financement de quatorze projets sur les quartiers politiques de la ville Parisiens. Madame Atlan-Tapiero et Monsieur Seingier, vous êtes inscrits sur cette délibération. Madame Slama va nous la présenter pour 2 minutes. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci beaucoup Madame la Maire. Je mets ma casquette de Maire de quartier de Bel-Air Nord pour vous parler de cette délibération qui vise à soutenir la Compagnie La Lune dans les Yeux à hauteur de 1 000 euros pour un nouveau projet Urban Opéra dans le quartier populaire de la Porte de Vincennes.

Cette délibération s'inscrit dans le cadre du pacte parisien pour les quartiers populaires, qui vise notamment à accompagner les acteurs associatifs de ces quartiers. Ces deux derniers étés, la compagnie La Lune dans les Yeux a démontré très clairement – la Maire a pu participer comme moi à plusieurs de ces animations – sa capacité à animer le quartier lors d'ateliers inclusifs se déroulant dans la rue, au plus près des habitants, dans la Rue aux enfants, Lamoricière, au pied des immeubles du quartier. Ce nouveau projet donnera lieu à d'autres moments artistiques de partage autour de l'opéra, de la danse urbaine à destination des habitants du quartier de la Porte de Vincennes, et bien sûr accessibles aux personnes sourdes et malentendantes.

La Lune dans les Yeux est une association loi 1901 qui a été créée avec l'envie de poursuivre et d'entreprendre des projets très pluridisciplinaires, mélangeant justement l'opéra à d'autres formes d'expression artistique. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Slama. Madame Montandon ? »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire, merci Madame Slama pour votre présentation. Je me suis d'abord demandé pourquoi la délibération était rattachée au 12^e arrondissement parce que dans l'exposé des motifs, il est dit que cette politique est en faveur des habitantes et des habitants du quartier populaire du 20^e arrondissement, le 12^e n'apparaissait pas. C'est au vu du détail des associations que j'ai vu que parmi l'ensemble des associations, il y en avait une qui était basée dans le 12^e arrondissement. Vous avez confirmé qu'elles agissaient notamment dans le quartier de Lamoricière. Je vous en remercie.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Je me demandais quand même, au vu de toutes les associations autres qui agissaient à la Porte de Vincennes, s'il y avait parfois... c'est quand même limitrophe, et l'on sait que la Porte de Vincennes, entre le 20^e et le 12^e, il peut parfois y avoir des équipements qui sont partagés. Je voulais savoir si d'autres associations agissaient aussi dans le 12^e et à peu près à quelles proportions.

En ce qui concerne l'association du 12^e, j'ai vu que l'objet était de développer et d'organiser des projets culturels autour de l'opéra et d'associer l'opéra à d'autres formes artistiques, comme le breakdance. Je trouve en effet que c'est une piste très originale et disruptive, que je trouve personnellement très intéressante parce qu'elle amène un jeune public à découvrir des dimensions qu'ils ne connaissent pas forcément et auxquelles ils n'ont pas forcément accès, et finalement avec un mélange des genres qui ne peut faire qu'aimer justement des répertoires un peu plus classiques.

Ce sont des discussions que nous avons régulièrement au sein de notre groupe, et notamment avec Franck Margain qui est très vigilant sur ces questions et très proactives.

Nous interpellons souvent sur notre regret que dans les conservatoires, il y ait un tirage au sort. Il est vrai que l'on considère que cette solution qui, au départ, était apparemment d'appoint pour gérer un flux trop important, devait être temporaire. Mais on s'aperçoit que le temporaire devient une habitude. Et lorsque je vois des associations avec cet objet-là, je me dis que c'est peut-être l'occasion de créer et de renforcer des partenariats afin de permettre de faire de ces structures un petit peu une sorte de sas qui permettrait, lorsque des élèves et surtout ce jeune public repéré avec un fort potentiel, d'être un peu, j'allais dire sponsorisé, ou poussé au conservatoire. Ces associations pourraient justement être prescriptrices de jeunes qui se révèlent, afin justement qu'ils aient accès au conservatoire. Donc une sorte de sas, je pense que c'est le mot à utiliser. Je voulais avoir votre avis. Il est vrai que c'est quelque chose que l'on porte depuis plusieurs années, de faire en sorte qu'il y ait plus de structures qui permettent finalement de repérer des jeunes et d'être le sas au conservatoire sans passer par le tirage au sort, qui peut les écarter. C'était notre première suggestion ou réflexion.

Ensuite, une remarque de fond qui est un peu récurrente, vous le verrez, parce que je m'en suis aperçue dans d'autres délibérations. Une fois de plus, je trouve que l'objet est très intéressant : ce mélange de genres, de musique aussi bien classique et plutôt aussi contemporaine, c'est une excellente idée. Par contre, je vois que dans l'objet, et de plus en plus dès qu'il y a une nouvelle association qui ne fait pas partie des historiques, comme on a pu discuter précédemment, chaque fois dans l'objet, il y a quelque chose sur le questionnement du genre. Je vous lis ici l'objet. Je vous passe, il y a toute la partie sur les échanges, sur les artistes, très bien. Mais dans l'objet, il y a aussi « Mettre l'accent sur des projets qui questionnent le genre. » Je m'aperçois que c'est de plus en plus. Dès qu'il y a une association, que ce soit dans le niveau culturel ou dans le niveau sportif, dans l'objet, il y a le questionnement du genre. J'ai presque envie de vous dire : est-ce que cela devient quelque chose presque de récurrent pour prétendre à être dans les nouvelles associations qui reçoivent des subventions de la Ville de Paris ? Est-ce qu'il faut absolument déconstruire le genre ? Je trouve cela dommage. Je le souligne à ce niveau-là, mais ce n'est pas la seule association. Au niveau de tout Paris, on le fait régulièrement. Mais je m'aperçois que les



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

nouvelles associations identifiées dans le 12^e, qui souvent en plus ont un objet très intéressant, vous ne pouvez pas vous empêcher d'avoir aussi cette sélection avec un prisme du genre et une déconstruction que je trouve regrettable.

Cela dit, nous voterons positivement pour cette délibération. Vous avez bien vu que l'on était enthousiastes du moins sur ce qui était proposé au niveau artistique. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame Montandon. Attention à votre temps de parole. Effectivement, la politique de la déstructuration des stéréotypes fait partie de nos engagements politiques de chaque instant et l'on continuera. Je vous remercie notamment pour vos mots.

Sachez que la Porte de Vincennes n'est pas politique de la ville, malheureusement. Pourtant, nous avons très fortement bataillé pour que l'État l'inscrive. Vos propositions sont intéressantes, mais vous savez que le collège Germaine Tillion est doté d'une CHAM et nous en sommes très fiers. Justement, en lien avec le conservatoire. Je vous invite vraiment à venir voir cette association et ses chanteuses rue Lamoricière. C'est quand même quelque chose, ce sont des moments extraordinaires. Vous verrez à quel point effectivement l'opéra dans la rue peut transcender absolument tous les âges et toutes les personnes.

Madame Slama pour vous répondre. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Finalement, Madame la Maire, vous avez pratiquement dit tout ce que je voulais vous dire. En effet, nous allons plus loin que ce que nous devrions faire, en faisant de ce quartier un quartier politique de la ville parisien, si je puis dire, en le faisant rentrer dans l'escarcelle des quartiers populaires. C'est pour cela que nous mettons en œuvre des moyens supplémentaires. C'est vraiment une volonté de notre part d'aller plus loin là-dessus.

En effet, cette association est remarquable et portée par des personnalités extrêmement précieuses. On a beaucoup de chance de les avoir. C'est totalement dans notre vision aussi de la culture hors les murs, aller au plus près des habitants, vraiment au pied des immeubles, pour leur apporter une culture qui pourrait paraître peut-être pour certains un peu élitiste, qui est celle en l'occurrence de l'opéra.

S'agissant de la question des genres, je voyais plus cela sur la question de l'égalité femme-homme, de l'inclusion, du vivre ensemble. Je pense que c'est vraiment comme cela que la thématique est abordée par l'association.

Madame la Maire, vous l'avez dit, sur la CHAM, on a la chance d'avoir dans les établissements du quartier de la Porte de Vincennes un certain nombre de dispositifs qui permettent aux enfants ayant envie de s'exprimer aussi par la musique de bénéficier de moyens renforcés, d'apprentissage en ces domaines. Je vous remercie. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Slama. Désolée, je pense que toutes les deux, nous sommes vraiment très investies et très charmées par cette association qui est quand même incroyable.

Je vais mettre aux voix la DDCT 180. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 29 dont 05 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-217 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DDCT 186 : **Convention d'objectifs avec l'association "PIMMS Médiation Paris" et attribution d'une subvention (145 000 euros) au titre de l'année 2025.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DDCT 186 : convention d'objectifs avec l'association "PIMMS Médiation Paris" et attribution d'une subvention (145 000 euros) au titre de l'année 2025. Madame Montandon et Monsieur Seingier, vous êtes inscrits sur cette délibération. C'est Madame Derenemesnil qui va nous la présenter. »

Mme Mailys Derenemesnil, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. On connaît très bien cette association, mais on va la rappeler. Il faut vraiment que l'on prenne un rendez-vous pour y aller tous les trois. On pourra prendre un temps pour aller ensemble constater le travail que réalise cette association dans le 12^e. Je rappelle juste un peu les différents objectifs.

C'est une association que l'on connaît extrêmement bien, qui est implantée depuis 2004 à la gare de Reuilly et qui répond à plusieurs missions : aider les personnes fragiles à trouver des solutions concrètes à certaines de leurs difficultés, notamment essentiellement administratives, faciliter l'accès des populations au service public et aux droits sociaux, contribuer à la lutte contre la précarité et au mieux vivre ensemble, enfin créer des emplois et des parcours de professionnalisation vers l'emploi durable et qualifiant.

Je rappelle juste que cette subvention de 145 000 euros, c'est pour l'ensemble des PIMS de Paris : il y en a 5 en tout. Il y a aussi des équipes mobiles. Cela s'inscrit dans une subvention générale.

J'attire aussi votre attention sur le fait que c'est une subvention dont le montant est constant, au moins depuis le début de la mandature, depuis 2020. C'est un renouvellement annuel.

Et peut-être dernière chose, vous pourrez aller constater aussi, puisqu'ils réalisent des bilans chaque année, que le PIMS dans le 12^e est celui qui accueille le plus d'usagers et d'usagères par rapport aux quatre autres. Vous pouvez aller consulter leur rapport d'activité.

Dernière chose : évidemment, avec la précarisation croissante de notre société, ils font face à un afflux constant, avec de plus en plus de demandes. On observe que le budget n'augmente pas pour autant.

Je prends note, je viendrai vous voir après pour déterminer un rendez-vous pour aller constater sur place. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame Derenemesnil. Monsieur Seingier ? »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Merci. Effectivement, j'attends toujours ce rendez-vous avec impatience. Je me suis quand même renseigné. Dans une autre vie, j'ai pu travailler aussi avec le PIMS. Évidemment, j'ai voulu faire mon discours sur la question de leur mission d'accompagnement au long cours, notamment des populations fragiles. Il n'y a pas de débat. Mais je reste obsédé sur cette question. Vous avez dit qu'il y a plusieurs missions, et il y en a une qui me gêne, c'est toujours la même : l'objectif d'accès des populations au service public et aux droits sociaux, car on considère que l'accès au service public doit être facile. Je salue les services, car je trouve qu'il y a eu dans le 12^e depuis que je suis élu beaucoup d'améliorations, notamment sur les temps d'attente, l'organisation d'accès aux services, etc.

Je regrette encore que vous ayez rejeté avec des arguments d'une rare mauvaise foi mon vœu sur un guichet unique numérique, mais on pourrait aussi avoir une réflexion sur un accueil multiservice qui existe dans des dizaines de milliers de communes, c'est-à-dire un lieu où l'on a un seul point d'accès et où 90 % des demandes peuvent être faites à un seul endroit.

En tout cas, j'estime que ce n'est pas à une association de se substituer à l'administration. Le coût de la subvention devrait être réduit, car il est tout de même de 145 000 euros, de cette part de mission qui devrait être supprimée. C'est la raison pour laquelle je vais m'abstenir. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Seingier. Madame Montandon ? »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. Il ne vous a pas échappé que nous ne nous inscrivons pas sur les délibérations que pour critiquer. Nous avons été d'ailleurs depuis le début de cette séance force de propositions, nous avons en effet formulé des pistes de réflexion. C'est le cas notamment aussi pour le PIMS. Il n'y a aucune remise en cause de l'action et de l'utilité. Ces points d'information sont en effet un outil indispensable pour se rapprocher aussi des habitants et notamment des services publics.

Je rejoins tout à fait ce qu'a dit mon collègue, Monsieur Seingier, il y a une part de substitution de ce que fait l'association et qui devrait revenir, pour nous, au moins pour tout ce qui concerne les missions de droits sociaux, à la Ville. C'est aussi pour ces raisons que nous allons nous abstenir. C'est une abstention positive, vous l'aurez bien compris. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame Montandon. Madame Derenemesnil pour vous répondre. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Mailys Derenemesnil, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« En effet, je vous rejoins tout à fait sur cette accessibilité des services publics. Il est vrai que quand on voit l'EPLF, on n'est pas très rassurés sur la capacité justement aussi à ce que les services publics soient déployés. On est tout à fait d'accord. Mais le problème, c'est qu'il y a un réel besoin qui doit être comblé. Ces personnes remplissent parfaitement leurs missions. On pourra, à l'occasion de ce rendez-vous, regarder précisément sur quelles missions cela porte dans le 12^e et à quel type de service public il est fait référence, mais en général, ce sont vraiment les services publics nationaux. Cela concerne vraiment des problématiques liées à l'emploi. Pour le coup, ce sont des choses qui nous dépassent. Je suis assez d'accord avec vous sur le fond, mais il faudrait demander plus d'argent au gouvernement pour nos services publics. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame Derenemesnil. Je crois que Monsieur Bouigue a quelque chose à ajouter. »

M. Richard Bouigue, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Je fais vite, parce que l'ordre du jour est très dense. J'entends votre remarque, Monsieur Seingier. Toutefois, cela voudrait dire que les services publics disposent des moyens de faire de la médiation auprès des publics les plus éloignés du service public puisqu'on sait très bien qu'il ne faut pas qu'un service public existe pour qu'on s'y rende. Il y a aussi pour une partie de la population une difficulté à identifier le bon service, à savoir à qui s'adresser, etc.

Aujourd'hui, les agents des services publics concernés ne sont pas nécessairement les administrations dans lesquelles il y a pléthore de personnes qui peuvent aller faire de la médiation auprès de ces personnes-là. On rejoint une compétence qui est celle du PIMS depuis des années, de pouvoir mettre en relation des personnes très éloignées des services publics avec ces services publics. L'idée n'est pas que ce soit un accompagnement durable, mais que ce soit un premier accompagnement pour que ces personnes puissent aller à ces services publics et faire valoir leurs droits, en l'occurrence.

Je ne crois pas que ce soit une démarche qui soit antinomique avec le service public. Si nous ne voulons plus voir le PIMS, mettons les moyens dans le financement des services publics, faisons en sorte que les services publics puissent avoir les médiations nécessaires avec les personnes les plus éloignées et alors, on pourra peut-être envisager la suppression du PIMS. Mais le PIMS est là aussi parce qu'à un moment donné, nous n'avons pas les moyens d'avoir cette médiation qui est nécessaire pourtant dans une première approche avec les services publics. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Bouigue.

Je vais mettre aux voix la DDCT 186. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 24 dont 04 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 00
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-218 AVIS)

Départ de M. Gregoire après le vote de la délibération DDCT 20240186



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DDCT 189 : **Subventions d'investissement attribuées aux associations lauréates du budget participatif afin d'aménager de nouveaux locaux et développer de nouvelles actions en faveur des habitants des quartiers populaires** (budget participatif pour 42 000 euros à trois associations pour le financement de trois projets associatifs).

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DDCT 189 : subventions d'investissement attribuées aux associations lauréates du budget participatif afin d'aménager de nouveaux locaux et développer de nouvelles actions en faveur des habitants des quartiers populaires (budget participatif pour 42 000 euros à trois associations pour le financement de trois projets associatifs). Monsieur Margain, vous vous êtes inscrit sur cette délibération. C'est Madame Slama qui va nous la présenter. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Toujours sur cette belle subvention du quartier de la Porte de Vincennes, je vous propose d'accorder une subvention de 3 000 euros à l'association Accessijeux, qui est lauréate du budget participatif en date de 2023 pour qu'elle puisse acheter, se doter de nouveaux jeux et de nouveaux équipements.

Dans le quartier populaire de la Porte de Vincennes, Accessijeux est l'entité qui anime tout au long de l'année, dans le cadre de la Ludo Move que nous avons obtenue de haute lutte avec Madame la Maire, la rue Lamoricière. Cette Ludo Move est vraiment un point fondamental au cœur de l'animation du quartier et de la rue aux enfants Lamoricière. Elle connaît un succès très important depuis son installation. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame Slama. Monsieur Margain ? »

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Je vous remercie, Madame la Maire. J'avais une question un peu technique à vous poser. Quand on regarde l'exposé des motifs, je reprends votre intitulé, il est question de « compte tenu de l'importance de ces associations pour la vie de quartier », et l'on s'aperçoit que vous leur donnez 3 000 euros sur les 42 000 euros proposés. Qu'est-ce qu'une association importante ? Qu'est-ce qu'une association très importante ? Je voudrais avoir simplement un critère de ce que vous qualifiez d'important quand on reçoit 12 % d'un budget. Cela ne me paraît pas très important. Je voudrais simplement un éclairage. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

« Merci Monsieur Margain. Madame Slama pour vous répondre. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Il se trouve que l'association exprime des besoins et que nous tentons d'y répondre. En l'occurrence, ils disposent déjà de beaucoup d'équipements, de beaucoup de jeux, mais ils ont aussi besoin de renouveler un petit peu leur stock avec de nouvelles matières. 3 000 euros de jeu et d'équipements, ce n'est pas si mal pour pouvoir réaliser l'ensemble de leurs prestations.

Donc je ne crois pas que l'on puisse mesurer l'importance d'un acteur, d'une structure, d'une association à l'argent qu'on pourrait lui fournir parce qu'il peut y avoir parfois des actions qui ne nécessitent pas un investissement non plus faramineux. Je ne vois pas bien la corrélation entre le fait que je puisse qualifier cette association et le travail qu'elle fournit, en effet, de structurant, d'important, de fondamental pour l'animation de la vie de ce quartier et la somme qui peut lui être allouée via cette subvention. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Slama.

Je vais mettre aux voix la DDCT 189. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 28 dont 05 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-219 AVIS)

Sorties de Mme Slama, M. Delmestre, de M. Paris (pouvoir de M. Romero-Michel), de M. Marque, et de M. Belghith après le vote de la délibération DDCT 20240189



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DEVE 86 : Appel à Projets PARIS SEME 3 – Subventions en investissement (174 264 euros) et conventions avec douze structures intervenant dans le secteur agricole - Avenant à la convention PARIS SEME 2 avec un des attributaires.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DEVE 86 : appel à Projets PARIS SEME 3 – Subventions en investissement (174 264 euros) et conventions avec douze structures intervenant dans le secteur agricole - Avenant à la convention PARIS SEME 2 avec un des attributaires. Madame Atlan-Tapiero, vous êtes inscrite sur cette délibération. Monsieur Rouveau va nous la présenter. »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. J'excuse ma collègue Manon qui n'est pas présente ce soir et qui m'a envoyé ses notes.

L'appel à projets Paris SEME vise à soutenir au travers de subventions en investissement les projets relevant du secteur de la production agricole priMaire durable, de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles. C'est la 3e édition qui a été lancée en avril 2024.

Pour le 12^e arrondissement, il est proposé une subvention d'investissement de 4 700 euros pour Interface Formation, située sur le site Pépinière de l'Est dans le Bois de Vincennes, avec un projet de maraîchage et de culture de fruitiers alliant production agroécologique en circuit court, insertion professionnelle et formation. La demande de subvention vise à acquérir un système d'arrosage automatique complet ainsi que des panneaux solaires. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Rouveau et bravo d'avoir remplacé Madame Havet. Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci beaucoup. La présentation n'éclaire pas spécifiquement une délibération confuse. Néanmoins, je souhaite poser quelques questions un petit peu techniques.

Sont évoqués dans cette délibération les circuits courts, mais rien n'est en relation avec la subvention directe, en tout cas avec les subventions qui sont proposées. En revanche, on parle de l'agriculture urbaine. J'aimerais savoir quel est le coût réel de cette agriculture urbaine. Pour quelle production ? Pour quel volume, quelle qualité ?



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

D'autre part, on dit qu'on a retenu 12 acteurs et donc 12 projets. Pourtant, il n'y a aucun bilan des structures qui n'est présenté. On ne connaît pas les projets, mais on sait qu'on leur donne des subventions. Je voudrais avoir des éclaircissements, s'il vous plaît. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« En l'absence de Madame Havet, je pense que l'on va faire une réponse écrite, si vous nous le permettez. Et surtout interroger peut-être Madame Pulvar qui doit avoir ces chiffres et dont nous n'avons pas forcément la connaissance.

En revanche, effectivement on a beaucoup de projets d'agriculture urbaine qui ont été installés dans le 12^e, je pense aux toits de l'opéra, aux toits du siège des musées nationaux, aux toits de la RATP place Lachambaudie, mais pas qu'aux toits : nous avons aussi de l'agriculture urbaine par exemple dans la garde républicaine du Bois de Vincennes et autre. Il est vrai que ce sont des expérimentations qui ont besoin d'un coup de pouce, j'allais dire, pour être viables, mais qui au bout, par exemple l'opérateur qui est sur l'Opéra de Paris, est désormais viable. Ceci a été mis en place depuis des années et commence à porter ses fruits. En revanche, je pense que Monsieur Rouveau ne doit pas avoir forcément les chiffres. Je m'engage à vous les transmettre après avoir interrogé le cabinet de Madame Pulvar.

Monsieur Rouveau ? »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Juste pour dire que le projet dont on parle dans le 12^e arrondissement, Pépinières de l'Est, est en cours d'installation. Il n'y a donc pas encore de chiffres de leur production. Il y a eu une déclaration préalable d'implantation d'une serre qui a été attribuée au mois de septembre. La DEVE et l'association ont travaillé sur une convention d'occupation du site, avec un travail sur le changement de terre, le raccordement, etc. La première année de production complète sera la saison 2025.

Voilà pour l'association dont on parle dans le 12^e arrondissement. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Rouveau.

Je vais mettre aux voix la DEVE 86. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 18	
Nombre de votants : 21 dont 04 pouvoirs	
Pour : 17	Contre : 04
Abstentions : 01	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-220 AVIS)

Retours de Mme Kopoka, de M. Delmestre, de M. Marque, de Mme Slama après le vote, de M. Belghith après le vote de la délibération DEVE 20240086



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DEVE 99 : Convention de partenariat avec le CFPPA de Saint-Germain-en-Laye pour des interventions pratiques et théoriques sur le patrimoine arboré des bois de Boulogne et de Vincennes.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DEVE 99 : convention de partenariat avec le CFPPA de Saint-Germain-en-Laye pour des interventions pratiques et théoriques sur le patrimoine arboré des bois de Boulogne et de Vincennes. Madame Montandon, vous êtes inscrite sur cette délibération. Monsieur Rouveau va nous la présenter. »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Le centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) a l'habitude de nouer des partenariats avec les collectivités territoriales pour que ses apprentis puissent mettre en œuvre et en application les enseignements sur des cas concrets.

Ce centre a sollicité le service de l'arbre et des bois de la Ville pour identifier des projets. Ce sera le cas sur le Bois de Boulogne en 2024-2026 et sur le Bois de Vincennes en 2025-2026, pour que les apprentis puissent faire un état des lieux, un inventaire, un diagnostic et des propositions de gestion du patrimoine arboré sur les sites qui seront concernés. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Rouveau. Madame Montandon ? »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. Nous nous réjouissons de cette délibération, car vous le savez, pendant la mission en information des Bois de Boulogne et de Vincennes, nous avons beaucoup abordé, de façon d'ailleurs très consensuelle, aussi bien les sujets de protection des arbres, j'ai envie de vous dire de protection de tout, aussi bien du patrimoine arboricole que du patrimoine bâti. Nous avons aussi beaucoup évoqué l'aspect pédagogique, que ce soit pour un public plus jeune que pour les étudiants, ou même les adultes.

Cette délibération est à la croisée des chemins, c'est une bonne chose. C'est une première étape dans le Bois de Boulogne, c'est mentionné, puisque c'est l'objet de cette délibération. Mais il est aussi évoqué que pour l'année 2025-2026, un autre site dans le Bois de Vincennes pourrait également être proposé. Est-ce que vous avez déjà une piste pour le Bois de Vincennes ?

Afin de pouvoir justement établir l'inventaire, le diagnostic et les propositions de gestion du patrimoine arboré à une plus grande échelle, nous vous soumettons l'idée du barème de



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

l'arbre. En effet, la Ville de Paris dispose d'un patrimoine arboré d'environ 500 000 arbres. Je crois que c'est d'ailleurs une évidence qui nous rassemble tous, c'est de dire que la végétalisation joue un rôle thermorégulateur en milieu urbain et que les espaces verts participent à la politique d'atténuation face aux changements climatiques, et permettent de lutter contre les îlots de chaleur urbains.

Nous discutons souvent sur la qualité des arbres, sur leur caractère remarquable ou pas d'ailleurs. Il se trouve que des travaux ont été réalisés par les baromètres de l'arbre, notamment par l'Association Plantes et Cités, ainsi que par le conseil de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Ces travaux, nous les jugeons très intéressants. Je voulais attirer l'attention sur le baromètre qui est accessible librement et gratuitement d'ailleurs sur le site internet des personnes et des organismes que j'ai cités précédemment. L'intérêt de ce dispositif est qu'il permet à la fois d'évaluer la valeur intégrale d'un arbre en prenant en compte ses caractéristiques, notamment écologiques et environnementales, et ses protections réglementaires, mais aussi de fournir des données fiables pour protéger les arbres, sensibiliser à leur présence et savoir quoi faire en cas de dégradation. Bien sûr, la dégradation étant ce qu'on essaie tous d'éviter, mais on sait très bien que cela arrive. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame Montandon. Nous sommes à la moitié de l'ordre du jour, je vais vous demander de respecter votre temps de parole de 2 minutes. »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« C'est 5 minutes par délibération, Madame la Maire.

Le système actuel mis par la Ville de Paris pour déterminer la valeur d'un arbre ne prend pas suffisamment en compte l'aspect remarquable de certains spécimens. Il y a une fonction purement technique, sans vocation de sensibilisation à l'entière population, contrairement justement au barème de l'arbre.

Nous avons d'ailleurs déposé un vœu en Conseil de Paris, qui n'avait pas été déposé en conseil d'arrondissement. C'est pour cela que je fais part et écho de cette proposition, parce que nous voulions mettre en pratique justement le barème de l'arbre au sein de la Ville de Paris, afin justement de pouvoir le rendre après disponible sur internet, ainsi que la mise en place de dispositions proposées par les promoteurs du barème de l'arbre pour sensibiliser à la présence des arbres, et ce aussi bien dans le bois qu'en ville.

En conclusion, je voulais donc rappeler mes questions, de savoir s'il y avait un site sur le Bois de Vincennes qui était déjà en étude, votre avis sur le barème de l'arbre que je viens d'évoquer puisque c'est l'une des pistes pour pouvoir déployer ceci à l'échelle beaucoup plus importante que celle que vont faire bien sûr ces étudiants.

Enfin, il est vrai que le PLU qui était à l'ordre du jour aujourd'hui, mais que nous avons hélas tous survolé trop vite à mon goût, il y a en effet tout un inventaire qui est fait sur les arbres remarquables. Je voulais savoir si entre les propositions de 2023 lors du projet du PLU et ce



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

qui est arrêté actuellement, il y avait eu une évolution, si la Mairie du 12^e avait été satisfaite de ce qui avait été répertorié dans le 12^e arrondissement.

Je vous remercie, si vous pouvez apporter une réponse à ces trois questions. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Montandon. Monsieur Rouveau pour vous répondre. »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller **d'arrondissement** :

« Je dois avoir la réponse aux trois questions. Non, il n'y a pas de site, sinon il serait mentionné dans la délibération. Je pense que le travail au Bois de Boulogne va aider aussi à définir un site dans le Bois de Vincennes l'année d'après.

En ce qui concerne le barème, je pense qu'on a à faire à un centre de formation professionnelle. Je pense qu'ils ont leurs outils, vu que c'est le thème du travail que vont faire ces apprentis. Ils ont leurs outils et ce sont de futurs professionnels de l'arbre. Je pense qu'ils ont beaucoup à nous apporter aussi là-dessus.

Enfin sur le PLU, cela tombe bien, nous avons donné pas mal d'adresses d'arbres remarquables à protéger. Ils ont été protégés effectivement en 2023. Dans l'enquête publique, il ne me semble pas qu'on avait de nouvelles adresses d'arbres, parce que le travail avait été fait en amont. Il y avait eu une demande, enfin une communication, autour des arbres remarquables que les habitantes et les habitants pouvaient signaler en amont en 2022 il me semble, sur tout le processus du PLU. En 2023, on avait toutes les adresses qui recensaient les arbres remarquables, mais du coup, il y en a beaucoup plus en 2024 que dans le précédent PLU. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Rouveau.

Je vais mettre aux voix la DEVE 99. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 27 dont 04 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-221 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DFPE 117 : Subventions (173 600 euros) et conventions à vingt associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les **équipes éducatives d'écoles** et collèges situés dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DFPE 1117 : subventions (173 600 euros) et conventions à vingt associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements de Paris. Madame Atlan-Tapiero, vous êtes inscrit sur cette délibération. Madame Dallot va nous la présenter. »

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Madame Dallot passe la main à Madame Isabelle Rocca, car il n'y a pas de crèche concernée dans le 12^e. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Madame Rocca ? »

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement**, rapporteure :

Coupure micro.

« Comme vous le savez, notre projet éducatif de territoire, qui court depuis 2021 jusqu'en 2026, qui lui aussi a été coconstruit avec les Parisiens et les professionnels, a souhaité mettre parmi ses priorités le travail sur le continuum éducatif. On en a déjà parlé dans cette enceinte à de multiples reprises sous de multiples angles : le resserrment du lien école-famille, le resserrment aussi du lien entre tous les acteurs engagés pour la réussite éducative des enfants.

Dans cette délibération évidemment parisienne, il y a 20 partenaires associatifs qui sont concernés par une subvention pour l'année scolaire 2024-2025.

Et pour le 12^e, il y a deux associations qui sont concernées. La première, c'est Entraide Scolaire Amicale qui, si elle est basée dans le 19^e, intervient aussi dans le 12^e au sein du collège Paul Valéry.

La deuxième association, c'est celle que nous connaissons tous et que nous avons eu à cœur de défendre : l'Association Relais 59, qui est basée dans le 12^e et qui intervient dans le collège pour ce qui concerne cette subvention Jean-François Oeben. Pour rappel, vous savez historiquement, Relais 59 était aussi intervenue au collège Guy Flavien.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Ce sont des subventions pour Paul Valéry de 1 750 euros et Relais 59 pour Oeben de 3 500 euros, avec deux projets : un côté DASCO et un côté DFPE pour Oeben. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Rocca. Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci beaucoup. Dans cette délibération qui nous est présentée avec un grand nombre d'associations dispatchées sur tout Paris comme d'habitude, on s'aperçoit des projets généreux qui sont mis pour resserrer effectivement le lien famille-Éducation nationale, équipes éducatives plus précisément. Pourtant dans ce lien, il y a un préalable qui n'est jamais cité, c'est le contrat qui lie les familles et leurs enfants à l'établissement scolaire dans lequel ils sont, avec l'énoncé des droits et des devoirs, le respect des codes de la laïcité, de la République. Je pense qu'il serait bien de pouvoir de temps en temps mettre en avant ce contrat qui lie les parties dans un projet éducatif.

Si nous nous sommes inscrits également sur cette délibération, c'est concernant effectivement l'association Relais 59. Ce n'est pas du tout une discussion sur le montant, puisque nous allons voter cette délibération. Mais s'agissant d'une association comme Relais 59 qui a connu de très grandes difficultés financières, il aurait été souhaitable d'avoir effectivement la présentation d'un bilan, ce qui n'est pas le cas. Nous souhaiterions savoir où en est financièrement cette association et à quelle hauteur la Ville va continuer à financer son déficit. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Elle n'est pas déficitaire, on l'a aidée. Elle est sur un plan de redressement, mais qui est planifié sur plusieurs années. Elle n'est plus déficitaire. C'était du fait d'une mauvaise gestion pendant le Covid. Effectivement, la CAF et la Ville ont eu une aide exceptionnelle sur une année pour remettre cette association qui nous tenait à cœur dans le 12^e, j'allais dire sur les rails, mais avec un plan d'intervention sur 5 ou 6 ans. Je n'ai plus l'information exacte, mais c'est à peu près cet ordre de grandeur. Désormais, ils ont une gestion saine qui a été complètement renouvelée, et qui fait de cette association celle que l'on connaît depuis 25 ans dans le 12^e .

Madame Rocca, si vous voulez préciser ? Madame Slama ? »

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement, rapporteure :**

« Sur Relais 59, je crois que Madame Slama souhaitait apporter quelques précisions. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Très vite. Vous avez raison d'en parler, Madame Atlan-Tapiero, il est important de rappeler dans quelle situation se trouve dorénavant le Relais 59 depuis l'investissement de la Ville et de la CAF, afin de sauvegarder - parce que c'était le terme - la pérennité du centre social. Les échanges avec la structure sont revenus à la normale véritablement avec la continuité des activités régulières et des événements aussi de développement d'activités nouvelles et de nouveaux publics qui ont été développés. On peut penser notamment au forum santé, qui s'est déroulé au printemps dernier, aux activités hors les murs qui sont organisées Caserne de Reuilly avec d'autres partenaires comme la Maison du Zéro Déchet, la Fondation Jeunesse Feu Vert ou encore Paris Habitat.

Comme l'a dit Madame la Maire, financièrement, la situation a été assainie. Elle reste bien évidemment sous le contrôle étroit et attentif de la Ville et de la CAF. Et par ailleurs, il est à noter tout de même que la nouvelle gouvernance donne à ce jour satisfaction, avec un CA et un président qui ont pris la mesure de leurs responsabilités en s'investissant pleinement dans leurs missions. Je crois qu'on peut toutes et tous s'en satisfaire. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour ces précisions, Madame Slama.

Je vais mettre aux voix la DFPE 117. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 27 dont 04 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-222 AVIS)

Sortie de Mme Rocca après le vote de la délibération DFPE 20240117.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DFPE 149 : Reconventionnement avec les associations **gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DFPE 149, reconventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant. Madame Atlan-Tapiero, vous êtes inscrite sur cette délibération. Madame Dallot va nous la présenter. »

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Afin de répondre aux besoins des familles Parisiennes, la Ville de Paris mène une politique volontariste de développement des modes d'accueil. On ne serait trop que l'en féliciter, au regard de la littérature qui vient de passer. Je ne sais pas si vous avez eu la curiosité de mettre le nez dans les OGRES : c'est absolument édifiant, très bien construit comme bouquin, les témoignages des parents, des auxiliaires de puériculture, des encadrants, tout cela pour apprendre que monsieur le propriétaire se balade en hélicoptère de crèche en crèche. Je vous assure, c'est édifiant.

Le service public parisien de la petite enfance s'appuie ainsi depuis de longues années sur les associations. Et dans le 12^e arrondissement, ce sont 10 associations qui participent à l'éducation de nos jeunes enfants. 19 structures. Cela représente un gros financement pour la Ville de Paris. Il y a à la fois un soutien de fonctionnement et un soutien en investissement pour financer des travaux d'amélioration des conditions d'accueil des jeunes enfants. Sans oublier les conditions de travail du personnel.

Ces contributions financières sont accordées en application de conventions de fonctionnement triennales qui déterminent les engagements réciproques des parties. Comme les actuelles conventions plurielles d'objectifs arrivent à leur terme le 31 décembre 2024, la présente délibération propose au vote les nouvelles modalités de conventionnement pour la période 2025-2027. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Dallot. Madame Atlan-Tapiero? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci beaucoup Madame Dallot de cette présentation. Nous savons quel est l'engagement des uns et des autres, de tous les acteurs de la petite enfance au profit des petits Parisiens. Néanmoins, cette délibération évoque des difficultés structurelles qu'est notamment la pénurie de personnel.

Il y a quelques mois, avant l'été, a été engagée par la Ville de Paris une vaste opération qui visait à ce qui était annoncé comme étant un plan de recrutement massif de personnel de



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

petite enfance à grand renfort d'affiches, etc. Nous souhaitons savoir, suite à ce plan annoncé, combien effectivement de nouveaux agents ont pu être ainsi recrutés. Et de ce fait, quel est aujourd'hui le taux réel actuel d'occupation des berceaux au regard de cette pénurie de personnel, puisque ceci a été longtemps évoqué comme un écueil à remplir toutes les capacités d'accueil. Nous voudrions savoir où l'on en est, en tout cas dans le 12^e arrondissement et pas évidemment sur Paris, de ce taux d'occupation de berceaux. Combien de nouveaux agents ont pu arriver dans les crèches du 12^e ? Je vous remercie. »

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Vous parlez des crèches associatives ou des crèches municipales ? »

Coupure micro.

On a un texte sur les crèches associatives, donc je ne sais pas si votre question était sur les crèches municipales ou autre. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Sur les crèches municipales. »

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Sur les crèches municipales, je ne saurai pas, mais je pourrai vous donner le chiffre la prochaine fois, cela évolue sans arrêt.

Maintenant, on a recruté des auxiliaires de puériculture sur CAP de la petite enfance, avec un encadrement pour leur permettre justement à la fois d'être présents sur le terrain, mais aussi de pouvoir devenir auxiliaire de puériculture. On a un effet direct à Montéra par exemple. C'est un secteur où il y a vraiment une grande demande. J'ai apporté mes listes pour préparer la future commission. Montéra, c'est le secteur où il y a le plus de demandes non satisfaites. J'avais demandé à la DFPE justement qu'on ait le maximum de personnes, et je n'ai jamais eu autant de places à Montéra depuis le début de la mandature. Mais je peux vous donner des chiffres. On attend le retour de la commission d'octobre pour savoir justement combien de places ont été acceptées et combien de berceaux seront non affectés. Je saurai cela la semaine prochaine. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Dallot.

Je vais mettre aux voix la DFPE 149. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 26 dont 04 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-223 AVIS)

Sortie de M. Delmestre après le vote de la délibération DFPE 20240149.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DFPE 153 : Action de prévention et de soutien à la parentalité menée par ABC Puériculture et Moi et Mes Enfants et accompagnement des professionnelles de l'accueil individuel.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DFPE 153 : Action de prévention et de soutien à la parentalité menée par ABC Puériculture et Moi et Mes Enfants et accompagnement des professionnelles de l'accueil individuel. Madame Atlan-Tapiero, vous êtes inscrite sur cette délibération. Madame Dallot va nous la présenter. »

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Pour le 12^e, il s'agit d'ABC Puériculture. Ce sont 20 000 euros qui sont attribués à ABC Puériculture rue de Citeaux. Tous les samedis matin, il y a des ateliers enfants-parents. C'est un soutien à la parentalité que nous effectuons dans ce cadre. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Dallot. Madame Atlan-Tapiero? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci beaucoup, Madame Dallot pour cette présentation. Effectivement, vous avez répondu en partie à la question que nous nous posions, si c'était certains samedis. Mais là, vous nous avez dit que c'était tous les samedis. Je voudrais savoir, dans la mesure où ABC Puériculture gère 24 établissements de la petite enfance, si ces séquences de parentalité du samedi matin ou ateliers, je ne sais plus comment vous les appelez, sont exclusivement destinés aux parents de ces établissements, ou s'ils sont ouverts à tous. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Atlan-Tapiero. Madame Dallot pour vous répondre. »

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Ils sont réservés à ABC Puériculture. Il y a d'autres structures pour le CLAP pour le soutien à la parentalité. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix la DFPE 153. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 25 dont 04 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-224 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DFPE 159 : Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 euros).

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DFPE 159 : subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 euros). Madame Atlan-Tapiero, vous êtes inscrite sur cette délibération. Madame Dallot va nous la présenter. »

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Pour reprendre notre gros problème, l'ensemble des gestionnaires de structures d'accueil de la petite enfance traversent un moment complexe, marqué par une crise de recrutement forte, mais aussi des débats au retentissement national relatifs notamment à la question de la qualité de la prise en charge des enfants, ou encore au mode de financement et à ses dérives. Les gestionnaires associatifs, dont la présence est particulièrement forte sur le territoire parisien, sont aujourd'hui fragilisés.

Cette fragilisation, elle tient à une très forte tension entre les recettes de ces structures qui sont largement financées par la CAF, à l'activité dans le cadre de la PSU et ne tiennent pas compte du socle fondamental qui devrait pouvoir être garanti à chaque structure, des dépenses en évolution comme la forte inflation des fluides ou l'évolution des salaires. Et enfin, une crise de recrutement qui a pour conséquence une baisse du nombre d'enfants accueillis faute de professionnels, et se traduisant du même coup par une baisse des participations familiales, mais aussi par une baisse des recettes de PSU en raison de la tarification à l'activité PSU - Prestations Sociales Unifiées -.

Afin d'accompagner les hausses de rémunération, la CNAF a mis en place un dispositif de financement, un bonus attractivité qui est calculé à partir d'une aide à la place agréée et en fonction du ratio de professionnels déterminé par la CNAF de 3 berceaux par professionnel. Ce sont 150 euros net mensuels par professionnel auprès des enfants qui ont été fixés. Deux tiers sont financés par le national et un tiers restant est à la charge des acteurs associatifs. C'est là où nous contribuons dans ce tiers pour la revalorisation des salaires de ces personnels. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Dallot. Madame Atlan-Tapiero pour votre question. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame Dallot de vos réponses contenues dans l'exposé des motifs de la délibération. Il ressort de cette délibération qu'il va y avoir un complément de façon ponctuelle d'allouer une subvention complémentaire à 9 associations dans le compte de résultat 2023, qui se solde par un déficit d'exploitation. La situation financière est encore fragilisée. On voudrait, du fait de la baisse liée à un nombre certain de facteurs, dont notamment la baisse des produits d'activité... concernant ces aides exceptionnelles dont on a trop souvent l'habitude de les voir devenir pérennes, est-ce que vous avez la garantie que c'est vraiment pour faire face ponctuellement à ce déficit ? Ou si ce sont des structures qui, de par leur mode de fonctionnement, ne vont pas pouvoir évoluer de façon positive au regard des charges qui sont déjà les leurs ? »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Atlan-Tapiero pour votre question. Madame Dallot pour vous répondre. »

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Je suis bien en peine de vous le dire puisque qui peut prévoir la conjoncture de la petite enfance dans les années qui viennent ? Pour l'instant, ce sont des structures qui ont besoin d'aide. Vu la longueur de mes listes d'attente, c'est vraiment un bien pour les enfants et pour les familles que d'avoir ces aides. Espérons que ce sera transitoire par exemple, avec une réforme de la PSU. Puisque c'est la PSU qui fragilise un peu ces structures. La Ville de Paris essaie de changer ce système. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Dallot.

Je vais mettre aux voix la DFPE 159. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 25 dont 04 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-225 AVIS)

Retours de Mme Isabelle Rocca, de M. Pierrick Paris et de M. Delmestre après le vote de la délibération DFPE 20240159.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DJS 87 : Avenant n°3 à la convention de délégation de service public conclue le 29 septembre 2011 pour la modernisation et l'exploitation de l'AccorHotels Arena - Palais Omnisports de Paris Bercy.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DJS 87 : avenant n°3 à la convention de délégation de service public conclue le 29 septembre 2011 pour la modernisation et l'exploitation de l'AccorHotels Arena - Palais Omnisports de Paris Bercy. Monsieur Margain, vous êtes inscrit sur cette délibération. Monsieur Teisseire va nous la présenter. »

M. Christophe Teisseire, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. La société anonyme d'économie mixte d'exploitation du Palais Omnisport de Paris Bercy, dite SAE POPB, est une société d'économie mixte dont la Ville de Paris détient 56 % du capital. Par le biais d'une convention de délégation de service conclue le 29 septembre 2011, la collectivité parisienne lui a confié la modernisation et l'exploitation du Palais Omnisport de Paris Bercy pour une durée de 35 ans.

L'objet de cette délibération est d'amender le contrat de délégation de service public afin d'étendre le périmètre aux Tulipiers et d'en fixer la répartition des tâches d'entretien entre le POPB et la Ville.

En effet, une partie du Parc de Bercy jouxtant cet équipement est utilisé pour l'accueil des files d'attente des spectateurs et l'implantation de structures provisoires accompagnant des événements sportifs ou culturels majeurs. Or, cette partie du Parc de Bercy a été aménagée initialement comme un espace de promenade publique traditionnelle, qui est inadapté à un tel usage. Cette situation occasionne une dégradation constante de ces espaces publics, en particulier les sols et les espaces plantés, ainsi qu'une qualité perfectible de l'expérience spectateur des usagers de l'Accor Arena.

La Fontaine Canyon australe est également impactée par l'intensité des usages. Sa configuration actuelle rend en outre son entretien et sa rénovation par la collectivité parisienne extrêmement complexe. La Ville de Paris et le POPB se sont donc entendus pour intégrer cet espace au périmètre de la DSP afin qu'ils reviennent en gestion au POPB sous certaines conditions. La Ville conserve la maîtrise de l'unité esthétique et patrimoniale du Parc de Bercy par exemple, la signalétique non spécifique à l'Accor Arena ou l'entretien des arbres. Le mail des Tulipiers restera ouvert à la promenade publique de manière permanente. Le POPB prend à sa charge la rénovation de la Fontaine Canyon australe afin d'améliorer la qualité visuelle et fonctionnelle de cet espace. Le plan d'aménagement de la zone sera conçu et réalisé en lien étroit avec les services de la Ville.

Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer. Merci. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Teisseire. Monsieur Margain, pour votre question. »

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Merci Madame la Maire, merci Monsieur Teisseire. Dans cette délibération, on nous demande bien évidemment de voter un avenant. On va le voter, car l'augmentation du périmètre du POPB va permettre effectivement de prendre en compte la Fontaine Canyon australe qui, comme vous le savez, est un élément extrêmement important structurant du Parc de Bercy, qui est aujourd'hui une poubelle dans laquelle quelquefois des enfants tombent. Ceci a été délaissé par la Ville depuis de nombreuses années.

D'ailleurs en Conseil de Paris, je suis intervenu de nombreuses fois pour que la Ville se penche sur la problématique de cette fontaine magnifique. À l'époque, Monsieur Grégoire m'avait confirmé que la Ville souhaitait effectivement remettre cette fontaine en état, la remettre en eau, puis faire en sorte qu'elle retrouve tout d'abord son rôle de fraîcheur, parce que je rappelle qu'un certain nombre de ces élus sont très intéressés par les points de fraîcheur dans la Ville de Paris, pour les problématiques de climat. Et bien sûr, c'est quand même une œuvre d'art contemporaine de très grande qualité.

Quand je lis l'avenant, en fait vous n'exigez rien sur la remise en état. C'est-à-dire qu'en fait, c'est une remise en état. C'est-à-dire qu'on va la nettoyer un peu, on va mettre quelques spots, puis une plaque de verre. Je n'arrive pas à comprendre que vous, élus écologistes, ici dans cette salle, ici à la Mairie, vous vous contentiez d'une amélioration de la Fontaine Canyon australe sans avoir une véritable étude pour la remettre en eau. Sachant quand même qu'il y a beaucoup d'argent et vous le savez très bien dans l'Arena, que vous avez semi-privatisé cette salle de spectacle, normalement, vous pourriez bénéficier de cet argent pour remettre en état. Or, rien n'est fait.

J'ai été très déçu, quand j'ai lu que l'augmentation du périmètre allait permettre au POPB de remettre cette fontaine en état. En fait, on va avoir un peu ce qu'on avait place de la République ou place de la Bastille, c'est-à-dire encore un point de chaleur, alors qu'on pourrait avoir des points de fraîcheur. La question est très importante à mon sens.

On va voter cet avenant, car de toute façon ce sera beaucoup mieux. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur Margain, il faut conclure. »

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Le POPB fera certainement beaucoup mieux pour l'entretien et la propreté, mais quid d'un nouveau point de chaleur par rapport à un point de fraîcheur ? Merci. Selon l'article 22, j'ai le droit à 5 minutes. Si on ne peut même plus parler dans une délibération, déjà que l'on ne peut pas parler au PLU. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Toutes les fois où les réponses que vous avez faites n'étaient pas absolument en lien avec les délibérations, s'il vous plaît. »

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« C'est quand même en lien. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Sachant que le Canyoneaustrate, on en parle au Conseil de Paris et énormément dans ce conseil d'arrondissement, et même sous l'ancienne mandature. Il n'a de fontaine que le nom, car cela n'a jamais été une fontaine et cela ne le sera jamais. On en a la certitude, avec les études qui ont été faites. C'est une œuvre d'art. Ni nos services ne sont en capacité ni les héritiers de cet artiste ne voulaient que ce soit une fontaine.

En revanche, dès qu'on peut mettre de l'eau dans nos villes, nous le faisons. Faites-moi confiance, puisque j'ai réussi à mettre des zones humides un peu partout où j'ai pu, et je continuerai. L'îlot de fraîcheur se bat aussi par la végétalisation. Si vous avez bien lu la délibération, il va y avoir de la végétalisation.

Effectivement, cette plaque de verre va avoir deux objectifs. Le premier, c'est qu'effectivement, elle va permettre à ce que ce ne soit pas une poubelle à ciel ouvert, que cela ne soit pas un danger. Je sais que ceux et celles qui font du parcours vont être très tristes de perdre cette Canyoneaustrate. C'est aussi un spot pour le parcours. C'est aussi en responsabilité qu'on ne peut pas laisser ce Canyoneaustrate à ciel ouvert.

La deuxième chose est que, notamment pour certaines compétitions sportives, cela pourra permettre aussi d'avoir une extension. Ce sera quand même enfin une solution. Si elle ne vous convient pas, je peux l'admettre. Mais ce sera enfin une solution que nous allons trouver après de nombreuses mandatures où l'on s'est pris la tête sur cette rénovation du Canyoneaustrate. Les héritiers de l'artiste ne le souhaitent pas. Monsieur Teisseire ?

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« On aurait pu mettre de l'eau sur la plaque de verre, c'est ce que je voulais dire. C'était de faire des chemins d'eau au-dessus de cette fontaine avec la plaque de verre. »

M. Christophe Teisseire, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Monsieur Margain, rassurez-vous, cette délibération n'est qu'un premier mouvement. Après, le détail du programme des travaux ne pourra être stabilisé qu'à l'issue des études et diagnostics préalables à leur réalisation.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Par ailleurs, la nature et la modalité des réalisations du programme des travaux feront l'objet d'une consultation et d'une autorisation préalable des services Parisiens concernés, de manière à ce qu'ils participent au déploiement des politiques portées par la Ville, avec par exemple le renforcement du végétal comme le disait la Maire, la qualité d'accueil des usagers, la promotion des circulations douces.

À savoir que lors du dernier comité de suivi du Parc de Bercy, la Mairie du 12^e arrondissement a explicitement demandé à ce que le sujet récurrent de trouver un emplacement pérenne pour l'installation de sanitaires dans le Parc de Bercy puisse être regardé dans le cadre de ce projet.

Vous êtes maintenant sûrement rassuré de tous les propos que vous avez entendus. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Non, Monsieur Margain n'est pas rassuré, mais on en reparlera dans d'autres conseils de Paris et dans d'autres conseils d'arrondissement.

Je vais mettre aux voix la DJS 87. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 26 dont 05 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 03
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-226 AVIS)

Sortie de M. Martial après le vote de la délibération DJS 20240087.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DJS 114 : Subvention (60 000 euros) et convention d'objectifs avec la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation d'événements et d'animations à Paris en 2024.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DJS 114 : subvention (60 000 euros) et convention d'objectifs avec la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation d'événements et d'animations à Paris en 2024. Madame Montandon, vous êtes inscrite sur cette délibération. Monsieur Bonnet-Oulaldj va nous la présenter. »

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Je vais être rapide. C'est une délibération qui permet d'accorder une subvention à la Fédération française d'athlétisme qui organise un meeting indoor à l'Accor Hôtel Arena. C'est un événement qui a réuni 10 000 spectateurs et 480 athlètes. Je vous la soumets au vote.

C'est aussi une délibération qui est liée à un autre événement, qui est le meeting de la Diamond League, qui a lieu à Charléty, qui a réuni 18 000 spectateurs, et le marathon Ekiden de Paris qui a lieu en novembre 2024.

C'est une subvention liée à une convention sur plusieurs événements dans l'année avec la Fédération Française d'Athlétisme, dont un événement qui a lieu dans le 12^e à l'Accor Hôtel Arena. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Bonnet-Oulaldj. Madame Montandon ? »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Bien sûr, nous allons voter positivement. De toute façon, sauf erreur de ma part, chaque fois, c'est une subvention équivalente pour les événements sportifs, que ce soit ceux organisés cette année - les trois - ou d'autres. Je m'aperçois que c'est le corps de cette subvention. Je me suis aperçu qu'elle a baissé plus que la baisse des licenciés. Je trouve cela un peu dommage, parce qu'on est quand même dans la période de l'héritage des JO.

Peut-être que vous allez m'éclairer et que d'autres subventions sont venues justement faire en sorte qu'ils soient aidés dans tout dispositif qui a été mis en place pendant les Jeux olympiques, pour aider justement le sport de proximité. On est vraiment sur un club avec énormément de licenciés.

Bien sûr, nous voterons positivement cette délibération, mais en nous apercevant que, tout de même, la subvention baisse d'année en année et plus rapidement que le nombre de licenciés qui avait pâti notamment du Covid. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Montandon. Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj pour vous répondre. »

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, Conseiller de Paris, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

« La convention d'objectifs n'est pas liée au nombre de licenciés, mais à l'événement. Les événements dont on parle, qui sont des événements professionnels puisqu'il s'agit de meetings internationaux, que ce soit le meeting de Paris Indoor à l'Hôtel Accor Arena, que ce soit le meeting de Charléty ou l'Ekiden de Paris, ce sont des événements sur lesquels il y a aussi du financement privé, du sponsoring.

Évidemment, la Ville accompagne d'abord les clubs, les clubs Parisiens. Je pense par exemple dans le 12^e à « Courir pour le plaisir », avec lesquels on a une convention, avec la SAM 12, avec d'autres clubs qu'on accompagne en fonction du nombre de licenciés, mais en l'occurrence, le critère est plutôt sur l'organisation des événements et pas sur le nombre de licenciés de la fédération.

Voilà, pour répondre à votre question très précise. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix la DJS 114. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 28 dont 05 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-227 AVIS)

Retour de M. Martial après le vote de la délibération DJS 20240114.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DJS 128 : Subvention (573 005 euros) par la Métropole du Grand Paris pour la réalisation de trois sites de baignade (12^e, 15^e et Paris Centre), et signature de la convention correspondante.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DJS 128 : subvention (573 005 euros) par la Métropole du Grand Paris pour la réalisation de trois sites de baignade (12^e, 15^e et Paris Centre), et signature de la convention correspondante. Monsieur Margain et Monsieur Seingier, vous êtes inscrits sur cette délibération. Monsieur Bonnet-Oulaldj va nous la présenter. »

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« On a déjà débattu, il y a déjà eu des délibérations sur ce sujet des baignades, dont un site dans le 12^e, je ne vais pas revenir sur le contenu.

Il s'agit d'une délibération qui autorise le Conseil de Paris à signer une convention d'aide financière entre la Ville et la Métropole du Grand Paris pour la création de ces sites. La subvention de la Métropole est de 573 000 euros pour les trois sites, les trois projets, en sachant que la Métropole a, comme vous le savez, la compétence sur l'eau et avait déjà accompagné la Ville de Paris, notamment sur le bassin à Austerlitz. C'est d'ailleurs Patrick Ollier qui préside Paris Seine Grands Lacs qui nous accompagne notamment sur l'étiage et sur l'importance de la qualité de l'eau de la Seine. C'est un peu lié à cette compétence métropolitaine que la subvention est versée. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Bonnet-Oulaldj Monsieur Margain ? »

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Merci Madame la Maire. Monsieur Bonnet-Oulaldj, je voudrais vous demander 2 ou 3 précisions.

Tout d'abord, on a vu lors des Jeux olympiques avec ces grosses pluies, qui étaient quand même un peu compliquées, que la qualité d'eau de la Seine pouvait être impactée assez fortement par les bassins de rétention qui ne sont pas suffisants. Tout le monde connaît un peu le problème. Je voulais savoir si, à la lecture de ce qu'il s'est passé pendant les Jeux olympiques, on avait travaillé sur ces possibilités d'amélioration de la qualité de l'eau en cas de fortes pluies. Puisque finalement, si l'on met un peu d'argent – et l'on met quand même beaucoup d'argent – dans les baignades, il serait peut-être important de s'assurer que la quantité de jours où la baignade sera possible soit significative. Qu'on ne prenne pas de risques assez importants, comme on l'a vu finalement aux Jeux olympiques : on était



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

proches de ne pas pouvoir avoir les athlètes, tellement les pluies ont été abondantes. C'est une réflexion : je vous demande si vous avez pu avancer sur ces sujets.

La deuxième question que j'aurais à vous poser, elle est bien évidemment dans le cadre du PLU. Que dit le PLU en matière de baignade, en matière de construction de piscines ? Je n'ai pas vu énormément de projets importants sur des constructions. On sait qu'à Paris, on aura besoin de construire des piscines dans les années à venir, parce qu'on est quand même un petit peu en déficit de piscines par rapport au nombre d'habitants. J'ai donc deux questions. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Margain. Ces baignades en Seine seront bien, comme toute baignade, soumises à des contrôles réguliers. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller **d'arrondissement** :

« Nous serons favorables à cette délibération. J'avais également des questions qui vont dans la suite de ce que posait Monsieur Margain sur concrètement la réalisation. On avait échangé dans un précédent conseil sur la question de ce qu'est un nageur confirmé, etc. Je voulais profiter de cette délibération pour avoir un droit de suite et savoir si vous aviez des précisions concrètes sur l'installation, notamment à Bercy. Je ne parle que du 12^e. Comment cela va se mettre en œuvre ? Et savoir si vous aviez pu boucler votre financement puisque la dernière fois, vous nous aviez dit que c'était une délibération pour appeler des financements. Manifestement, le prix se réduit. Je voulais avoir ce droit de suite. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Seingier. Monsieur Bonnet-Oulaldj pour vous répondre. »

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, Conseiller de Paris, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

« La question d'abord de la qualité de l'eau de la Seine qu'évoque Monsieur Margain après les Jeux olympiques, c'est un travail qui est piloté, qui est transversal avec la préfecture de région, avec des entreprises comme le SIAP qui travaille notamment à la question du traitement des eaux usées, avec les autres départements, notamment le Département du Val-de-Marne, les départements qui sont en amont sur le raccordement des maisons aux eaux usées et aux égouts qui ne sont pas reversés dans la Seine.

C'est un travail sur le long terme. Ce n'est pas quelque chose qui se règle du jour au lendemain. Évidemment, il y a un comité qui continue à travailler. Je n'ai pas d'éléments très précis à vous donner aujourd'hui, mais ceci est piloté de manière transversale et pas en arrondissement. Évidemment, la question que vous évoquez, je pense que, que ce soit au



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

niveau du secrétariat général de la Ville ou de la préfecture de région, on continue à travailler et à prendre l'expérience des Jeux olympiques.

Mais malgré tout, la situation est positive sur le long terme. Il faut savoir quand même que pour toutes les infrastructures qui ont été faites en amont de la Seine, on est d'ailleurs sur un projet de La Bassée qui est piloté par la Métropole actuellement, un projet de casiers, cela montre que les investissements qui ont été faits et que tout ce qui a été fait ont amené à une meilleure qualité de l'eau. On est quand même sur une courbe qui est décroissante en termes de pollution de la Seine. On espère que pour l'été 2025, l'ouverture de ces baignades se fera avec une qualité de l'eau qui sera optimale.

Cela dit, on est en milieu libre. On est sur une rivière, donc c'est aléatoire en fonction du climat. Ce que l'on vient de vivre en Espagne avec des inondations très importantes, ce que l'on vit avec des canicules, des réchauffements climatiques, évidemment ce sont des aléas qu'on ne peut pas prévoir et qui peuvent au dernier moment faire qu'il y ait des annulations de baignade dans la Seine. Donc on prend aussi ce risque qu'on est dans un milieu. Cela nous permet aussi d'avoir une vraie relation justement au fleuve et de tenir compte des aléas climatiques, des aléas des pollutions qui sont externes. Cela permet aussi d'avoir une éducation globale et une prévention globale aux milieux aquatiques. C'est plutôt positif.

Ensuite, sur la question du coût, on affine puisque de toute façon, la subvention de la Métropole est sur un coût qui est fixé. C'est d'ailleurs dans la délibération sur les coûts qui sont avancés.

Maintenant, je ne peux pas vous en dire plus. Je n'ai pas trop compris votre droit de suite. Quelle est la question de droit de suite ? En tout cas, si vous avez besoin d'éléments, on peut demander à la DJS de vous fournir plus d'éléments sur les coûts précis. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Bonnet-Oulaldj. Monsieur Rouveau veut compléter sur la question du PLU. »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller **d'arrondissement** :

« Merci Madame la Maire. Juste pour vous dire que la Mairie du 12^e a rendu un avis favorable il y a quelques semaines sur la demande de permis de construire, qui est en fait une structure très légère sur le port, pour installer les vestiaires et puis l'installation où les gens seront. Pour ce qui est dans la Seine, ce ne sont que des lignes d'eau, ce n'est pas un bassin comme on peut se l'imaginer dans une piscine classique. Ce sont des lignes d'eau dans la Seine. La structure est très légère. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Rouveau. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, Conseiller de Paris, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

« On reste quand même sur un projet de piscine Porte de Charenton. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Oui, bien sûr, dans la ZAC. Il y a celle du 20^e, il y a celle du 12^e. Le projet de la piscine est bien prévu dans la ZAC Bercy-Charenton et au PLU, bien évidemment. Toutes les piscines, celle de la porte du 20^e.

Je le répète, ces baignades en Seine sont particulières. Nous aurons une baignade vraiment avec de grands bassins qui sera ouverte toute la journée, ce qui ne sera pas le cas de Paris Centre et du 15^e. Mais il faudra être un très bon nageur ou une très bonne nageuse puisqu'il y a beaucoup de courants et tout le monde ne pourra pas aller se baigner en Seine, notamment plus particulièrement sur notre site qui sera particulièrement touché par les courants.

Je vais mettre aux voix la DJS 128. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 29 dont 05 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-228 AVIS)

Sorties Mme Derenemesnil et de M.Delmestre après le vote de la délibération DJS 20240128.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DJS 129 : Appel à projets Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000 euros) à quarante-deux associations pour le financement de quarante-deux projets.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DJS 129 : appel à projets Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000 euros) à quarante-deux associations pour le financement de quarante-deux projets. Madame Montandon, vous vous êtes inscrite sur cette délibération. Je vais laisser Monsieur Bonnet-Oulaldj nous la présenter. »

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Comme intitulé dans la délibération, c'était un appel à projets qui concerne tout Paris et une association, le comité départemental de roller skate boarding de Paris, qui est dans le 12^e. a postulé sur cet appel à projets. Cette délibération lui accorde une subvention de 4 000 euros pour son plan sur la féminisation des pratiques de glisse.

Je rappelle aussi que dans le 12^e arrondissement, nous avons récemment inauguré un nouveau terrain d'éducation physique à côté du collège Courteline, sur lequel nous sommes à pratiquement 100 % de créneaux dédiés à la pratique féminine, dont l'apprentissage du roller et du skate. Deux clubs se sont installés grâce à l'évolution de ces créneaux. Notre volonté est de multiplier ces créneaux pour développer le sport féminin et pour retrouver une égalité de traitement entre les disciplines masculines et féminines. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Bonnet-Oulaldj. Madame Montandon ? »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. Merci Monsieur Bonnet. Pour moi, il y avait deux associations qui concernaient le 12^e, mais je me suis peut-être trompée.

La première en effet est bien le comité départemental de roller et de skateboard de Paris qui promeut en effet le skate pour les filles. J'avais une question éventuellement sur les comptes. J'ai regardé un petit peu leur budget, mais je ne vois que des ressources, j'allais dire des subventions publiques, je ne voyais pas du tout de ressources privées. Ce n'est pas grave, mais il est vrai que souvent, on fait cette remarque. C'est bien quand il y a un équilibre, au moins un tiers, deux tiers, enfin qu'il y ait des ressources. Peut-être qu'il y a des prestations en nature, à la fin. Je me demandais, parce que cela arrive parfois à la Ville de faire aussi des prestations en nature. Au début, je pensais que c'était du bénévolat, mais la ligne bénévolat est vide. Je me demandais si les prestations en nature étaient aussi fournies



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

par la Ville, ou par éventuellement une entité de collectivité ou pas. C'était ma première remarque.

Ensuite, pour moi, il y avait aussi « Tu dis comme tu vis », qui était du 12^e arrondissement, mais peut-être que je me trompe. Attendez, je vais regarder où ils sont. Pour moi, c'était le 12^e. J'avais à peu près la même remarque concernant cette association, de dire que dans son bilan, tout est apparemment financé par des fonds publics, sauf quand même des mécénats, mais à une proportion réduite.

On est d'accord, c'est un peu l'objet de toutes ces associations sportives, de ces 42, c'est de promouvoir le sport féminin. C'est le football, c'est aider à la formation de coachs, parce qu'il y a beaucoup de demandes de plus en plus - et je m'en réjouis - de femmes, de filles, de jeunes filles qui veulent faire du sport. Mais apparemment, le marché manque d'entraîneuse, cette association a pour objectif d'entraîner.

Par contre là encore, ce qui est dommage, dans l'objet du projet, il y a plein de bonnes choses sur le partage du terrain, sur la mixité. Et bien sûr, on ne peut pas s'empêcher de voir déconstruire les stéréotypes de genre. J'ai envie de vous dire que ce n'est jamais équilibré. Il faut toujours à un moment donné qu'il y ait une idéologie qui vienne au-dessus, même quand cela peut être partagé par tous.

Bien sûr qu'on va voter cette subvention parce que l'on considère qu'on doit vraiment promouvoir le sport féminin, mais je trouve regrettable, et je le vois, je vous l'ai dit tout à l'heure au niveau culturel, que de plus en plus dans les objets de projets, il y a à déconstruire les stéréotypes de genre. On ne va pas s'opposer à la subvention pour cette mention-là, mais on le regrette et on le voit de plus en plus. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mais Madame Montandon, je vais me répéter : ce n'est pas une idéologie, c'est une politique. Effectivement, nous l'assumons. On sait aussi à quoi amènent les violences sur les VSS – Violences Sexistes et Sexuelles -, à tout âge. Effectivement, on prend le problème à la racine et l'on déconstruit les stéréotypes de genre. Je vais laisser Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj vous répondre. »

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, Conseiller de Paris, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

« D'abord sur ce sujet, il est souvent très difficile pour de jeunes filles d'entrer dans des pratiques masculines. C'est vrai du football féminin, même si l'on a beaucoup progressé du fait des équipes nationales, du fait de la professionnalisation, il reste que 90 % des jeux de ballon dans les cours d'école sont masculins. Il y a peut-être 10 % de jeunes filles qui veulent jouer au ballon dans la cour, mais elles ont du mal parce qu'on ne leur fait pas la place.

La déconstruction du stéréotype est importante sur certains sports. Elle est importante quand les sports font part de virilisme. On a besoin de déconstruire ce virilisme dans certains sports. Ce n'est pas le cas de tous les sports, ce n'est pas le cas de la natation, ce n'est pas le cas de la gymnastique par exemple. Mais dans certains sports, oui, il y a besoin



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

de casser des stéréotypes. Le travail de ces associations est important, notamment pour les futures générations.

Ensuite, passons à vos questionnements. Ce n'est pas une subvention annuelle, c'est une subvention sur projet. Je pense que concernant la présentation des comptes des deux associations, étant donné que c'est un appel à projets, ils n'ont pas forcément eu sur ce projet du financement privé pour être précis, sur l'équilibre. Ce n'est pas comme sur une année où on donne des subventions à des clubs, où vous avez la part de cotisation, la licence, vous avez la subvention de la Ville et vous avez les sponsors. Là, on est vraiment sur un appel à projets spécifique au sport féminin. Je pense que la présentation s'est faite comme cela. Après, le comité de roller fait des prestations pour la Ville. Ils en font dans les écoles, ils en font plutôt côté DASSCO, ils en font aussi sur le temps périscolaire. C'est peut-être dans ce sens-là qu'ils ont déclaré des prestations en nature, au niveau de la Ville. Par exemple, le comité de roller intervient dans le forum des associations. Quand vous venez au forum des associations, on a une démonstration et une initiation au roller, ce sont eux qui font cet encadrement. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Bonnet-Oulaldj. Les déconstructions de stéréotypes, c'est dans les deux sens.

Je vais mettre aux voix la DJS 129. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 27 dont 05 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-229 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DJS 130 : Appel à projets « Sport Seniors en Plein Air » – Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à vingt-sept associations pour le financement de vingt-sept projets.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DJS 130 : appel à projets « Sport Seniors en Plein Air » – Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à vingt-sept associations pour le financement de vingt-sept projets. Madame Montandon, vous êtes également inscrite sur cette délibération. C'est toujours Monsieur Bonnet-Oulaldj qui va nous la présenter. »

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« C'est un peu le même dispositif, mais qui s'adresse aux seniors. C'est un appel à projets qui vise à promouvoir l'activité des plus de 55 ans, en particulier en extérieur, et qui est vraiment orienté sur la question de la santé, de la prévention, de la dépendance qui encourage à la socialisation. C'est un budget qui est de 150 000 euros et qui concerne 27 associations.

Dans le 12^e, nous avons visité avec la Maire et plusieurs élus. Nous avons vu ensemble d'ailleurs l'action avec des seniors, c'était de la Zumba, c'était de la danse. Nous avons pu constater le travail important que fait Viacti.

Ensuite, nous avons une subvention au comité parisien de badminton qui intervient sur des sessions de badminton.

Les deux subventions sont de 10 000 euros et de 11 000 euros. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Bonnet-Oulaldj. Madame Montandon ? »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. J'ai remarqué en effet que ce dispositif était maintenu au même niveau que l'année dernière. C'est ce qui est marqué dans la délibération, et ce, malgré le retrait de financement de 50 % des fonds de dotation de Paris 2024. Ce retrait était-il imprévu ? Cela apparaît un peu brutalement dans la délibération. Je me demandais si c'était un retrait inopiné ou si finalement, les JO étant terminés, c'était prévu et c'est juste que la Ville veut maintenir le même niveau de subvention. Bien sûr, nous voterons positivement cette délibération.

Cela me permet de revenir et de vous féliciter, Monsieur Bonnet-Oulaldj, pour l'assise des sports, quand on avait dans cette même salle fait toute une sorte de Grenelle du sport niveau 12^e arrondissement. Il est vrai que le sport des seniors était l'un des points forts de ces rencontres. C'est du sport en plein air, c'est très bien. Mais il y avait quand même une très forte demande de sport en intérieur, surtout que nos seniors et nos plus âgés peuvent



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

être assez fragiles. Je me rappelle que c'était l'une des grandes demandes de créneaux sportifs en intérieur. C'est aussi ce qui nous liait lorsqu'on fait le forum des associations, bien entendu. La demande est criante, et vous le savez dans tous secteurs, mais encore plus forte de la part des seniors qui, souvent, ont des sports un peu plus doux et nécessitent d'être plus à l'abri, on va dire, que quand on est jeune et en meilleure santé. Mais sinon, bien sûr, nous voterons positivement cette délibération. Si vous avez une réponse sur les subventions et sur le retrait du fonds, voilà. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Montandon. Monsieur Bonnet-Oulaldj ? »

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, Conseiller de Paris, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

« Non, je n'ai pas la réponse à cette question. On questionnera Pierre Rabadan et Karim Zaidi, mais je ne sais pas si Paris 2024 était un dispositif peut être qui finançait l'année dernière et qui ne finance plus cette année, et que la Ville compense. Ce doit être cela, à mon avis.

Ensuite, sur la question des seniors, on a quand même un dispositif Ville avec des éducateurs de la Ville qui interviennent régulièrement et qui se passe dans les gymnases de la Ville au quotidien, c'est Paris Seniors, en plus des appels à projets avec les associations. En ce qui concerne les deux subventions, il y en a une qui est en extérieur avec Viacti, mais ils font aussi des activités en interne dans leur local. Et le comité Paris Badminton, c'est vraiment dans nos gymnases, ce n'est pas en extérieur. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Bonnet-Oulaldj. En attendant la réponse de Monsieur Pierre Rabadan et de Karim Zaidi, je mets la DJS 130 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 26 dont 05 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 01
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-230 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DLH 162 : Réalisation, 7 bis, rue de la Durance, dans le 12^e arrondissement de Paris, d'un programme de rénovation de trente-deux logements sociaux par la RIVP - Subvention (401 644 euros).

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DLH 162 : réalisation, 7 bis, rue de la Durance, dans le 12^e arrondissement de Paris, d'un programme de rénovation de trente-deux logements sociaux par la RIVP - Subvention (401 644 euros). Madame Montandon et Monsieur Seingier, vous êtes inscrits. Je laisse Madame Eléonore Slama la présenter. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Nous sommes sur une délibération qui présente un programme de rénovation de 32 logements sociaux au 7 bis rue de la Durance. Ces travaux font suite au conventionnement de cet immeuble que nous avons réalisé en décembre 2021. Je vous rappelle que le bailleur est la RIVP. Les travaux envisagés permettront bien sûr d'améliorer le cadre de vie et le confort des locataires en apportant une réduction des consommations d'énergie d'au moins 40 %, ce qui n'est pas neutre. Le programme de rénovation respectera bien sûr les objectifs du plan climat air énergie définis par la Ville de Paris, et dont nous avons un peu parlé tout à l'heure : isolation des murs par l'extérieur, des toitures, etc. Les travaux seront réalisés en site occupé. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame Slama. Madame Montandon, vous êtes inscrite. Ensuite, ce sera Monsieur Seingier. »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. Je me suis inscrite, comme j'ai l'habitude de le faire maintenant, de m'inscrire à chaque DHL pour marquer le coup lorsque nous votons positivement, pour qu'on ne nous reproche pas de soi-disant voter toutes les DHL de façon défavorable. Bien sûr, nous le faisons, c'est pour un programme de rénovation notamment thermique. Nous allons voter favorablement cette délibération. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Montandon. Monsieur Seingier ? »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

M. Matthieu Seingier, conseiller **d'arrondissement** :

« Même explication, même vote. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix la DLH 162. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 26 dont 05 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 01
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-231 AVIS)

Sorties de Mme Derenemesnil après le vote, de M. Belghith, et de M. Marque et Retour de M. Delmestre après le vote de la délibération DLH 20240162.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DLH 222 : Réalisation, 4 Square Lesage, dans le 12^e arrondissement de Paris, d'un programme d'acquisition-amélioration de quinze logements (6 PLA I, 5 PLUS et 4 PLS) par Paris Habitat - Subvention (2 164 891 euros).

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DLH 222 : réalisation, 4 Square Lesage, dans le 12^e arrondissement de Paris, d'un programme d'acquisition-amélioration de quinze logements (6 PLA I, 5 PLUS et 4 PLS) par Paris Habitat - Subvention (2 164 891 euros). Madame Montandon et Monsieur Seingier, vous êtes inscrits. Je laisse Madame Slama nous la présenter. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. J'imagine que Monsieur Seingier, vous vous êtes inscrit pour intervenir contre cette délibération puisqu'il s'agit d'une préemption, et pourtant, je rappelle que c'est un moyen pour nous de créer du logement social, logement qui est absolument essentiel, ce logement abordable pour mener à bien notre politique volontariste qui ne vise qu'à permettre aux familles Parisiennes éligibles au logement social, c'est-à-dire 70 % d'entre elles, de rester vivre dans notre belle capitale.

Nous avons exercé en effet ce droit de préemption sur cette adresse du 4 square Lesage qui comprend 7 grands logements et 1 local associatif situé en zone de déficit de logements sociaux. Ce bien sera cédé à Paris Habitat via un bail emphytéotique pour un programme de réhabilitation visant à créer 15 logements sociaux équilibrés, 6 PLS, 5 PLUS, 4 PLS adaptés aux besoins de la population. Ces travaux incluront des rénovations énergétiques conformes bien sûr aux objectifs de notre Plan Climat Air Energie. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame Slama. Madame Montandon ? »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. La préemption, vous le savez, ce n'est pas la première fois qu'on vous le dit, enfin du moins de notre point de vue, c'est que la préemption ne répond pas à la pénurie de logements ni à la logique de création de logements, puisque les logements existent déjà, qui plus est dans un immeuble haussmannien dans cette délibération. D'ailleurs, je me permettrai juste de reprendre un terme que vous avez utilisé. Vous avez dit « créer 15 logements. » Non, livrer quinze logements, parce que les logements existaient déjà. Ils vont changer de nature, certes. Ils vont être livrés en logements sociaux, mais ils ne vont pas être créés. La préemption découle d'une volonté affichée de municipalisation du parc parisien, de logements et d'une folle course aux chiffres.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024 – 19H

Dans le cas présent de cet immeuble au 4, square Lesage - et c'est marqué dans la fiche du produit à plusieurs endroits -, il est bien dit qu'il est de bon état, de bonne qualité architecturale, et le terme « bien » apparaît de nombreuses fois. La qualité est aussi d'origine qualitative. Je ne compte pas le nombre d'adjectifs qui montrent que c'est quand même un bien qui est loin d'être insalubre et qui donc aurait pu ne pas forcément faire partie d'un plan de préemption. Surtout que le coût de cette opération de préemption d'un immeuble haussmannien s'élève à 6,5 millions.

Je constate d'ailleurs au fur et à mesure que le coût foncier dédié à la préemption ne cesse d'augmenter, alors que pendant ce temps-là, vous ne développez pas d'autres solutions. Je pense notamment aux passerelles entre les différentes catégories de logements, parce que ce manque de passerelles crée un frein à la mobilité des locataires et la trop forte segmentation du parc de logements sociaux, qui est répartie entre différents organismes réservataires, rend toujours difficile les rotations des locataires. On le voit très bien. Vous avez beau mettre en place parfois soi-disant des sites internet d'échange, on sent que le système est totalement grippé.

J'avais une question, même deux questions par rapport à cette délibération. J'ai vu que les travaux allaient être effectués en site. Il est marqué que ceci allait être inférieur à un taux d'occupation à 30 %. Je me demandais, parce que je n'ai pas forcément vu dans la délibération, combien de logements étaient libres actuellement. Est-ce que les personnes ont été relogées pour que le taux d'occupation pendant les travaux soit inférieur à 30 % ? Si ce n'est pas le cas, sont-ils vides actuellement à plus de 70 % ? Ou est-ce que ce n'est que pendant les travaux que les personnes vont être relogées ? »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Montandon. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller **d'arrondissement** :

« Même explication, même vote. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous faites rapide et efficace. Madame Slama pour répondre ? »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Je ne sais pas si vous avez entendu mon intervention en préambule de ce conseil, concernant justement le PLU bioclimatique et notre action volontariste pour créer par toutes les formes que ce soit du logement abordable pour toutes et tous, donc du logement public : 40 % en 2035. Je n'y reviendrai pas.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Donc oui, faire du beau logement social dans de l'ancien, dans l'haussmannien, est une fierté pour nous. Nous le revendiquons, nous en sommes fiers et nous continuerons à développer ce genre de chose.

La préemption est un outil comme un autre, comme le conventionnement, comme la construction, comme la réhabilitation. Alors, certes, ce n'était pas 15 nouveaux logements créés. Il y en a 7 aujourd'hui, ils passent à 15, donc il y en a quand même quelques-uns qui vont voir le jour. Mais pour autant, ces logements n'étaient pas considérés comme des logements abordables, soumis à un processus d'attribution que l'on connaît de logements sociaux. Je pense qu'on peut dire que nous créons là des logements abordables pour 70 % des Parisiens et des Parisiennes, qui sont donc éligibles au logement social.

Je vous trouve aussi un petit peu sévère, quand vous dites que nous ne faisons rien pour faciliter les parcours résidentiels, etc. D'ailleurs pour preuve, la situation bloquée, sclérosée et le nombre toujours plus important de demandeurs de logements sociaux. Je pense que là aussi, vous nous attribuez quand même des choses qui sont bien indépendantes de notre volonté. Je pense qu'on ne peut pas dire que la Ville là-dessus ne propose pas des solutions. Dois-je rappeler encore une fois les dispositifs que nous développons de manière importante ? Que ce soit avec par exemple le BRS, avec la Foncière Logement, mais aussi tous les dispositifs que nous avons développés depuis 2001 pour faire en sorte aussi que nos demandeurs de logements deviennent acteurs de leur demande, que ce soit avec le CANONS, que ce soit aussi avec plateforme « Échanger, habiter » dont vous venez de faire référence. Je vous trouve plus que sévères, fort peu objectifs sur cette question. Ceci est salué encore une fois par de nombreux observateurs français et internationaux : je pense qu'en matière de logement, la Ville de Paris est très proactive et très volontariste.

S'agissant de la question de l'occupation des logements actuels, je n'ai pas cette réponse malheureusement, donc je vais me renseigner et vous apporter une réponse plus tard. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame Slama.

Je vais mettre aux voix la DLH 229. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 27 dont 05 pouvoirs	
Pour : 21	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-232 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DLH 229 : Réalisation, 25-31 Arnold Netter, dans le 12^e **arrondissement, d'un programme d'acquisition**-amélioration de cent-cinquante-quatre logements sociaux (54 PLA-I, 44 PLUS et 56 PLS) par la RIVP - Subvention de 34 784 570 euros.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DLH 229 : réalisation, 25-31 Arnold Netter, dans le 12^e arrondissement, d'un programme d'acquisition-amélioration de cent-cinquante-quatre logements sociaux (54 PLA-I, 44 PLUS et 56 PLS) par la RIVP - Subvention de 34 784 570 euros. Madame Montandon et Monsieur Seingier, vous êtes inscrits. Je vais laisser Madame Slama nous la présenter. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Il s'agit d'une délibération portant sur un programme d'acquisition et d'amélioration de 154 logements sociaux par le bailleur RIVP. Ces logements sont répartis comme suit : 54 PLA-I, 44 PLUS et 56 PLS. Il est à noter qu'aujourd'hui, près de 50 logements sont vacants au sein de cette résidence.

Nous sommes ici dans une zone déficitaire en logement social. Cet ensemble immobilier, construit dans les années 60, comprend aussi des locaux commerciaux, des bureaux, des places de stationnement et des caves. Les travaux qui seront réalisés incluront une rénovation énergétique, des travaux d'étanchéité et d'isolation thermique pour améliorer la performance énergétique du bâtiment, ainsi que la modernisation des parties communes et des ascenseurs, qui est un sujet, je crois, sur cette résidence.

Pour votre parfaite information, sachez qu'avec la Maire du 12^e, nous sommes intervenus pour que les logements d'ores et déjà vacants puissent être proposés en priorité à l'AP-HP qui dispose de structures en toute proximité et puissent être proposés également au ministère. L'AP-HP sera ainsi réservataire d'ores et déjà de 14 logements. Il y en a à ce stade plus de 29 qui sont orientés à destination des ministères.

Nous sommes très attachés à la question de la mixité sociale et nous ne souhaitons pas créer de situation de déséquilibre au sein de nos quartiers. Je rappelle que bien évidemment, l'ensemble des locataires actuels ne seront pas mis à la porte de leur logement. Ils pourront soit bien sûr décider de ne pas contracter avec le bailleur de la RIVP via un bail de logement social, soit si la situation leur est favorable, de le faire.

Comme il est d'usage, après que le bailleur a eu rencontré l'Amicale des locataires, nous avons organisé une réunion publique sur ce sujet pour présenter ce projet aux habitants. Cette réunion a eu lieu le 10 septembre dernier à l'école Montempoivre et a pu permettre à chacun de s'exprimer sur le sujet et de répondre aux nombreuses questions que les habitants avaient à nous poser. Je vous remercie. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :
« Merci Madame Slama. Madame Montandon ? »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. Permettez-moi tout de même de douter lorsque vous dites que les locataires encore présents n'auront pas de surloyer, ne seront pas invités à partir. Je me permets quand même de douter, vu certains dossiers passés.

Ensuite, j'apprends en effet que 50 appartements sont vacants. Même si c'est quand même une grande résidence, cela fait beaucoup de vacances. Je me demandais pourquoi ? Est-ce que c'est parce qu'il y a eu un non-renouvellement des baux une fois que les personnes partaient ? Ou est-ce que – et ce serait un peu plus embêtant - l'ancien propriétaire aurait résilié les baux lui-même pour congé sur vente ? C'est-à-dire en prévoyant la vente de ce bien. Puisque vous l'avez préempté, il a bien fallu à un moment donné qu'il soit à la vente. Il s'agit de résilier les baux parce que, forcément, quand on vend avec des appartements vides, on peut en espérer plus. Cela veut dire qu'il y a peut-être 50 personnes qui ont été invitées à partir, parce que leurs baux arrivaient à échéance. C'est une première question, parce que je voulais comprendre pourquoi autant de vacances. Si ce sont des baux qui n'ont pas été résiliés, pourquoi pas. Mais cela veut dire que le cheminement de la stratégie de l'ancien propriétaire a dû commencer quand même bien en amont, parce que 50 c'est vraiment beaucoup. Si vous pouviez nous éclairer sur cela, ce serait volontiers.

J'avais peut-être aussi une autre question. J'ai lu qu'il y avait en effet la rénovation des logements libérés à commencer, donc une cinquantaine. Mais j'imagine que ce sont des rénovations qui seront vraiment, on va dire, purement intérieures, mais qu'il n'y aura pas de rénovation thermique qui touchera l'ensemble et que cela arrivera plus tard certainement dans les travaux énergétiques. Mais cela veut dire que vous allez avoir des phasages de travaux qui seront assez compliqués : 50 au début et partiellement, ensuite de plus gros travaux. Je ne sais pas comment vous voyez les séquençages de travaux.

Et j'avais aussi une question. Il est vrai qu'il y a un cœur d'îlot d'environ 1 000 mètres carrés, qui est assez important. Je ne sais pas comment ils sont inscrits au niveau du PLU, je n'ai pas eu le temps de vérifier, mais est-ce qu'il y a des espaces verts ? Je n'arrive pas à les voir sur la fiche. Si oui, est-ce qu'il y a eu des inscriptions particulières ? Parce que c'est vrai que c'est un très gros ensemble. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Montandon. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Je vais être très court, également. Je voulais bien sûr dire que nous ne sommes pas dogmatiques sur cette question. Le cas précédent n'a absolument rien à voir avec celui-ci. Nous sommes prêts à évoluer sur cette question, puisque justement, Madame Montandon



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

a posé la question de l'histoire de ce bâtiment. J'ai l'impression qu'on est dans véritablement une institution privée qui a fait du pur investissement immobilier, qu'il a laissé dégrader son bien. Effectivement, il peut être opportun dans ce cas-là de faire valoir la préemption. Nous ne sommes pas contre la préemption, c'est lorsqu'elle est dans le diffus ou dans des cas comme le cas précédent.

Sur le reste, Madame Montandon a posé toutes les questions. Je réserve mon vote à vos réponses. Merci madame Slama. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Seingier. Madame Slama pour vous répondre. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Ne doutez pas, Madame Montandon, nous ne mettons personne à la porte de son logement. Vous disiez « Je doute quand même sur le fait que vous ne mettez pas les gens dehors. » Non, je vous le confirme : je le dis, je le redis, je le signe. La Maire le signera avec moi. Nous ne mettons personne dehors. Je veux vraiment rassurer les habitants qui pourraient vous entendre. Pas de légende urbaine là-dessus. Nous ne mettons personne dehors. Encore une fois, les habitants peuvent ou pas contracter un nouveau bail avec la RIVP, entrer et faire entrer leur logement dans le logement social si la simulation qui leur est proposée leur est favorable. Ils peuvent aussi faire le choix, pour des raisons qui leur appartiennent, même si la situation était favorable pour eux, de ne pas contracter, de rentrer dans le logement social, de faire rentrer ce logement dans le logement social. Ils pourront rester jusqu'à ce qu'ils souhaitent partir d'eux-mêmes. On ne les mettra pas à la porte, jamais. C'est bien un engagement que nous avons pris et que nous avons bien martelé auprès des habitants, comme nous le faisons à chaque fois.

S'agissant de la stratégie de l'ancien propriétaire, je pense que j'aurais eu l'information si les baux avaient été résiliés volontairement. Je pense que les départs n'ont pas été reloués. Cela fait quand même quelques années qu'un certain nombre de logements dans cette résidence sont vides. J'imagine que l'ancien propriétaire faisait cela parce qu'il pensait pouvoir vendre plus cher les logements. Parce qu'on vend plus cher quand c'est vide que quand c'est occupé.

Cela me permet quand même d'aborder un point important sur lequel nous travaillons à la Ville avec Jacques Baudrier : les 110 000 logements vacants aujourd'hui dans la capitale. C'est un véritable fléau, et nous voulons renforcer véritablement les dispositifs à notre disposition pour pouvoir tenter de réduire un petit peu le nombre de logements vacants dans la capitale. Comptez sur moi, comptez sur Jacques Baudrier, et comptez sur l'ensemble de la majorité municipale pour investir encore plus que nous le faisons d'ores et déjà ces questions.

Sur les travaux, pour le moment, le plan de travaux de rénovation, on va dire, de l'ensemble de la résidence sur les sujets de rénovation énergétique n'est pas acté. Les logements



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

actuellement vacants sont parfois en très bon état, parfois un petit peu moins, donc ceux qui nécessitent un ré embellissement vont en faire l'objet. En effet, il y a des situations assez différentes. Le bailleur RIVP a pris possession des lieux et est en train de réaliser les études qui nous permettront, je l'espère, dans quelques mois, de voter une nouvelle délibération avec peut-être cette fois-ci un calendrier détaillé s'agissant cette fois des rénovations énergétiques. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Slama. Monsieur Seingier, vous avez votre position de vote ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller **d'arrondissement** :

« Nous allons nous abstenir. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix la DLH 229. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 24 dont 05 pouvoirs	
Pour : 20	Contre : 04
Abstentions : 02	NPPV : 01
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-233 AVIS)

Retour de M. Marque et de M. Belghith et Départ de Mme Charnoz (pouvoir donné à Mme Pierre-Marie) après le vote de la délibération DLH 20240229



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DLH_360 : **Signature de baux civils et attribution d'aides en nature aux associations "Accessijoux", "Konexio" et "Colombbus" pour la mise à disposition de locaux communaux sis 15 boulevard Carnot, dans le 12^e arrondissement de Paris.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DLH 360 : signature de baux civils et attribution d'aides en nature aux associations "Accessijoux", "Konexio" et "Colombbus" pour la mise à disposition de locaux communaux sis 15 boulevard Carnot, dans le 12^e arrondissement de Paris. Madame Montandon, vous vous êtes inscrite sur cette délibération. C'est Madame Slama qui va nous la présenter, je pense, à son plus grand bonheur. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Je remets ma casquette de Maire du quartier Bel-Air Nord. C'est une délibération importante pour ce quartier de la Porte de Vincennes et pour la Maire de quartier de Bel-Air Nord que je suis. En effet, vous le savez, le bâtiment du 15 Carnot, qui devait initialement être démoli dans le cadre de la ZAC Porte de Vincennes, est finalement conservé et sa nouvelle programmation sera tournée vers le quartier, vers ses habitants. Comme nous l'avons déjà évoqué et voté lors du précédent conseil d'arrondissement, les étages du bâtiment vont être réaménagés totalement afin d'accueillir à la fois les services territorialisés de la DPE, les services de la propreté de la Ville et de la DPMP, donc de la police municipale, la Division 12^e et le magasin du service de l'immobilier, de l'approvisionnement, de la logistique et du budget. Quant au rez-de-chaussée, c'est ce qui est important. Il sera entièrement mis à la disposition d'associations qui proposeront des choses à destination des habitants du quartier, dont le projet lauréat du budget participatif 2024.

Cette délibération propose donc la mise à disposition pour 6 ans de ces quelque 700 mètres carrés à Accessijoux, dont je vous parlais tout à l'heure, pour l'ouverture d'une ludothèque à Konexio pour l'organisation de formations au numérique et à Colombbus, qui favorisera l'inclusion professionnelle à travers les métiers du numérique.

À cela s'ajoute un bureau de plus de 12 mètres carrés qui sera mis à disposition d'autres structures partenaires de la Ville telles que la CAF, l'Espace parisien des solidarités et la Mission locale, encore une fois, pour pouvoir porter des projets auprès des habitants et leur être utile.

Compte tenu des ressources propres à chacune de ces associations et de leur contribution à l'intérêt général parisien, en particulier en faveur de l'animation de ce quartier populaire, cette délibération propose une aide en nature à destination de chacune d'elles sous la forme d'une modulation du loyer. Je vous remercie. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Slama. Madame Montandon ? »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Madame la Maire, j'ai eu partiellement la réponse, parce que je me suis aperçue - et je ne l'avais pas vu -, qu'un avis était émis par le conseil, enfin la mise à disposition du bail civil derrière, avis émis le 25 septembre, par je ne sais pas qui d'ailleurs, mais bon. Je me posais quand même la question.

Il est vrai que vous avez dit que les aides se font à hauteur de l'intérêt général et du service effectué auprès de la population par ces trois associations. Mais il est vrai qu'il y en a deux, Konexio et Colombbus, qui ont à peu près une aide correspondant à la moitié de la valeur du loyer. 34 800 euros, c'est le loyer estimé pour Konexio. Le loyer annuel va être ramené à 18 200 euros, donc à peu près à la moitié. La Ville prend à moitié la charge du loyer. C'est à peu près le même ratio pour Colombbus. Par contre, il est vrai que pour l'association Accessijeux, le rapport est beaucoup plus fort : la valeur locative est estimée à 69 000 euros et le loyer annuel hors charges pourrait être ramené à 13 000 euros. On a un rapport de 1 sur 5. J'ignore s'il y a une explication ou si c'est simplement l'intérêt général, comment cela a été mesuré. Mais je trouvais que le différentiel était assez important. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci madame Montandon. Madame Slama pour vous répondre, ou Monsieur Bouigue ? On va laisser Monsieur Bouigues répondre. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« On m'a soufflé dans l'oreillette que c'est en fonction des ressources des associations que cela a été décidé, me semble-t-il. »

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame le Maire. Je voulais en profiter pour dire deux ou trois mots justement sur l'association Accessijeux, qui est une association qu'on connaît dans le 12^e depuis très longtemps puisque vous vous rappelez, quand on avait mis en place le dispositif intercalaire La Conserve à l'ancien conservatoire du 12^e, cette association faisait partie de celles qu'on a accompagnées et qu'on a aidées. Je pense aussi à l'association Viacti, dont on a parlé tout à l'heure, qui en faisait partie. Ces associations ont réussi à trouver des locaux parce que la Mairie du 12^e s'est battue pour qu'elles puissent les avoir.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Aujourd'hui, AccessijeuX a besoin de développer un autre projet et les locaux qui sont aujourd'hui disponibles du côté du 15 Carnot vont lui permettre d'aller vers ce nouveau 100 qu'elle pourrait attendre. C'est une association, vous le savez, vous la connaissez probablement, qui travaille sur la manière de faire jouer ensemble à la fois des personnes qui sont déficientes visuelles, et des personnes qui ne le sont pas, avec un public qui aujourd'hui se développe, mais de manière lente. Je trouve que c'est tout à l'honneur peut-être de ce projet un peu original de se voir accueillis dans ces locaux. Et oui, l'aide est un peu plus forte parce que les moyens de cette association sont moindres que les autres.

Je ne suis pas choqué en termes de démarrage d'une activité dans ce quartier avec le développement du projet qui est le leur, sur une association encore une fois qui est très particulière, qui est comment on utilise le jeu de société pour que déficients visuels et autres personnes qui ne le sont pas puissent jouer ensemble, puissent passer du temps ensemble. C'est un beau projet qui est assez original, et je pense qu'il trouvera son public avec cet autre projet autour de la ludothèque qui, aujourd'hui, doit être monté. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour vos réponses, Madame Slama et Monsieur Bouigue.

Je vais mettre aux voix la DLH 360. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 29 dont 06 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-234 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DPE 42 : Subvention (50 000 euros) et convention avec **l'association "Maison du Zéro Déchet", lauréate du budget participatif 2023 (BPP).**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DPE 42 : subvention (50 000 euros) et convention avec l'association "Maison du Zéro Déchet", lauréate du budget participatif 2023 (BPP). Monsieur Margain, vous vous êtes inscrit sur cette délibération. Monsieur Tabacchi va nous la présenter. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Il s'agit d'accorder une subvention à la Maison du Zéro Déchet, lauréate du budget participatif 2023, et de signer une convention entre la Ville et ladite Maison du Zéro Déchet. Le projet intitulé « Végétalisations et sensibilisons aux enjeux écologiques » a été lauréat dans le 12^e arrondissement du BP 2023. Ce projet a pour but de valoriser des actions de sensibilisation portées par différentes associations de quartier : la Régie du quartier du 12^e, la Maison du Zéro Déchet et la Petite Roquette, et de favoriser des projets de végétalisation tels que présentés par le C.H.U. Bastion de Bercy.

Au sein de ce projet pluri-acteurs ou multi-acteurs, la Maison du Zéro Déchet propose la création d'un circuit de sensibilisation à la réduction des déchets. Ce projet prévoit la mise en place d'un circuit de sensibilisation qui s'articule autour de divers outils comme une exposition permanente, des points de tri didactiques, un centre de ressources et des animations numériques.

Le détail du projet est indiqué dans l'annexe 1 de cette délibération, de même que le montage financier, le coût du projet étant estimé à 63 390 euros et la subvention proposée est de 50 000 euros. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Tabacchi. Monsieur Margain, vous avez la parole. »

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Merci Madame la Maire, merci Monsieur Tabacchi. Je voudrais quand même réagir sur cette délibération. Vous êtes là dans le cadre d'un projet qui a reçu bien évidemment un lauréat, mais je rappelle que c'est déjà une boutique, c'est un café associatif. Je trouve que remettre 50 000 euros pour sensibiliser la population au tri, cela me paraît quand même énorme. Ou alors je n'ai pas tout compris, mais j'ai vu qu'en fait, on faisait avec ces 50 000 euros de la communication. Je ne suis pas contre la communication et la sensibilisation, mais c'est quand même 50 000 euros. Cela me paraît beaucoup. À moins que vous ayez des explications plus claires que ce que j'ai pu voir dans le projet, on ne votera pas cette délibération, bien sûr. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

Le « bien sûr » est dommage puisque, justement, on a parlé de tri il n'y a pas longtemps pour les marchés et qu'on est très mauvais à Paris. On a quand même une planète à sauver. Ce n'est pas que de la communication, c'est de la sensibilisation et de l'accompagnement. En termes de tri, d'économie circulaire, on est très mauvais. Je vais laisser Monsieur Tabacchi vous répondre. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Dans le dossier, on trouve dans l'annexe 1 le projet avec les différentes phases du projet et également les éléments qui doivent être achetés pour réaliser ce projet. Il y a dans l'annexe 2 le budget du projet en tant que tel, avec des pièces, des devis de l'époque. Cela date d'il y a deux ans, bien sûr. Pour que le projet soit éligible au budget participatif 2023, il fallait qu'il soit monté en 2022. Il y a des éléments factuels qui justifient le coût qui est annoncé. Le coût du projet est annoncé à 63 390 euros. La Ville subventionne ce projet, parce que c'est un projet qui s'inscrit dans le budget participatif. Le financement est à hauteur de 50 000 euros. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Tabacchi.

Je vais mettre aux voix la DPE 42. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 29 dont 06 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 04
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-235 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DSOL 54 : Subventions (148 500 euros) et conventions avec six **associations pour le fonctionnement de dix actions d'aide à l'insertion et de mobilisation** dans le cadre des jardins solidaires.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DSOL 54 : subventions (148 500 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de dix actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires. Monsieur Margain, vous êtes inscrit sur cette délibération. Je vais laisser Monsieur Rouveau nous la présenter. »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci, Madame la Maire. Cette délibération propose un financement de 25 000 euros pour l'association SPRM pour l'entretien et l'animation du Jardin Solidaire 12 situé 22-26 rue Georges et Maï Politzer.

Le public visé a très peu de ressources, est allocataire des minimas sociaux ou de pensions liées à chaque situation, par exemple, le handicap. L'objectif est d'aider à l'insertion et de mobiliser par une activité collective de jardinage en permettant aux publics visés de s'en servir comme tremplin pour s'inscrire dans un parcours d'insertion, avec un développement d'un mieux-être physique, psychologique, une reprise de confiance en soi, une émergence de comportements professionnels, etc. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Rouveau. Je vous invite à y aller. Monsieur Margain ? »

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur Nouveau. D'abord, je précise que dans cette délibération, il y a une association, le 12^e SPRM. Tout le reste fait partie d'autres arrondissements. Comme d'habitude, je suis un peu surpris.

Je n'ai pas vu dans le plan climatique quelle était la politique de la Ville sur les jardins, et s'il y avait notamment dans le 12^e ou dans d'autres endroits de Paris de la place pour des jardins supplémentaires et/ou dans le PLU. C'est-à-dire qu'en fait, comme on avait quand même deux plans importants sur lesquels on n'a pas pu beaucoup travailler, je n'ai pas vu effectivement quelle était votre politique sur les jardins que nous soutenons beaucoup. Merci »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Margain. Je crois qu'on a déjà 26 jardins partagés. On en a inauguré plusieurs sous cette mandature. J'espère qu'on en aura encore avant la fin de la mandature. Monsieur Rouveau pour vous répondre. »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« De nombreux espaces sont protégés au PLU pour faire des jardins, des espaces verts. En fonction du lieu et des acteurs impliqués, cela peut être des jardins partagés comme cela peut être des jardins ouverts au public. Il y en a de nombreux dans le PLU, avec toute une liste qui est disponible dans les annexes du PLU. La Maire vous a répondu sur les jardins partagés : on en ouvre dès que c'est possible, et il y en a beaucoup qui ont été inaugurés sous cette mandature. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Rouveau. Je vous y invite. »

Je vais mettre aux voix la DSOL 54. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 29 dont 06 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-236 AVIS)

Sortie de M. Tabacchi (pouvoir de Mme Coffin) et Départ de Mme Taïeb (pouvoir donné à M. Delmestre) après le vote de la délibération DSOL 20240054



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DSOL 110: Subventions à huit associations et un organisme pour le financement de quinze Espaces Solidarité Insertion, à destination des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion à Paris (3 967 849 euros).

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DSOL 110 : subventions à huit associations et un organisme pour le financement de quinze Espaces Solidarité Insertion, à destination des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion à Paris (3 967 849 euros). Monsieur Margain, vous êtes inscrit sur cette délibération. Je vais laisser Madame Slama vous la présenter. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Cette délibération propose le financement des ESI pour un montant total de près de 4 millions d'euros. Les ESI, je vous rappelle que ce sont des équipements présents uniquement à Paris et cofinancés par la Ville de Paris, l'État et la RATP, qui sont des espaces d'accueil permettant aux personnes les plus précaires de bénéficier de différents services comme l'accès à l'hygiène et à l'alimentation, mais également à un accompagnement social.

Il est à noter que l'utilisation de ces lieux a augmenté de 20 % entre 2022 et 2023, et que le 12^e arrondissement est particulièrement concerné en cela qu'il accueille sur son territoire trois des structures financées : la Halte Femmes, les I Traversières et la Maison dans la rue, pour un total de 769 000 euros. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Slama. Monsieur Margain ? »

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Je vous remercie. J'avais deux questions sur les espaces Halte aux femmes battues. Est-ce qu'on a quelques chiffres ? Est-ce qu'on a quelques moyens de mesure ? Je n'en ai pas vu. Enfin, peut-être que j'ai mal lu.

Je voulais également vous exprimer mon étonnement, voire un peu de tristesse, sur le fait que vous associez femmes battues et précarité. Il n'y a pas que des précaires chez les femmes battues, il y a aussi dans des familles très bien des femmes battues. Ce n'est pas que chez les gens qui sont en plus dans des problèmes de précarité. Donc associer femmes battues et précarité, je trouve que c'est un peu particulier. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous avez raison, Monsieur Margain. Les femmes battues et les féminicides, c'est dans tous les milieux. Mais dès qu'une femme battue quitte le foyer familial, elle devient en précarité. Ceci est alimenté par beaucoup d'études, malheureusement. C'est de pire en pire. Madame Slama pour vous répondre. »

Coupure micro.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vais mettre aux voix la DSOL 110. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 27 dont 06 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-237 AVIS)

Retour de M. Tabacchi (pouvoir de Mme Coffin) après le vote de la délibération DSOL 20240110



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DSOL 126 : Quatorze subventions d'investissement à onze associations, une fondation et une société par actions simplifiées (861 934 euros) **œuvrant dans l'aide alimentaire et l'urgence sociale.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DSOL 126 : quatorze subventions d'investissement à onze associations, une fondation et une société par actions simplifiées (861 934 euros) œuvrant dans l'aide alimentaire et l'urgence sociale. Monsieur Margain, vous êtes inscrit sur cette délibération. Madame Slama, vous allez nous la présenter. Merci. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Dans un contexte où la vulnérabilité et les risques d'exclusion d'une partie de la population perdurent et s'accroissent, la Ville entend poursuivre ses efforts pour soutenir les structures bien évidemment qui proposent des réponses, des services aux besoins fondamentaux.

Dans ce cadre, la présente délibération concerne le 12^e arrondissement au titre de deux structures différentes. La première est l'association La Chorba, dont on a déjà parlé ce soir, dont le site principal se situe boulevard Poniatowski, et qui contribue à l'aide alimentaire aux personnes vulnérables du 12^e. Il est proposé d'accorder à cette association, au titre du budget participatif 2023, une subvention d'investissement d'un montant de 50 000 euros pour l'acquisition d'un véhicule propre, pour la réalisation de ses missions d'aide alimentaire, que ce soit l'approvisionnement, les livraisons, etc.

La seconde association est l'Armée du Salut pour leur nouvelle installation nommée Halte Diderot, qui accueille dorénavant tous les jours de jeunes personnes à la rue en leur fournissant un espace de repos et de restauration. La subvention ici proposée est de 51 474 euros pour des travaux d'aménagement. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Slama. Monsieur Margain, pour poser votre question. »

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Merci, Madame Slama. J'aurais une question pour le coup technique. J'aurais aimé savoir exactement ce que vous entendez ou ce que veut dire un food truck pédagogique, écologique et solidaire. Si j'avais quelques explications, cela me ferait plaisir.

Et je voulais savoir que dit le plan climatique sur les food trucks ? Cela ne me paraît pas forcément très adapté. Alors peut-être que parce qu'il est écologique et solidaire, il est donc



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

adapté au plan climatique. Je voulais qu'on relie le plan bioclimatique et le food truck pédagogique, écologique et solidaire. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Cela vous chagrine. Madame Slama pour vous répondre. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Il me semblait que le terme de « food truck écologique, solidaire, etc., d'insertion » parlait de lui-même, que c'était pour autant un terme très clair. Je ne vois pas comment mieux vous expliquer cela.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur Bouygues va tenter une réponse complémentaire. »

M. Richard Bouigue, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Je vous sens taquin, Monsieur Margain, sur cette question. Je pense que vous avez raison. Le vrai sujet, c'est le mot « food truck. » Parce que c'est un mot anglais, mais le reste : écologique, solidaire, pédagogique, on voit bien à peu près ce que cela veut dire. Un food truck pédagogique, cela peut exister.

Venez, venez le rencontrer, il va vous surprendre. Il faut que vous alliez le voir, et vous serez convaincu que ces trois mots associés, cela marche bien ensemble.

Par ailleurs, le PLU n'a pas à discuter des food trucks. Ce n'est pas exactement son champ d'interprétation, mais Nicolas Bonnet pourrait tout à fait répondre pour dire que la Ville mène une réflexion sur les food trucks depuis des années, qu'on a essayé dans le 12^e de voir si c'était pertinent ou pas pertinent qu'on y réfléchisse. Il y a eu des propositions qui ont été faites pour les associer, notamment sur certains marchés, pour diversifier des offres commerciales, de voir si cela pouvait aussi être des compléments de commerces dans certains coins de la ville, mais cela n'a pas donné lieu à une véritable place dans le PLU, parce que ce n'est pas là-dedans en gros qu'on a à l'envisager.

Ce n'est pas dans le PLU, Monsieur Margain. Je comprends bien ce soir à quoi vous jouez, depuis tout à l'heure. C'est très intéressant. J'ai très bien compris, Monsieur Margain. On se connaît depuis un moment. J'ai bien compris quelle était la stratégie que vous aviez employée depuis le début de la soirée. Vous reliez le food truck et le PLU. Excusez-moi, ce n'est pas lié. Tout à l'heure, vous avez parlé des piscines, on vous a répondu que c'était pertinent. Là, désolé, cela ne l'est pas, cela ne marche pas à chaque fois de tout ramener au PLU. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur. Ce débat aura lieu après, si vous avez encore un peu d'énergie. C'est moi qui distribue la parole. J'ai une délibération à faire voter. Je vais mettre aux voix la DSOL 140. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont 07 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-238 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DSOL 140 : Subventions de fonctionnement et d'investissement (79 887,95 euros) dans le cadre de conventions avec sept associations et la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) dans le cadre des programmes des centres sociaux et espaces de vie sociale.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DSOL 140 : subventions de fonctionnement et d'investissement (79 887,95 euros) dans le cadre de conventions avec sept associations et la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) dans le cadre des programmes des centres sociaux et espaces de vie sociale. Monsieur Margain, vous êtes inscrit sur cette délibération. Madame Slama nous la présente. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Très brièvement, cette délibération concerne le 12^e pour l'espace occupé par le Relais 59, dont on parlait tout à l'heure, pour permettre la finalisation de son projet, dont le montant de la subvention d'investissement initial de 29 000 euros est revu à la baisse pour un montant de 17 400 euros, suite à un ajustement budgétaire. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour votre rapidité, Madame Slama. Monsieur Margain ? »

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Merci, Madame Slama. Il y a une question technique, pourquoi on fait rentrer un avenant dans une délibération de subvention ? Surtout qu'en plus, l'avenant est pour le coup un avenant pour une baisse. Est-ce qu'on pourrait me donner l'explication ? Pourquoi avons-nous ce projet d'avenant ? Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Margain. Madame Slama pour vous répondre. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Je crois qu'on avait un contrat, que les termes ont changé. On fait un avenant à ce contrat. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est comme tout avenant. »

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Ma question était : pourquoi est-ce qu'on traite un avenant dans une délibération de subvention ? C'était une question technique. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vais mettre aux voix la DSOL 140. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 28 dont 07 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 001
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-239 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DSOL 145 : Subventions (64 500 euros) et conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DSOL 145 : subventions (64 500 euros) et conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique. Monsieur Margain, vous êtes inscrit sur cette délibération. Madame Slama va nous la présenter. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Il s'agit quand même de parler de la stratégie parisienne d'inclusion numérique qui vise à favoriser l'autonomie numérique pour une meilleure insertion sociale et professionnelle.

Aujourd'hui, il est indispensable de faciliter l'accès aux services publics pour les personnes éloignées du numérique, éduquer bien sûr les Parisiens et les Parisiennes au numérique et prévenir les risques qui peuvent y être associés, et enfin promouvoir l'accès à l'équipement et à la connexion pour les publics en situation d'exclusion et développer des services d'inclusion numérique de proximité.

La présente délibération propose le financement d'une structure présente dans le 12^e arrondissement à travers une subvention à l'Armée du Salut, présente donc à la Halte Diderot. Celle-ci s'élève à 7 500 euros. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Slama. Monsieur Margain, vous avez la parole. »

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Je vous remercie, Madame la Maire. Merci, Madame Slama. Cette association, la Fondation de l'Armée du Salut, a une antenne pour l'aide numérique dans le 12^e, c'est cela ? Oui. Je ne connais pas. Où se trouve-t-elle ? À la Halte Diderot. D'accord, merci. Je voulais simplement savoir. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci.

Je vais mettre aux voix la DSOL 145. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont 07 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-240 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DSOL 151 : Subventions (13 700 euros) à quatre associations et deux conventions, pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social.

« Nous passons à la DSOL 151 : subventions (13 700 euros) à quatre associations et deux conventions, pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social. Monsieur Margain, vous êtes inscrit sur cette délibération. Madame Slama va nous la présenter. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Ce projet de délibération propose en effet un soutien financier à quatre associations œuvrant pour le renforcement du lien social des personnes âgées, en cohérence bien sûr avec les orientations du schéma seniors à Paris 2022-2026, par le biais d'ateliers, d'animations et de moments de convivialité. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Slama. Monsieur Margain, pour poser votre question. »

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Excusez-moi, j'étais désinscrit sur cette délibération. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Entendu.

Je vais mettre aux voix la DSOL 151. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont 07 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-241 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DU 138 : Autorisation d'appréhender dans le patrimoine de la Ville de Paris un bien sans maître au 22-24 rue de Cotte, dans le 12^e arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DU 138 : autorisation d'appréhender dans le patrimoine de la Ville de Paris un bien sans maître au 22-24 rue de Cotte, dans le 12^e arrondissement de Paris. Madame Montandon, vous êtes inscrite sur cette délibération. Monsieur Rouveau va nous la présenter. »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Le propriétaire d'un appartement, situé au 22-24 rue de Cotte, est décédé en 1990, il y a 33 ans, et n'avait pas d'ascendants, de descendants, ni d'héritiers. D'après le Code civil, la propriété de ce lot revient à la commune, qui est considéré comme un bien sans maître. C'est le lot 9 de l'immeuble situé au 22-24 rue Cotte. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Rouveau. Madame Montandon, pour votre question. »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Rouveau. Il est rare qu'on voie des délibérations sur les biens sans maître. C'est pour cela que j'avais une question à vous poser, mais elle est assez simple. Je me demandais quand la Ville va être propriétaire de ce lot, est-ce que ce sera géré par un bailleur social ? Ou est-ce qu'il existe une sorte de mise en place d'interface pour que dans les copropriétés privées... on sait tous que les bailleurs sociaux, de par leur volume, ont une certaine parfois lenteur de réaction pour certaines réponses, et dans une copropriété privée qui en plus est assez petite, puisqu'il n'y a que 20 lots, je crois, de mémoire. Je voulais savoir s'il y avait des interfaces qui étaient prévues, de la Ville ou des bailleurs, pour une réactivité et pour finalement gérer, puisqu'il n'y a qu'un seul lot, le bien dans la copropriété privée de façon, on va dire, peut-être plus rapide, fluide. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame Montandon. Monsieur Rouveau pour vous répondre. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci. En fait aujourd'hui, la Ville n'est pas propriétaire de ce bien. C'est pour cela qu'on doit voter cette délibération. On n'a pas les clés, on n'a pas pu rentrer dans ce lot, donc on ne sait pas son état, on ne sait rien. Après une étude de faisabilité, une nouvelle délibération nous sera présentée en conseil pour voir ce qu'il advient de ce bien. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire si ce sera du logement ou autre chose. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Rouveau.
Je vais mettre aux voix la DU 138. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont 07 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-242 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DU 152 : ZAC Porte de Vincennes, dans les 12^e et 20^e arrondissements de Paris – **Avenant n°3 au traité de concession d'aménagement signé** avec la SEMAPA.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DU 152 : ZAC Porte de Vincennes, dans les 12^e et 20^e arrondissements de Paris – Avenant n°3 au traité de concession d'aménagement signé avec la SEMAPA. Madame Montandon et Monsieur Seingier, vous êtes inscrits sur cette délibération. Monsieur Rouveau va nous la présenter. »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Sur l'opération Porte de Vincennes, vous le savez, cette délibération entérine les modifications du programme décidées en début de mandature. Vous le savez, en 2021, le programme a été réinterrogé à l'aune des enjeux majeurs des années à venir et avec les principes du PLU bioclimatique que nous avons votés tout à l'heure, mais aussi pour répondre aux besoins du quartier.

Je ne vous refais pas tout le détail, mais vous avez vu que le projet avance avec l'École bleue qui va se terminer prochainement, avec la fresque au centre du rond-point qui vient d'être inaugurée le mois dernier, qui avait été élaborée avec les écoles voisines. L'équipement sportif a aussi entamé sa construction. On a parlé du bâtiment au 15 rue Carnot dans la délibération précédente. Le boulevard Carnot va aussi connaître son réaménagement très prochainement.

Tout cela fait que les choses avancent. La ZAC continue sa transformation, et l'on va pouvoir avoir de nombreuses autres inaugurations prochainement. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Rouveau. Madame Montandon ? »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. Cette délibération s'inscrit dans un projet qui patine depuis 2001. Vous parlez de transformation, mais il y a quand même beaucoup de transformations qui concernent une substance qui se vide petit à petit dans ce projet. Même si je le reconnais, les dernières opérations concernent le projet de réhabilitation boulevard Carnot, il se trouve quand même qu'on vient de loin et qu'on a vu petit à petit un grand projet urbain devenir petit. Et si aujourd'hui il y a un avenant, c'est entre autres aussi pour cela.

Le problème est que les portes de Paris ne font l'objet d'aucun suivi global. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la CRC qui mentionne, je la cite « La Ville ne possède pas de tableaux de bord global de suivi des portes à réaménager. Elle fait valoir la diversité des outils juridiques, des



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

plannings et des sources de financement. Pour autant, il semble étonnant qu'il n'existe pas de document répertoriant les portes dont l'aménagement est programmé et comprend les caractéristiques techniques des travaux à mener, ainsi que l'estimation financière prévisionnelle des sommes à leur consacrer, et ceci n'est pas rien. »

La Ville ne fait pas d'évaluation globale de l'aménagement des portes. Il y a d'abord un dérapage budgétaire. Si bien que la CRC précise aussi que la réalité des sommes engagées est très loin des estimations initiales.

Je rappelle aussi que l'absence de PIM joue aussi dans ce sens. Aujourd'hui, si dans ce projet comme dans d'autres, on est plutôt à voir un projet s'amoinrir, c'est aussi parce qu'il n'y a pas, on va dire, de vision dans cette mandature.

Ce manque d'évaluation dévoile justement le manque de vision pour les Portes de Paris. Vous ne donnez pas d'identité à ces portes, qui seraient pourtant une occasion à saisir. Cette absence de vision se traduit aussi par les changements réguliers de doctrines et de projets au gré des vents, au gré des rapports de force entre groupes politiques, ou par des renoncements comme le grand projet de rénovation urbain justement de la Porte de Vincennes.

Ce GRPRU au début était ambitieux. Il prévoyait la couverture partielle de deux endroits, aussi bien à Courteline que côté 20^e Porte de Vincennes. Et pour Courteline. Il y avait ce gymnase-Pont qui, justement dans l'avenant, est mentionné comme abandonné. Aujourd'hui, à travers ce nouvel avenant justement, on acte le projet ambitieux de départ. Il ne restera finalement de cette première phase de projet que la bétonisation des talus du périphérique parce qu'en effet, la seule chose que vous n'avez pas abandonnée, ce sont les bâtiments qui ont été créés à la Porte de Vincennes, si proches du périphérique, de ses talus et si proches aussi des bâtiments qui sont derrière, qu'on pourrait en effet les enjamber.

Ce bâtiment en bordure de périphérique, pour ne pas dire sur le périphérique d'un côté, est tellement proche qu'il fait partie maintenant, j'allais dire tout le temps, de l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire.

Je tiens d'ailleurs à souligner que sur le PLU dont nous n'avons pas vraiment débattu tout à l'heure pour les raisons que vous connaissez, cela ne protège pas suffisamment les abords du périphérique, je le regrette. Je regrette d'ailleurs qu'on n'ait pas eu ce débat sur le PLU, parce que j'aurais pu en effet vous dire aussi les amendements que l'on souhaiterait faire pour réduire les constructions aux abords du périphérique.

Récemment, il y a le projet de réhabilitation des deux bâtiments boulevard Carnot, c'est une bonne chose. Vous vous raccrochez quand même aux branches de ce projet pour sauver la face avec ces deux réhabilitations qui vont dans le bon sens, je l'accorde, mais qui ne compensent pas toutes les errances qu'il y a eu depuis 2001 sur le GPRU Porte de Vincennes. Pendant ce temps, les habitants de la Porte de Vincennes voient leur cadre de vie dégradé et ont du mal à entrevoir les lueurs d'espoir. En effet, ceux qui parlent le mieux de la déception de ce projet de la Porte de Vincennes, ce sont les habitants eux-mêmes qui à chaque réunion publique, se désolent de l'abandon de leur quartier et des renoncements. Pourquoi ? Parce qu'ils rencontrent des problèmes de tranquillité publique, ils sont notables, notamment à cause des rodéos et des scooters, des nuisances sonores



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

récurrentes et de la présence de personnes en état d'ébriété aux abords des écoles et des habitations.

Le secteur de la Porte de Vincennes souffre aussi d'un état de dégradation de la voirie et des espaces publics. D'ailleurs, la CRC dans son rapport parlait de sparadraps sur la voirie. C'était vraiment, je reprends son terme, pour décrire comment la voirie dans les Portes de la Ville de Paris était dans un piteux état. Le jardin du boulevard Carnot est devenu un dépotoir et les pieds d'arbres non entretenus donnent une impression d'abandon qui accentue le dépôt des déchets sauvages. L'entretien de ces espaces verts, pourtant cruciaux pour la qualité de vie dans cette zone de Paris, n'est pas du tout à la hauteur des besoins.

Il y a une absence de vision pour ces portes, mais aussi de vision métropolitaine. La CRC montre comment la Ville de Paris se replie sur elle-même au lieu de s'ouvrir aux communes riveraines, notamment par ces aménagements de voirie qu'elle qualifie - ce que je disais tout à l'heure - de stratégie de pansement de la voirie.

Je regrette en effet, même si je comprends que ce soit coûteux, que le gymnase-Pont ait été en effet abandonné, parce que c'était le symbole du lien entre le fait de recoudre les communes riveraines et Paris.

Enfin, quel est l'enjeu des aménagements de la Porte de Paris ? Ce serait de repousser les frontières de la capitale en dépassant cette barrière artificielle tant symbolique que physique que représente le périphérique. L'aménagement des portes devrait être l'occasion de créer une identité de ces portes autour de la culture ou du sport pour tous les Parisiens. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame Montandon. On lira nous-mêmes le rapport de la CRC. Si je ne suis pas Maire de Paris, ni Maire depuis 2001, je suis Maire du 12^e et depuis 2020, d'entendre dire qu'on manque de vision, qu'on sauve la face, que le cadre de vie est dégradé, je me demande quand est-ce que vous allez à la Porte de Vincennes, Madame Montandon.

Quand je vous entends dire « Oui, alors c'est un avenant. » Oui, c'est sur le 12^e et le 20^e arrondissement. Vous savez ce qu'il se passe ? Cela fait quatre ans qu'on travaille d'arrache-pied pour sauver cette ZAC. Vous savez ce qu'il se passe du côté du 20^e ? Rien. Vous avez vu ce qu'il se passe du côté du 12^e ? Alors quand je vous entends parler comme cela, quand vous voyez tous les investissements que l'on met, tout le temps que j'y passe avec Eléonore et toute l'équipe municipale, les choses qu'on a mises en place, les choses qu'on a sauvées, la rue Lamoricière. On vient de parler d'Accessijoux et de la Ludo Move. On a fait tout un conseil d'arrondissement où l'on en a parlé en long, en large et en travers. Et là, par vos postures et votre idéologie, parce que là je vais reprendre vos termes, vous cassez tout ce qui est votre fondement politique lui-même. C'est quand même très dommageable. Vous n'avez aucune argumentation précise sur les choses. Vous êtes restée sur des positions dogmatiques et vraiment archaïques. Il est bien dommage de vous entendre parler comme cela.

L'écologie à géographie variable avec vous, un gymnase pont, vous entendez dire ce que vous dites ? Vous ne voulez pas de construction sur le périphérique, mais vous voulez bien mettre un gymnase où l'on va faire du sport et récupérer toutes les bonnes particules fines



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

qui sont bonnes pour notre santé. Le problème de processus de santé environnementale, il faudra un jour qu'on en parle.

Je vais laisser la parole quand même à celui et celle qui devaient répondre. Je crois que Monsieur Bouigue voulait aussi ajouter un mot. Il est plus ancien sur ce projet, et je crois qu'on est beaucoup à être anciens.

Franchement, vos propos sont quand même hors sujet. Monsieur Seingier ? Mais franchement, vu ce que je viens d'entendre à cette heure et à ce moment du conseil, surtout avec le vœu qui va venir après, franchement Madame Montandon, vraiment les leçons d'urbanisme, chapeau ! »

M. Matthieu Seingier, conseiller **d'arrondissement** :

« J'entends l'opposition entre 12^e et 20^e, mais c'est un projet parisien. Nous sommes là pour donner un avis sur une délibération qui va être votée au niveau parisien. Je pensais que vous étiez tous dans la même majorité, ce n'est pas évidemment le cas.

Mais l'aménagement des ports de Paris devrait être l'occasion, en tout cas dans cette ZAC, de créer une identité de ces ports autour de la culture et du sport pour tous les Parisiens, et pas seulement pour ceux du 12^e, et de développer de nouveaux centres de vie parisienne grâce à l'ouverture d'espaces et de créations et de liberté.

Malheureusement, je constate également avec le groupe Changer Paris que c'est un échec. Cette délibération entérine cet échec. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas voter favorablement. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Un échec ? Vous entendez-vous ? Franchement. »

M. Matthieu Seingier, conseiller **d'arrondissement** :

« Par rapport à la ZAC initiale, oui. Nous avons maintenant une GPRU. Ce sont des bâtiments près du périphérique. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Qu'est-ce que j'ai fait pour le sauver ? Non mais un échec, franchement. Quelle ingratitude ! Monsieur Rouveau ? »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller **d'arrondissement** :

« Je vais aller dans le même sens que la Maire, sans surprise. Je suis totalement en désaccord avec ce que vous dites, Madame Montandon et Monsieur Seingier. On n'est pas du tout dans un échec.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Comme l'avait précisé la Maire, on n'a pas arrêté ce soir de parler de la Porte de Vincennes. Vous parliez de culture et de sport. On a parlé du gymnase à l'instant qui commence sa construction, on a parlé de culture ce soir à la Porte de Vincennes, avec les chanteurs qui viennent faire des animations sur l'espace public. On est totalement dans ce que vous dites, sur la culture et le sport. On en a parlé ce soir.

Madame Montandon, si vous discutez avec votre voisine, je vais arrêter de m'exprimer.

Vous prenez un rapport en faisant des généralités sur les Portes de Paris, que vous ramenez à la Porte de Vincennes. Toutes les généralités que vous pouvez faire sur toutes les portes de Paris ne correspondent pas à la Porte de Vincennes, puisque celle-ci est en cours d'aménagement et va se transformer. Il y a une fresque, donc on parle de culture encore avec un artiste de street art local qui est un artiste du 20^e arrondissement, qui a fait une œuvre de street art avec les élèves des écoles voisines. On a plein d'aménagements qui sont en train de se faire.

Vous parliez du lien entre Paris et Saint-Mandé. Grâce au gymnase-Pont, on considère que ce gymnase, et c'est l'objectif du PLU, n'est pas compatible avec ce qu'on a voté tout à l'heure. Donc on l'a annulé de la programmation, et on préfère faire des liaisons douces avec les banlieues. C'est ce qu'on avait fait avec Charenton, avec la vélorue. Et maintenant, la ville de Charenton est en train de faire sa piste cyclable également pour créer une liaison, et on va le faire sur Bercy-Charenton avec Baron Leroy. Mais c'est aussi ce que l'on fait sur Saint-Mandé avec la liaison cyclable sur le rond-point de la Porte de Vincennes, et Saint-Mandé continue cette liaison vers Vincennes. Vincennes est en train de faire des travaux sur l'avenue de Paris également pour faire cette liaison.

Donc oui, il y a des liaisons douces qui se créent entre Paris et sa banlieue. C'est ce qu'on fait à chaque porte. Porte de Vincennes, Porte de Charenton. Donc faire des généralités sur un rapport qui n'a aucun sens pour nous et pour nos portes, cela n'a pas de fondement politique. Voilà ce que j'avais à dire.

Mais en tout cas, je pense que toutes les délibérations qu'on a pu voter aujourd'hui sur la Porte de Vincennes démontrent vraiment qu'on est dans cette démarche culturelle et sportive.

On aurait pu aussi parler pour les enfants de la Porte de Vincennes de la Cour Oasis, des écoles qui sont en train d'être réalisées, des deux rues aux enfants Carnot et Lamoricière qui sont faites. Donc oui, depuis 2020, depuis qu'on est arrivés à la Mairie, les choses ont avancé à pas de géant sur cette zone.

Nous ne partageons pas du tout vos constats. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Rouveau. Monsieur Bouigue ? »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

M. Richard Bouigue, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Je pense qu'on est peu peut-être à s'en souvenir, mais rappelez-vous Madame Montandon de l'état de ce quartier en 2001, quand il a fallu décider de mettre en place le grand projet de renouvellement urbain. Je vous rappelle que le grand projet de renouvellement urbain est une sous-catégorie quelque part dans la politique de la ville. Nous n'avons pas obtenu à l'époque que ce quartier soit inscrit à la politique de la ville. Nous avons obtenu qu'il y ait un grand projet, non pas urbain, mais de renouvellement urbain. Ce qui indique quoi ? Ce qui indiquait qu'à la fois ces objectifs et surtout les moyens financiers qui y étaient consacrés n'étaient pas les mêmes.

Ce que je vois, c'est que ce quartier au départ, c'était des stations-service qu'on avait au bas des immeubles. Il y a eu toute la partie résidentialisation avec les habitants. Je me rappelle l'état dans lequel étaient ces écoles de Lamoricière et de Carnot. Elles ont été rénovées et elles continuent à l'être dans cette mandature. Monsieur Rouveau vient de le rappeler.

Je me rappelle qu'il n'y avait pas le tramway. Je me rappelle que le tramway a aussi été l'un des moyens de requalifier une partie de cet arrondissement et une partie de ce quartier. Je me rappelle qu'il y avait des batailles sur le commerce de proximité et sur sa survie.

Je vois où on en est aujourd'hui. Je ne dis pas qu'on est au bout, mais je dis que dans ce quartier, parce que nous y avons mis les moyens, nous avons maintenu un commerce de proximité.

Je vois que la partie qu'il manquait peut-être était l'animation sociale, la partie un peu DSU si on parlait politique de la ville. C'est aujourd'hui ce qui est fait et ce qui est mis en place, avec notamment un coordonnateur sur place et avec les projets qui viennent d'être évoqués ce soir.

Donc oui, ce quartier est compliqué au début et l'on n'est pas au bout. Il a eu des moments où il y a eu des arrêts pour plein de raisons, parce que d'abord on n'était pas d'accord forcément sur les projets, mais surtout parce qu'aussi on a manqué de moyens à une époque. La politique de la ville n'a pas été abondée de telle manière qu'elle a permis d'irriguer l'ensemble des quartiers et des projets. Donc aujourd'hui, on n'est pas au bout. Mais dire qu'il ne s'est rien passé, qu'on n'a rien mis en place, notamment pour les habitants depuis 20 ans et que cela s'est accéléré et approfondi au cours de cette mandature, c'est inexact. Encore une fois, on peut dire qu'il y a des choses qui ne sont pas forcément satisfaisantes, c'est évident. Sinon, ce quartier ne serait plus en logique politique de la ville aujourd'hui. S'il l'est, c'est parce qu'on a encore des choses à améliorer, des choses à y faire et des choses à transformer. Mais dire qu'il ne s'est rien passé depuis toutes ces années, je ne parle même pas de la partie Maurice Ravel, je ne parle même pas de ce qu'il s'est passé sur la rénovation, rappelez-vous de ce qu'il en était.

J'utilise juste mon temps de parole, mais vraiment, le flashback de 2001 à aujourd'hui, l'accélération et l'approfondissement ces dernières années sont réels. Et dire qu'il ne s'est rien passé, encore une fois, non. C'est inexact. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est de la malhonnêteté politique. Merci beaucoup, Monsieur Bouigue.
Je vais mettre aux voix la DU 152. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 23 dont 06 pouvoirs	
Pour : 23	Contre : 00
Abstentions : 06	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-243 AVIS)

Départ de Bonnet-Oulaldj après le vote de la délibération DU 20240152



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DU 164 : Bercy-Charenton, dans le 12^e arrondissement de Paris - Signature des conventions d'occupation temporaire de terrains propriétés de la SNCF en vue d'y développer de l'urbanisme temporaire.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DU 164 : Bercy-Charenton, dans le 12^e arrondissement de Paris - Signature des conventions d'occupation temporaire de terrains propriétés de la SNCF en vue d'y développer de l'urbanisme temporaire. Madame Montandon et Monsieur Seingier, vous êtes inscrits sur cette délibération. Monsieur Rouveau va nous la présenter. »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci, Madame la Maire. Sur la ZAC Bercy-Charenton, nous avons mis en place un urbanisme temporaire depuis deux ans avec le site Bercy Beaucoup qui s'est développé, qui a très bien fonctionné ces deux dernières années. La convention s'arrêtait en cette fin d'année.

La SNCF, sur demande de la Mairie du 12^e, a accepté de renouveler la convention, cette fois pour quatre ans, afin de relancer en tout cas un appel à projets et de pouvoir avoir une occupation temporaire pendant 4 ans du site où est aujourd'hui implanté Bercy Beaucoup, sur la ZAC Bercy-Charenton. Il est demandé de signer la convention d'occupation des terrains pour l'urbanisme temporaire. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Rouveau. Madame Montandon, c'est à vous. »

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. Je profite de cette délibération pour vous demander si vous avez un calendrier sur les études environnementales. Pour moi, le gros morceau des études environnementales, ce sont les études d'impact sur le projet de construction trop près du périphérique, qui reste pour moi encore trop près de l'échangeur et du périphérique. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Madame Montandon, c'est sur l'occupation de Bercy Beaucoup, là. »

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« Oui. Parce qu'il est marqué « Depuis, des études se poursuivent pour mettre au point le renouveau du projet urbain. » Il est marqué « toutes les études qui sont en effet conduites. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Parce que, si aujourd'hui nous faisons un avenant, c'est parce que le projet là aussi ne devait peut-être pas durer autant parce qu'il y a des études. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« La SNCF est toujours propriétaire. »

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« C'est très bien que vous nous donniez un peu le calendrier ou les problèmes internes. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Ce ne sont pas des problèmes internes, c'est que cela a toujours été propriété de la SNCF et nous ne sommes toujours pas en mesure d'acheter ces terrains. »

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« D'accord. Mon sujet ce n'était pas forcément sur cela. Le projet est aussi en attente d'études environnementales. Je voulais savoir si vous aviez un calendrier sur ces études environnementales. On en parle souvent, cela fait partie d'ailleurs des conditions pour que le projet soit validé en l'état. Voilà mon premier point parce que si, aujourd'hui, en effet il y a une demande de prolongation de la convention, c'est bien parce que le projet ne voit pas le jour.

Il est vrai que Bercy Beaucoup, honnêtement, on l'apprécie. Par contre, il est vrai qu'il y a des phrases qui font comme si c'était un quartier actif, événement, support de communication. Enfin, c'est bien ce qui se passe. C'est un no man's land. Mais peut-être qu'il faut aussi remettre les choses à leur place.

Sur la convention, de ce que je comprends, c'est que le périmètre change pour des raisons justement qui incombent à la SNCF. Et si j'ai bien compris, parce que le périmètre change, vous ne pouvez pas prolonger la convention et on est obligés d'avoir finalement en interface la SEMAPA qui devra se charger de gérer les relations entre les différents occupants, dont justement Yes We Camp ou d'autres qui vont animer. Est-ce que j'ai bien compris ?

Je trouve que cela complexifie beaucoup finalement, parce que ce n'est pas simplement une prolongation de convention. On change, c'est la SEMAPA qui prend le relais et qui elle-même va devoir gérer une interface avec les différents occupants. Je trouve que cela complique un peu la situation. Mais apparemment, j'ai l'impression que juridiquement, vous n'avez pas le choix. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Montandon. Parce qu'effectivement, nous ne sommes pas propriétaires du lieu. Je vais laisser Monsieur Rouveau vous répondre. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

M. Nicolas Rouveau, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

« Merci, Madame la Maire. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur Seingier, pardon. »

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

« Merci, Madame la Maire. Effectivement, je m'inscris systématiquement sur les questions de Bercy-Charenton. Je voulais effectivement en profiter pour poser une question sur le calendrier. Je tenais à vous remercier encore une fois de la possibilité que vous nous aviez donnée d'aller sur le site. Je vais aussi être un peu taquin sur les termes choisis, comme « urbanisme temporaire. » On est sur une guinguette qui est très bien, mais de là à parler de quartier identifié et tout cela, je trouve que les mots sont un peu forts.

Quoi qu'il en soit, nous allons évidemment voter cette délibération, et merci de nous répondre sur le calendrier du projet en cours. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je pense que vous allez être déçu. Monsieur Rouveau pour la réponse. »

M. Nicolas Rouveau, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Juste pour dire que l'étude d'impact, l'évaluation d'impact en santé a démarré sur le site, qui est menée par la Ville de Paris et le cabinet d'Anne-Claire Boux en central. Les études se poursuivent.

En tout cas, je note que vous êtes inquiète par les constructions à côté du périphérique. La délibération d'avant, vous nous demandiez un immeuble pont à la Porte de Vincennes. Je note bien que sur Bercy-Charenton en tout cas, vous êtes inquiète de ces constructions proches du périphérique.

Sur le côté juridique, encore une fois, le site appartient à la SNCF. C'est elle qui choisit l'espace qu'elle donne à cette occupation temporaire. Elle a décidé de modifier un tout petit peu les caractéristiques. Mais cela ne change pas fondamentalement le projet, cela reste quasiment sur le même site, au même endroit.

Monsieur Seingier, vous parliez d'une guinguette. Ce n'est pas seulement une guinguette, Bercy Beaucoup. Je vous invite à aller à la première ressourcerie du jardinage, qui est un site impressionnant, qui est sorti en quelques mois de terre, avec cette association Plan B qui a plein de projets aussi sur les types de plantes, et notamment pour la dépollution des sols, etc.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Il y a beaucoup de projets qui sont menés sur ce site par plein d'associations et plein de personnes. Ce n'était pas seulement une guinguette. On va voir le projet qui sera lauréat. Pour finir, les terrains appartiennent à la SNCF. Ce sont eux juridiquement qui doivent relancer un appel à projets et une convention d'occupation. Ensuite, c'est la SEMAPA qui se chargera de coordonner les acteurs sur le site, une fois que la convention sera signée. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Rouveau. »

Je vais mettre aux voix la DU 164. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 28 dont 07 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-244 AVIS)

Départ de Mme Jeanne Dallot et de Mme Kopoka après le vote de la délibération DU 20240164.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Communication sans vote - Sur la mise à disposition de salles municipales du 12^e **arrondissement, au titre de l'année 2023.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous en avons fini avec les délibérations, mais nous avons une communication sur la mise à disposition de salles municipales du 12^e arrondissement au titre de l'année 2023. Monsieur Tabacchi va la présenter, pour 3 minutes. »

M. Guy Tabacchi, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, **Conseiller d'arrondissement**, rapporteur :

« Il s'agit d'une communication, comme nous en avons l'habitude depuis trois ans, sur la mise à disposition des salles municipales du 12^e arrondissement, mise à disposition en faveur des associations, des partenaires, des permanences en Mairie, de particuliers ou d'autres artistes, dans le cadre d'événements locaux parisiens.

L'offre est double : elle est en salle de la Mairie du 12^e arrondissement, mais aussi au niveau de l'espace Reuilly. Vous connaissez bien toutes et tous les différentes salles de la Mairie du 12^e arrondissement.

Je vais passer plutôt au bilan 2023 sur ces salles. Sur la partie vin d'honneur et autres occupations payantes, en 2023 il y a eu 14 occupations du SIVOM pour les vins d'honneur, 2 occupations de la salle Picpus, une occupation de la salle Nation et l'utilisation des salles Nation, Bel-Air, Bercy pour des loges du tournage du film « La Superbe », que je n'ai pas vu, en octobre 2023.

Il y a également eu des réservations pour des événements artistiques et culturels. Il y a eu en 2023 : 46 événements dans la salle des fêtes. Vous en avez la liste dans le document qui est joint à ce dossier. Également des permanences associatives qui se déroulent toujours avec la FNACA et la Société des membres de la Légion d'honneur et le réseau Éducation sans frontières, qui bénéficient à titre gracieux de salles pour organiser des permanences.

Il y a également des permanences ouvertes au public, qui sont des permanences de nature juridique, avec une offre diverse et diversifiée de différents aspects du droit qui sont mis avec des professionnels en consultation avec des usagers.

Il y a également les dons et les quêtes. Ceci a ramené 10 euros l'année dernière, c'est un peu anecdotique. Puis des tournages de films. En juillet 2023, un tournage a eu lieu à la Mairie qui a généré une recette de 3 100 euros perçue par la mission cinéma.

Au niveau de l'espace Reuilly, après des années qui ont été marquées par des effets de la crise sanitaire, la dynamique de reprise des occupations de l'espace Reuilly se poursuit en 2023, avec 107 événements organisés contre 51 en 2022.

Je vais aller à la conclusion pour le 12^e arrondissement : les recettes d'occupation en 2023 s'élèvent à 241 794 euros, soit une augmentation de 42,3 % par rapport à 2022. Je pense que c'est ce qu'il faut retenir : cette hausse de 42,3 % par rapport à 2022 des recettes d'occupation, avec la composante salles de Mairie qui génère des recettes supérieures à



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

celles de 2019. Cela représente une augmentation de 47,4 % par rapport à 2022, excusez du peu.

Au niveau de la composante espace Reuilly, les recettes remontent nettement par rapport aux dernières années sans atteindre celles de 2019, mais la dynamique est enclenchée. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Tabacchi. Comme il n'y a pas de délibération, ni d'inscription, je ne fais pas voter comme habituellement les dernières délibérations. »

La Mairie du 12^e arrondissement met à disposition plusieurs salles en faveur d'associations, de partenaires, de permanences en Mairie, de particuliers ou encore d'artistes dans le cadre d'événements locaux ou parisiens.

L'Espace Reuilly, équipement de proximité de l'arrondissement, permet de soutenir les initiatives locales (écoles, associations, etc.), et les locations payantes conclues avec des entreprises (séminaires, etc.) sont constitutives de recettes publiques.

Les qualités architecturales du bâtiment de la Mairie attirent également des équipes de tournage de films ou de documentaires, en lien avec la Mission cinéma de la Ville de Paris.

Les mises à dispositions de salles sont encadrées par des délibérations du Conseil de Paris (cf. infra). Celles-ci prévoient la part des recettes reversées à l'état spécial d'arrondissement à laquelle une minoration de 25% s'applique depuis le pacte de proximité afin de financer le fonds d'animation locale et la revalorisation de la part « animation locale » de la dotation d'animation locale. Un arrêté de la Maire de Paris revalorise annuellement le tarif horaire des occupations.

Vous trouverez ci-après des éléments de bilan concernant la mise à disposition de salles en Mairie et à l'espace Reuilly pour l'année 2023.

I – Bâtiment de la Mairie du 12^e arrondissement

A – Offre générale

Le bâtiment de la Mairie du 12^e arrondissement contient plusieurs locaux susceptibles d'être mis à disposition : la salle des fêtes (223 m²), le salon de la France des Outre Mers (110 m²), la salle des mariages (83 m²), la salle Picpus (110 m²) et le salon Bel Air (39 m²). Depuis novembre 2022, la salle Bastille (83 m²) complète les possibilités d'occupation.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Les conditions de mise à disposition sont fixées par la délibération 2018 DDCT 82 pour des usages tels que les vins d'honneur et événements divers.

En application des délibérations précitées, 75% des recettes encaissées sont reversées à l'état spécial de la Mairie d'arrondissement sur son budget annuel N+2.

B – Bilan 2023

1) Vins d'honneur et autres occupations payantes

Le nombre de réservations pour vins d'honneur après la célébration de mariages varie en fonction des demandes des particuliers. En moyenne, de 20 à 30 réservations étaient effectués chaque année avant la crise sanitaire, principalement entre mai et juillet. Elles ont diminué depuis, même si l'on constate une progression en 2023.

Les créneaux sont établis sur la base de 2 à 3 heures, et les événements se tiennent principalement dans le salon de la France des Outre-Mer sur la base d'un forfait horaire de 97 € en journée.

En 2023, ont été comptabilisées :

- 14 occupations du SFOM pour des vins d'honneur (3 603,75 €),
- 2 occupations de la salle Picpus par un syndicat de copropriété pour des assemblées générales (634,50 €)
- 1 occupation de la Salle Nation par un expert en assurance pour une réunion d'expertise accidentologie (144 €)
- L'utilisation des salles Nation, Bercy et Bel-Air pour les loges du tournage du film La Superbe (Morgane Production) en octobre 2023 (2 196 €)

À noter que depuis octobre 2023, la Mairie a adapté les modalités de règlement des occupations aux habitudes de paiement des usagers. Les occupants ont désormais la possibilité de payer la location des salles de la Mairie par virement bancaire et non plus uniquement par chèque.

2) Événements artistiques et culturels

C'est la salle des fêtes qui se prête au mieux à l'organisation des expositions et des spectacles, qu'il s'agisse d'initiatives municipales (nuit blanche, spectacles de la direction de la direction des solidarités à destination des seniors, festival 12x12, expositions des fiertés, etc.) ou partenariales. L'occupation de la salle est régulièrement jumelée avec celle du SFOM qui se prête mieux à l'organisation de collations post événement.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

En 2023, 46 événements se sont tenus en salle des fêtes dans le cadre des partenariats parmi lesquels on peut citer :

- Les conférences du centre d'étude d'histoire des arts et des traditions organisées dans le cadre de la commission culture de proximité
- L'événement théâtral « nos services publics »
- Lire et faire lire organisé par Ligue de l'Enseignement.
- Le congrès scientifique de la Sorbonne Nouvelle.
- La journée des équipes mobiles des Hôpitaux de Saint Maurice.
- Le bal traditionnel organisé avec l'Inspection Daumesnil-Marais de l'Académie de Paris.
- Le lancement du club des pros d'une voie pour tous.
- Le forum de l'emploi et de l'insertion organisé avec France Travail.
- Le forum de la RATP.
- Les collectes de sang de l'établissement français du sang
- Les cérémonies de remise des diplômes des collèges de l'arrondissement : collège Jean-François Oben, Paul Valéry, Paul Verlaine, Guy Flavien, Georges Courteline, Germaine Tillon
- La journée annuelle d'échanges et de rencontres de l'association Ville-Hôpital lutter contre la douleur
- Les événements de partenaires locaux : Conseil d'administration de la fédération française de naturisme, réunion plénière AIDES, assemblée générale et réunion des salariés de l'association des Centres Pierre et Louise Dumonteil, assemblée générale du Sam Paris 12, assemblée générale de l'OMS

Les autres salles, de taille plus modeste, ont également accueilli quelques réunions de partenaires telles que :

- La réunion de travail de l'association Alisée en salle Bastille.
- L'accueil des encadrants de l'association Cithea en salle Nation.
- L'assemblée générale de l'union nationale des anciens combattants en salle Nation.
- L'assemblée générale de la Régie de quartier du 12^e en salle Picpus.
- Le dépistage de la vue réalisé par le Lions club dans le hall de la Mairie de Paris.
- La formation du commissariat du 12^e en salle Nation.

3) Permanences associatives

La Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA), la Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH) ou le Réseau Éducation Sans Frontières ont bénéficié à titre gracieux des salles Nation et Picpus pour y organiser des permanences et réunions.

CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

4) Permanences ouvertes aux publics

La tenue de permanences contribue à élargir en Mairie l'offre d'aides et de Conseils en faveur des différents publics. Ces occupations de salle sont donc accordées à titre gracieux.

À noter que l'ADIL a repris les permanences en présentiel au cours de l'année 2023, ces dernières se tenant en distanciel depuis la crise sanitaire. Les permanences d'informations pour les TPE se sont quant à elles arrêtées en 2023 compte tenu du faible nombre de rendez-vous sollicités par les administrés de l'arrondissement.

Au cours de l'année 2023, 1 628 rendez-vous ont ainsi été honorés au titre de ces différentes permanences (soit 23% de plus qu'en 2022 – 1 328) dont la répartition est précisée dans le tableau ci-après :

	NB de permanences	RV pris	RDV Honorés	Taux RDV Honorés
Avocats généralistes	39	289	238	82%
Avocats en droit du logement	42	288	232	81%
Avocats en droit du travail	40	291	232	80%
ADIL	87	588	522	89%
Médiateur de la Ville de Paris	49	149	125	84%
Défenseur des droits	38	113	101	89%
Conciliateur	23	79	76	96%
Notaires	22	109	102	90%
Total	340	1906	1628	85%

Le taux de rendez-vous honorés par rapport au nombre de rendez-vous pris est de 85 % contre 79 % en 2022.

Par ailleurs, afin de mieux informer et accompagner les personnes en situation de handicap dans leurs démarches, des permanences sont organisées une fois par mois au sein de la Mairie, en présence de la Conseillère d'arrondissement déléguée chargée de la santé, de l'inclusion, des personnes en situation de handicap et de l'accessibilité.

5) Dons et quêtes :

Les usagers ont la possibilité de faire un don à la Mairie. C'est assez rare, en octobre 2023, 10€ ont été collectés par la Mairie à l'occasion d'une célébration de mariage.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

6) Tournages de films et prises de vues :

Dans le cadre de la politique d'accueil des tournages et de soutien au cinéma menée par la Ville de Paris sur l'ensemble de son territoire (10 tournages de films par jour en moyenne à Paris), les Mairies d'arrondissement sont régulièrement sollicitées par des équipes de réalisation.

En mars 2021, le Conseil de Paris a voté la délibération 2021 DAC 546 actualisant les grilles de redevances et prestations associées aux tournages dans les différentes directions de la Ville.

La nouvelle tarification, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021, prévoit des tarifs différents pour les tournages et pour les prises de vues, avec un tarif de base et un forfait journalier qui varie suivant le lieu (en Mairie, dans une salle identifiée comme salle de prestige ou dans un équipement DDCT géré par la Mairie type MVAC). La Mission Cinéma de la Direction des Affaires Culturelles assure désormais toute la partie administrative des différentes autorisations. La Mairie est consultée sur la date et les éléments financiers, mais n'a plus à signer les conventions de tournage. La Mission Cinéma assure également le suivi des recettes et fait un reporting annuel à la DDCT et à la DFA pour que 75% des sommes encaissées puissent être reversées aux Mairies concernées l'année N+1.

En juillet 2023, un tournage a eu lieu à la Mairie (parvis et couloir des élus). Il s'agit du film Neuilly Poissy (Latika Prod) qui a généré une recette de 3 100 € perçue par la mission cinéma.

II – Salles de l'Espace Reuilly

A – Offre générale

L'espace Reuilly complète l'offre de locaux et son régime tarifaire est prévu par la délibération 2018 DDCT 87 fixant les redevances liées à l'occupation temporaire de l'établissement (majorées par l'arrêté de la Maire de Paris du 9 janvier 2023 pris en application de la délibération 2022 DFA 54-3). Celle-ci prévoit que la Mairie du 12^e arrondissement bénéficie d'un intéressement aux recettes de l'espace à hauteur de 50 %.

La capacité maximale d'accueil de cet équipement de 1 000 m² s'élève à 720 places. Ses caractéristiques modulaires permettent d'y organiser des colloques de spécialistes majoritairement médicales, des formations, des événements artistiques, culturels, des expositions ou repas de fin d'année. Son plateau modernisé de son, lumière et de projection est une ressource précieuse pour les projets d'organisateur de concerts et de spectacles.

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

La répartition des réservations est équilibrée entre les événements municipaux et/ou partenariaux, les réservations conclues en faveur d'associations dont les conditions de domiciliation, de reconnaissance d'utilité publique, ou d'intérêt local, etc., ouvrent droits à des réductions, et des réservations conclues sans réductions avec des structures privées telles que des entreprises, des comités d'entreprise, ou des associations n'entrant dans le champ des réductions prévues par la délibération citée.

B – Bilan 2023

Après des années fortement marquées par les effets de la crise sanitaire, la dynamique de reprise des occupations de l'espace Reuilly amorcée en 2022 se poursuit en 2023 avec au total 107 événements organisés pour 156 jours d'occupation contre 51 événements en 2022 et 25 en 2021.

À titre d'exemple, l'espace a accueilli en 2023 :

- Des événements de la Ville ou de la Mairie : dictée intergénérationnelle, le bal des seniors, le forum des collèges, le forum de la parentalité, les représentations du conservatoire Paul Dukas et du centre Paris Anim', les séminaires de la DFA et de la DEVE, les cérémonies de vœux de la DPMP ou de la DSIN.
- Les spectacles de fin d'année des écoles et collèges : collège Jules Verne et Oeben, des écoles Montempoivre, Traversière, de Reuilly, de la Brèche aux Loups (les établissements publics d'enseignement bénéficient de la gratuité).
- Minuits, la ligue des droits de l'homme
- Des occupations donnant lieu à redevance :
 - o Les formations de l'Association Paliped (intégrer la démarche palliative dans la pratique de l'ensemble des professionnels de santé confrontés à la maladie grave, évolutive ou terminale en pédiatrie).
 - o Le concert de musique arabe de l'association Al Founoun.
 - o La journée de l'école de l'Association l'École à l'Hôpital.
 - o La convention Vinyle et la 11^e édition de Paris Loves Vinyl de l'Association Paris Loves Vinyl.
 - o Le Festival international du film lesbien et féministe Association Cineffable.
 - o Les journées post universitaire des sages-femmes de l'APSF (Association Professionnelle des Sages-Femmes des Facultés de Médecine de Paris).
 - o Le colloque de l'Association Parole et bégaiement (information sur le bégaiement, sa nature, ses implications et sur les thérapies permettant de le traiter).
 - o Les spectacles de danse de l'Association Danse Art et Mouvement.

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

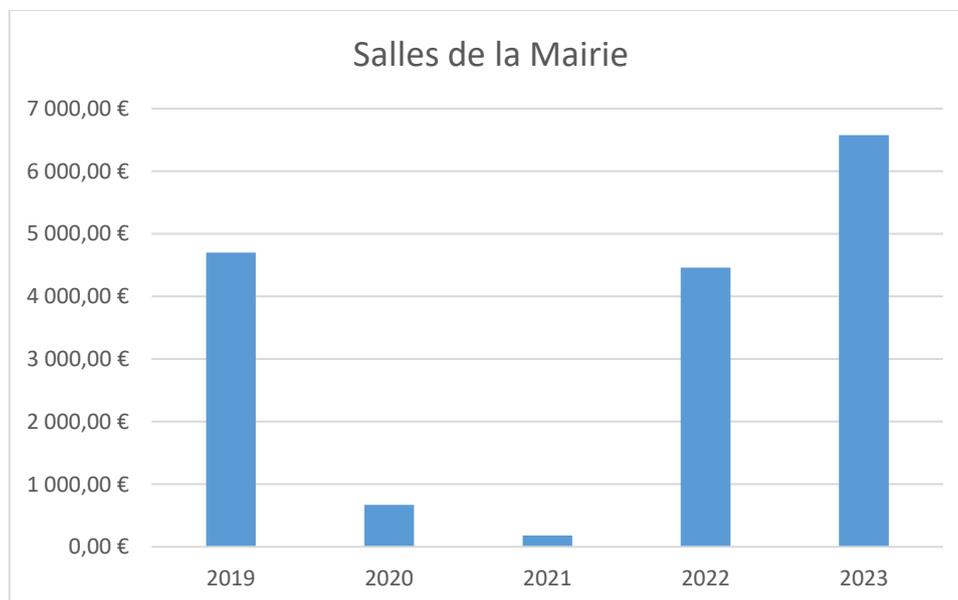
- La journée nationale des encadrants et les rencontres nationales des directeurs et cadres d'ESAT de l'Association Andicat (Association Nationale des Directeurs/trices et Cadres d'ESAT).
- Le colloque de l'AFTVS (Association Française de Thérapie du Traumatisme des Violences Sexuelles et Familiales et de Prévention).
- L'assemblée générale de NEXITY (société immobilière).

III – Évolution des recettes de mise à disposition de salles

Pour le 12^e arrondissement, les recettes d'occupation 2023 s'élèvent à 241 794,55 € soit une augmentation de 42,3 % par rapport à 2022 (169 907,53 €).

- Salles de la Mairie

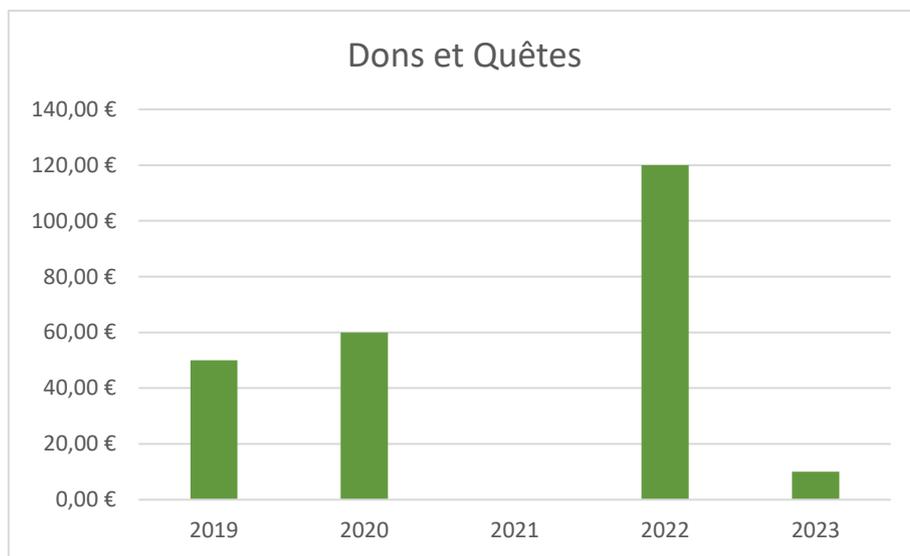
S'agissant des recettes de location des salles de la Mairie, elles s'établissent à un niveau supérieur à celui 2019 avec 6 578,25 € d'encaissements comptabilisés en 2023, soit une augmentation de 47,4 % par rapport à 2022.



- Dons et quêtes

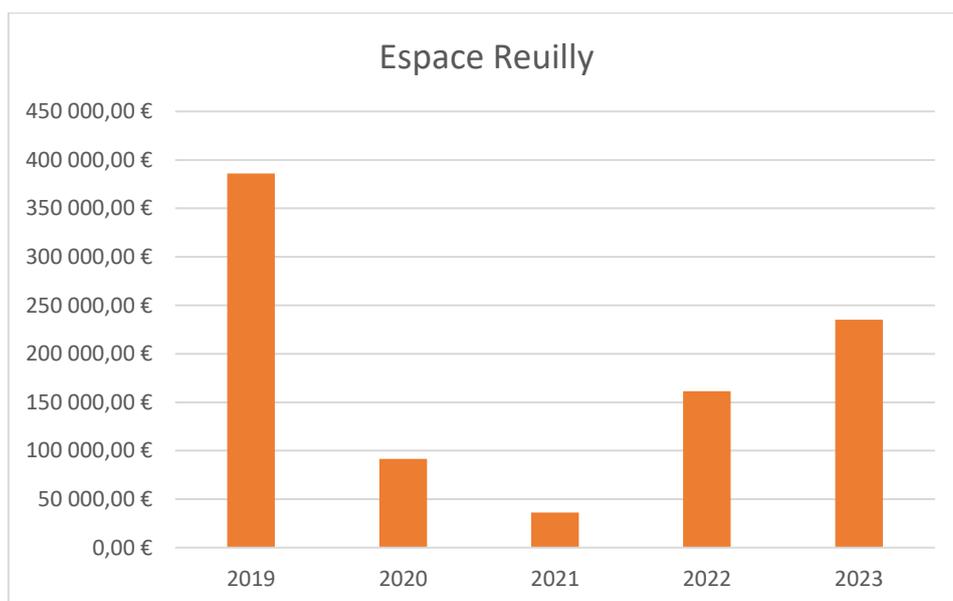
Les recettes relatives aux dons et quêtes sont peu significatives et s'élèvent à 10 € pour l'année 2023. Le montant le plus élevé a été atteint en 2022 avec 120 € encaissés à l'occasion d'une célébration de mariage.

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H



- Espace Reuilly

Les recettes encaissées par l'Espace Reuilly au cours de l'année 2023 s'élèvent à 235 216,30 €. Sans atteindre le niveau exceptionnel de 2019 qui s'établissait à 385 K€, elles remontent nettement par rapport aux dernières années (+45,8% par rapport à 2022).



À noter que certaines recettes comptabilisées en fin d'années 2023 concernent des événements programmés en 2024, la délibération tarifaire prévoyant que toute réservation



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

d'une salle doit être accompagnée du paiement d'un acompte correspondant à 30% du montant total de la location de la salle, le règlement du solde devant intervenir au plus tard 4 semaines avant la date prévue de l'événement.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

V122024-023 : **Vœu des élu.es écologistes et Paris en commun** – Socialistes du 12^e arrondissement, relatif à la Cité Scolaire Paul Valéry.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons désormais sur un premier vœu, qui concerne les élus écologistes et Paris en commun socialiste du 12^e arrondissement relatif à la cité Paul Valéry.

Comme nous avons débuté ce conseil par un débat sur le PLU bioclimatique, j'ai une question en marge de ce vœu qui me trotte dans la tête depuis cet été : par quelle magie avez-vous pu planter des arbres devant la cité scolaire en plein été avant la Sainte Catherine ? C'est quelque chose quand même qui me fascine. Vous nous donnez toujours des leçons sur le respect des arbres, le respect de la biodiversité. J'aimerais bien savoir quelle durée de vie vont avoir vos arbres qui ont été plantés en plein été. Mais bon, peut-être que vous avez des jardinières et des jardiniers un peu spécialisés. Je ne sais pas faire. En tous cas, on m'a toujours dit qu'avant la Sainte Catherine, les arbres ne prenaient pas racine.

Avant-hier soir, on a débuté la série de la remise des diplômes du Brevet des anciens et anciennes élèves de Paul Valéry. C'était plus joyeux et animé que ce soir. En tous cas, c'est un excellent moment que nous passons avec eux, et une certaine fierté de les accompagner dans leur citoyenneté. Sauf qu'à la fin, cela s'est un peu assombri par rapport aux témoignages des équipes de Paul Valéry du collège, notamment de cette cité scolaire, qui était un établissement majeur du 12^e arrondissement et plus largement de l'Est parisien.

Elle fait actuellement l'objet à la fois d'une restructuration scolaire lourde pilotée par la Région Île-de-France et d'un projet urbain d'ensemble.

La Région Île-de-France et la Ville de Paris avaient engagé dès 2012 un premier projet concerté, on ne va pas y revenir, de restructuration de cet établissement.

La première partie de ce mandat a été l'occasion pour la Ville de Paris et la Région Île-de-France de coconstruire, enfin de cofinancer et de lancer effectivement un projet de rénovation revisité et ambitieux pour la cité scolaire Paul Valéry.

Cette restructuration d'ensemble constitue un programme de travaux conséquent qui s'étend sur plusieurs années.

Le chantier a débuté à l'été 2022 par une première phase sur le bâtiment du lycée et celui de la restauration scolaire, et a entamé sa deuxième phase sur la partie du collège dès la rentrée 2024. Je ne reviendrai pas non plus sur le malheureux événement quand nos collégiens et collégiennes n'avaient plus de cantine, les lycéens et lycéennes non plus. C'est un détail.

Par ailleurs, la Ville de Paris finance cette opération à hauteur de 31,07 % du budget total, proportionnellement aux effectifs des collégiennes et collégiens.

La Ville de Paris a pu faire part de ses préoccupations quant à l'organisation et la bonne tenue du chantier dès 2022.

D'ailleurs, Monsieur Bouigue, vous avait déjà interpellé à cette occasion du COPIL ou lors d'échanges de courriers avec la Région, demandant notamment à ce que soit étudiée la possibilité que ces fameux préfabriqués devant accueillir les collégiennes et les collégiens soient positionnés face au futur secteur du lycée et non à l'arrière de la barre du collège, à



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

proximité directe des nuisances. Quand on parle de nuisances, ils sont en plein chantier, les pauvres. La Région nous avait alors répondu que le déplacement de ces préfabriqués ailleurs sur le site n'était pas possible pour des raisons techniques, et que la qualité acoustique et thermique de ces derniers n'obèrerait en rien les conditions d'enseignement. Compte tenu du constat effectué sur le site à l'occasion d'une visite du chantier du 9 octobre dernier, en présence de la communauté scolaire, qui a confirmé d'ailleurs plusieurs des difficultés que nous avons anticipées, et qui ne cesse depuis la rentrée de nous alerter. Constatant que l'exposition continue des élèves et des équipes aux nuisances sonores, à la poussière et à la pollution générée par les chantiers est incompatible avec le cadre nécessaire pour assurer des conditions d'enseignement et d'apprentissage sereines et sécurisées, cela nous a été malheureusement redit hier.

Je rappelle par ailleurs que le projet partenarial ne se limite pas au seul périmètre du chantier de rénovation de la cité mixte régionale, et que le programme complémentaire envisagé par la Région Île-de-France doit être traité conjointement avec la Ville de Paris et la Mairie du 12^e.

Depuis le dernier COPIL en date du 31 janvier 2024, la Ville de Paris et la Mairie du 12^e ne disposent d'un niveau d'information suffisant sur le périmètre et le calendrier. Vous qui êtes si à cheval sur les calendriers du projet de construction par la Région Île-de-France et sur son foncier d'un tiers lieu dédié à l'intelligence artificielle.

Sur proposition de l'exécutif, le Conseil d'arrondissement du 12^e émet le vœu que l'ensemble des mesures rectificatives demandées à l'occasion de la visite de chantier du 9 octobre 2024 soient prises en compte et mises réellement en œuvre rapidement par la Région Île-de-France pour garantir des conditions d'enseignement et d'apprentissage sereines et sécurisées. Je n'ai même pas parlé encore de l'escalier.

Les visites de chantier en présence de la communauté scolaire doivent être systématisées, avec une présence renforcée de la DASCO jusqu'à la fin des travaux de la partie collège, afin de permettre un suivi étroit de la Ville de Paris sur les champs qui relèvent de sa compétence. Et non pas les mercredis après-midi ou d'annuler une réunion de chantier la veille pour le lendemain.

La Région Île-de-France associe la Ville de Paris, la Mairie du 12^e et les équipes pédagogiques à la CMR à l'élaboration du projet de tiers-lieu dédié à l'intelligence artificielle s'agissant de sa programmation, son gabarit, sa définition architecturale, son calendrier, et en lien avec la cité scolaire et le quartier.

Je vous remercie. Je passe la parole à Monsieur Marque. »

M. Sébastien Marque, **Conseiller d'arrondissement**, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Je vais faire court, parce que cela fait déjà longtemps qu'on a commencé ce conseil et je pense que tout le monde a envie que cela se termine le plus vite possible.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Bien entendu, nous soutenons avec toute notre force la Mairie de Paris et la Mairie du 12^e arrondissement dans leurs actions pour atténuer au mieux la violence et le mépris avec lesquels la Région impose les travaux du lycée Paul Valéry, que vous venez de rappeler.

Nous nous félicitons de participer activement, avec la majorité de notre arrondissement, à la préservation et au développement de nos services publics, et en particulier ceux en lien avec l'éducation de nos enfants.

Nous saluons l'engagement concret des élus de notre arrondissement, vous la première qui, vœu après vœu, organisation de réunion publique après réunion publique, après les visites obtenues après de longues batailles, les batailles pour intégrer le comité de pilotage, des travaux de transformation lourde menés dans ce lycée durant son activité de production de savoirs, de citoyennes et de citoyens de demain, cet engagement ne faiblit.

C'est justement sur ce point précis des citoyennes et des citoyens de demain que nous ne voulons pas être pris en défaut d'une ligne tenue par le Groupe Communiste et Citoyen depuis le tout début.

En effet, le projet initial de la Région, vous l'avez rappelé pour la cité scolaire Paul Valéry, inclut la création d'un tiers lieu dédié à l'intelligence artificielle. Nous savons votre attachement, Madame la Maire, Madame Rocca également, à faire de ce tiers lieu un lieu de service public et non pas un espace dédié à l'entreprise privée, lucrative qui plus est, est un modèle particulier d'entreprise avec entre guillemets le fléchage initial qui est toujours d'actualité, restant le modèle start-up que l'on sait nuisible socialement et nocif économiquement.

Ce tiers lieu est venu prendre la place d'équipements sportifs pour nos jeunes, empiète sur les espaces de restauration et fait quasiment disparaître le foyer de la cité scolaire. Le tout, vous le savez et vous le dénoncez autant que nous, sans la moindre concertation ni avec les riverains ni en réel lien avec le quartier. Sans évoquer l'effet négatif sur une activité spécifique de ce lycée qu'est la filière cinématographique.

La présence dans ce vœu de l'acceptation de la création de ce tiers lieu ne nous permet pas de l'adopter avec le même enthousiasme que nos collègues de la majorité. Mais nous ne pouvons faire autrement que de nous abstenir, tout en clamant haut et fort notre soutien et notre disponibilité aux parents d'élèves, équipes enseignantes, personnel du lycée et aux élèves en lutte pour pouvoir simplement enseigner et se former.

C'est donc une abstention positive, pour reprendre la jolie expression entendue plus tôt lors de ce conseil. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur Marque, vous pouvez nous remercier parce que la réunion publique, c'était à notre demande ainsi que les COPIL. Merci beaucoup, Monsieur Marque. Est-ce qu'il y a des explications de vote sur ce vœu ? Madame Montandon ? »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. Il ne nous a pas échappé que le lycée vient juste d'être livré. Vous étiez à l'inauguration. Comme tout bien neuf, il y a bien sûr des ajustements. C'est comme quand on livre un appartement : on fait des ajustements, et nous les faisons. Les dégâts qui seront constatés par la direction de l'établissement seront bien sûr corrigés. Je vais les citer. Je vais traiter les points que vous avez soulevés dans le vœu.

Justement, tous ces constats seront corrigés dans le cadre de la maintenance courante de l'établissement. Par ailleurs, les ordinateurs fixes dysfonctionnels relèvent de la maintenance courante qui est à la charge de l'établissement et qui est dotée chaque année en conséquence.

Au sujet de l'absence d'abris en cas de pluie et de cours de récréation pour les collégiens, l'espace a effectivement été réduit cette année pour permettre la tenue des travaux de rénovation en sites occupés et de réhabilitation du site en toute sécurité. Je peux vous dire, pour avoir visité plusieurs sites justement où il y a des travaux, que je trouve qu'à Paul Valéry, la qualité des préfabriqués, l'agencement honnêtement est de très bonne qualité. Il y a eu des visites - et je sais que Franck Margain les a faites aussi - qui ont montré la qualité des préfabriqués et de leur agencement.

La Région a installé l'an dernier un préau extérieur provisoire pour les collégiens, lequel est resté cette année en place. Les élèves disposent en outre de terrains d'évolution et de l'espace à l'arrière des bâtiments des travaux. Nous allons cependant étudier la possibilité d'étendre les espaces couverts actuels afin d'augmenter la surface abritée. Donc oui, c'est à l'étude pour répondre à une partie de votre demande.

Quant à l'escalier provisoire installé cet été, la société Bouygues a réalisé des travaux pour le rendre moins glissant et les équipes de la Région continuent à travailler avec cette entreprise pour sécuriser son emprunt.

Voilà pour les points abordés sur les constats de travaux et d'amélioration.

Concernant la deuxième partie sur les visites de chantier, jusqu'à présent on ne vous a interdit aucune visite, au contraire. La dernière fois, alors qu'elle m'a été annoncée comme étant annulée en raison des grèves, vous y êtes quand même allés. Vous auriez peut-être dû me prévenir, au moins comme cela on aurait pu parler. Vous savez très bien qu'il y a des propositions de dates. Je ne vais pas vous donner les dates. Il y a 4 dates qui ont été proposées. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Madame Montandon, soyez un peu honnête : on aurait annulé la visite du jour pour le lendemain ? Imaginez votre réaction. »

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« Il y a eu proposition de report et vous y êtes allée. Je l'ai décalé, vous pas. C'est comme cela. Ce n'était pas pour vous empêcher, vous êtes invitée. Vous l'avez faite le 9, de toute façon.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Vous êtes invitée de nouveau. 4 dates vous ont été proposées. Donc quand vous dites que les visites de chantier en présence de la communauté scolaire doivent être systématiquement en présence renforcée de la DASCO, elle est en présence de la DASCO lorsque c'est sur le collège. Je ne vois pas pourquoi vous faites cette demande. Il n'y a aucune visite de chantier qui vous a été interdite ou écartée.

Ensuite, dernier point sur le tiers lieu. Dans votre vœu, vous avez écrit concernant le tiers lieu que le projet partenarial ne se limite pas au seul périmètre du chantier de rénovation de la cité mixte régionale, et que les programmes complémentaires envisagés par la Région Île-de-France doivent être traités conjointement avec la Ville de Paris et la Mairie du 12^e. La convention opérationnelle entre la Région Île-de-France et la Mairie de Paris ne concerne que la CMR et aucunement le tiers lieu, et vous le savez. En effet, la Mairie de Paris ne finance pas le projet du tiers-lieu qui sera construit sur un foncier de la Région Île-de-France.

La CMR, c'est vrai, s'inscrit bien cependant dans un projet global dont le tiers-lieu fait partie, comme c'est expliqué clairement dans la convention qui lie les deux collectivités. Mais la Mairie reste donc un acteur tiers du projet, qui sera consulté au titre du voisinage de la CMR et de son intégration dans le projet et toujours consulté au titre du respect de la réglementation locale, et notamment du PLU bioclimatique de la Ville de Paris.

Même si ces projets participent à une vision d'ensemble, les deux projets sont dissociés. La Ville sera consultée et tenue au courant de l'avancée du projet. C'est ce que nous avons fait la dernière fois avec la réunion de la REP, pour commencer à justement montrer les pistes de réflexion qui y étaient. Et c'est vrai, vous n'y étiez pas. Cela vous aurait peut-être rassuré sur le fait que ce ne sont pas des entreprises qui vont venir lobotomiser les étudiants. Non, c'est vraiment quelque chose qui va se faire en partenariat.

Je ne vais pas reprendre du temps sur la programmation, les FabLab, l'ouverture, les incubateurs, etc. Tout ceci a été présenté à Madame la Maire. Vous serez consultés et tenus au courant de l'avancée du projet. Mais la programmation et la définition du projet relèvent de la responsabilité de la Région Île-de-France. Ne confondez pas tout.

Nous voterons contre ce vœu. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Monsieur Bouigue, Monsieur Rouveau ? »

M. Nicolas Rouveau, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Je suis complètement abasourdi par ce que j'entends. Vous nous faites des leçons à longueur de temps en conseil d'arrondissement sur la démocratie, sur le fait qu'on ne consulte pas assez les gens, qu'on ne prend pas assez en compte leurs problèmes ou leurs idées, etc. Aujourd'hui, vous dites que la Ville de Paris - qui est quand même un acteur majeur de ce projet sur cette CMR - serait juste informée de ce qu'il se passe sur le tiers lieu. C'est quand même assez incroyable, après tout ce que vous nous dites sur la démocratie et tout ce que vous nous dites à longueur de temps là-dessus.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Donc non, on va continuer à se battre, dans cette majorité, pour avoir un droit de regard et pour participer à la définition avec les habitants, comme on vous l'a demandé aussi, et les acteurs locaux.

Le groupe écolo votera bien sûr ce vœu. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Ce n'est pas un débat organisé. Monsieur Bouigue ? »

M. Richard Bouigue, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Je vais essayer d'aller rapidement sur trois points. Le premier point, c'est que lors de la visite de chantier que nous avons organisée étaient présents non seulement les responsables du chantier, mais aussi les personnels pédagogiques et éducatifs du collège. Les remarques que l'on a pu faire concernent à la fois ce que l'on a vu et les conditions de travail qui sont celles des équipes éducatives enseignantes sur le collège. Ce que l'on a vu nous a obligés à demander à ce que des améliorations soient apportées.

Puisque nos craintes initiales, et je les avais moi-même portées au nom de l'équipe municipale, sur l'organisation du chantier n'ont pas été levées, je peux rappeler tout ce que j'ai dit à l'époque. La Maire a eu la délicatesse de me parler de l'un des points qui était notamment celui de la position des préfabriqués dans l'organisation du chantier. Nous avons un sujet sur les flux. Nous avons un sujet sur les aires de récréation, déjà à l'époque. Nous parlons bien des conditions du chantier.

Il ne s'agit pas de dire s'il fallait ou pas rénover. Je crois que sur ce point-là, nous étions d'accord, mais les conditions du chantier aujourd'hui ne nous apparaissent pas des conditions pertinentes. Et les travaux qui vont avoir lieu bientôt, notamment toute la partie qui concerne la palissade, etc., vont être particulièrement bruyants, vont générer de la poussière, alors qu'il n'y a pas de conditions aujourd'hui qui sont satisfaisantes pour l'organisation du travail des équipes éducatives et pour l'apprentissage des élèves.

Ce que pose ce vœu, c'est d'abord d'entendre que les conditions de ce chantier ne sont pas optimums, ne sont pas bonnes et doivent être sérieusement améliorées pour certains points pour que la vie des collégiens pendant cette année scolaire se fasse dans les meilleures conditions possible. Or, ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Je vous entends dire que vous êtes d'accord pour reconsidérer les aires de récréation et leur extension. Elles ne peuvent marcher immédiatement - alors que l'on va rentrer dans une saison plus froide et plus humide - qu'à condition qu'on ait aussi des systèmes pour qu'une partie de ces cours soit couverte, et qu'elles ne soient pas toutes à découvert comme aujourd'hui puisque ce ne serait pas non plus utilisé.

Il y a dans ce vœu la volonté de vous dire « Travaillez avec nous. » On a demandé aux équipes de chantier de nous faire des propositions pour améliorer les situations que l'on a pointées. Vous parliez de l'escalier, mais aussi de celles qui sont les nuisances sonores, les nuisances



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

de poussières qui sont celles dans lesquelles travaillent les personnels, aujourd'hui. Bien évidemment, et c'est normal, c'est la maintenance que vous appelez au quotidien, une porte qui ferme mal parce qu'elle est abîmée, un sol qui glisse, d'accord c'est la maintenance au quotidien, mais les conditions d'organisation du chantier continuent de nous interroger.

La deuxième chose qui nous interroge, je suis désolé, mais ce que vous avez dit sur le site dédié à l'intelligence artificielle, le tiers-lieu, nous interroge. Pourquoi ? Parce que ce que j'ai entendu de vous - et j'espère m'être trompé - est que vous dites quelque part que ce tiers-lieu serait aujourd'hui comme quelque chose d'à part. Vous l'avez évoqué comme étant une programmation de la Région, un espace de la Région dans lequel la Ville serait consultée. C'est, Madame Montandon, ce que vous avez dit. C'est bizarre, on est plusieurs à l'avoir entendu comme cela. Le tiers-lieu a toujours été imaginé comme étant partie intégrante de la cité, comme étant l'un des espaces qui seraient utiles, avec une vocation pédagogique de service public et avec une vocation - je suis le premier à avoir insisté là-dessus dans les réunions - de lien avec le quartier. Il a deux options pour nous et depuis le début : c'est celui d'être à la fois un lieu utile pour la cité scolaire et un lieu utile pour la cité, la ville, l'arrondissement, et pas un lieu refermé sur lui-même, pas un lieu dédié à lui-même. C'est un lieu qui s'inscrit dans un périmètre et dans un territoire. Nous l'avons demandé depuis le début. C'est notre deuxième point.

Le troisième point est que nous avons besoin d'avoir avec la Région des réunions qui soient à la fois plus régulières, et en même temps dans lesquelles on a l'impression d'être considérés. Nous le sommes quand nous discutons. Mais quand nous avons besoin de nous rencontrer, parce qu'il y a des problématiques sur un chantier, parce qu'on a des questions sur le tiers-lieu, parce qu'on a des questions sur l'organisation de la vie scolaire au niveau du collège, on n'a pas de lieu créé, dédié, un comité de pilotage permanent qui permettrait, pendant toute la séquence des travaux, d'avoir ce lieu de discussion avec la Ville de Paris, avec la Région et avec la Mairie du 12^e. D'en faire un lieu permanent de discussion et de pilotage de la partie déjà organisationnelle et de ce qu'il reste à faire sur la partie du tiers-lieu. Aujourd'hui, nous n'y sommes pas.

Un jour, dans l'un de ces conseils, je vous avais dit « Comprenez que la Mairie du 12^e a besoin de ne pas être traitée comme les habitants. » Non pas que nous n'aimons pas les habitants, mais nous ne sommes pas à considérer comme les habitants, mais bien comme un partenaire, comme le partenaire Mairie dans ce projet. Nous n'avons pas l'impression que cette demande qui vous avait été formulée a aujourd'hui trouvé une concrétisation. Nous demandons, et c'est la conclusion du vœu de la Maire, d'être considérés comme tel sur l'ensemble du projet, tel qu'il est mené. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Bouigue. Madame Rocca ? »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Isabelle Rocca, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère **d'arrondissement, rapporteure :**

« Je vais être très brève, parce que je crois que Madame la Maire et son Premier Adjoint ont dit la totalité. Juste vous redire, Madame Montandon : nous y sommes allés, à cette visite. Nous y sommes restés presque 3 heures avec les équipes de la Région, avec les enseignants, cela a été dit, avec les représentants de parents aussi. Il y a quand même un point d'information pour l'ensemble de cette assemblée.

La visite a été maintenue jusqu'au moment où, la veille au soir, par correction, le cabinet de la Maire a informé que des représentants de parents nous accompagneraient dans le collège, ce collège sur lequel nous sommes compétents. Je ne vais pas dire que nous n'avons pas forcé la porte, mais nous sommes allés chez nous, à l'invitation et à la sollicitation aussi de la direction de l'établissement de Madame la Proviseure et de Madame la Principale. Elles ont fait la visite avec nous. Depuis, nous sommes en lien permanent. Comme le disait très bien Monsieur Bouigue, ce vœu, c'est une façon de dire qu'il y a urgence à entendre ce que disent les enseignants, les personnels globalement du collège et de la cité scolaire, et les élèves par la voix de leurs parents.

Il n'est pas trop tard pour mettre un deuxième abri, pour que les élèves ne soient pas sous la pluie dans les jours qui viennent. Il n'est pas trop tard pour poser la bâche acoustique pour laquelle la Région s'est engagée. Nous étions ensemble dans ces COPIL. Il n'est pas trop tard pour trouver l'ensemble des solutions.

Donc aujourd'hui, faisons ce que notre responsabilité nous demande. Je m'arrêterai là. Mais vraiment, ne reconstruisons pas l'histoire et avançons pour l'ensemble de la communauté éducative et des élèves. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Rocca.

Je mets le vœu des élus écologistes de Paris en commun socialiste du 12^e arrondissement relatif à la cité scolaire Paul Valéry aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas aux voix ? Qui est contre ? Le vœu est adopté. Je vous en remercie. »

Considérant que la cité scolaire Paul Valéry est un établissement majeur du 12^e arrondissement et plus largement de l'Est parisien, qu'elle fait actuellement l'objet à la fois d'une restructuration scolaire lourde pilotée par la Région Île-de-France et d'un projet urbain d'ensemble ;

Considérant que la Région Île-de-France et la Ville de Paris avaient engagé dès 2012 un premier projet concerté de restructuration de cet établissement ;

Considérant que la première partie de ce mandat a été l'occasion pour la Ville de Paris et la Région Île-de-France de coconstruire, de cofinancer et de lancer effectivement un projet de rénovation revisité et ambitieux pour la cité scolaire Paul Valéry ;



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Considérant que cette restructuration d'ensemble constitue un programme de travaux conséquent et sensible du fait d'un déroulement en site occupé sur plusieurs années ;

Considérant que le chantier a débuté à l'été 2022 par une première phase sur la partie bâtiminaire du lycée et celle de la restauration scolaire ;

Considérant que le chantier a entamé à sa deuxième phase sur la partie collège à la rentrée scolaire 2024 ;

Considérant que la Ville de Paris finance cette opération à hauteur de 31,07 % du budget total, proportionnellement aux effectifs des collégien.es ;

Considérant que la Ville de Paris a fait part dès 2022, à l'occasion de COPIL ou d'échanges de courriers avec la Région, de ses vives préoccupations quant à l'organisation et la bonne tenue du chantier sur la partie collège ;

Considérant que la Ville de Paris avait très en amont demandé que soit étudiée la possibilité que les préfabriqués devant accueillir les collégien.nes soient positionnés face au futur secteur lycée et non à l'arrière de la barre du collège à proximité directe des nuisances pendant l'année scolaire 2024-2025 ; considérant la demande complémentaire d'obtenir des garanties sur la qualité d'insonorisation de ces préfabriqués ;

Considérant la réponse de la Région sur l'impossibilité technique de déplacer les préfabriqués, mais son engagement concernant la pose d'une bâche acoustique sur la façade en travaux ;

Considérant que la visite du chantier du collège Paul Valéry effectuée le mercredi 9 octobre 2024 – en présence de l'équipe de direction de la CMR, des services de la Région Île-de-France et de la Ville de Paris, des représentant.es de l'entreprise Bouygues, des représentant.es du personnel enseignant et des parents d'élèves – a confirmé plusieurs des difficultés que la Ville de Paris et la Mairie du 12^e avaient anticipées.

Considérant que l'actuelle exposition des élèves et des équipes aux nuisances sonores, à la poussière et à la pollution générées par le chantier est incompatible avec des conditions d'enseignement et d'apprentissage sereines et sécurisées ;

Considérant que l'espace extérieur couvert est insuffisant pour accueillir les élèves en cas d'intempéries ; considérant le besoin exprimé par la direction de la CMR de la pose d'un second barnum sur le Terrain d'Éducation Physique pour permettre à tous les élèves de bénéficier de temps de pause abrités à l'extérieur des locaux scolaires ;

Considérant que les équipes pédagogiques du collège ne bénéficient toujours pas à ce jour de l'ensemble du matériel nécessaire à la bonne tenue des enseignements dans les salles



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

de classe, une partie de ce matériel ayant été endommagée ou perdue au cours du déménagement ;

Considérant également que le projet partenarial ne se limite pas au seul périmètre du chantier de rénovation de la Cité Mixte Régionale (CMR) et que les programmes complémentaires envisagés par la Région Île-de-France doivent être traités conjointement avec la Ville de Paris et la Mairie du 12^e ;

Considérant que depuis le dernier COPIL en date du 31 janvier 2024, la Ville de Paris et la Mairie du 12^e ne disposent d'un niveau d'informations suffisant sur le périmètre et le calendrier du projet de construction par la Région Île-de-France sur son foncier d'un tiers lieu dédié à l'intelligence artificielle ;

Considérant les attentes déjà formulées par la Ville de Paris et la Mairie du 12^e en matière d'accompagnement, de co-construction et d'orientation de ce projet autour de plusieurs exigences qui seront autant de critères d'appréciation : la haute qualité environnementale et architecturale en conformité avec le nouveau Plan Local d'Urbanisme bioclimatique, la plus-value pédagogique pour la CMR dans une logique de service public d'éducation, le lien avec le quartier et ses habitants.

Sur proposition de l'exécutif, le Conseil d'arrondissement du 12^e émet le vœu que :

- **L'ensemble des mesures rectificatives demandées à l'occasion de la visite de chantier du 9 octobre 2024 soient prises en compte et mises en œuvre** rapidement par la Région Île-de-France (solutions techniques contre les nuisances sonores et la pollution atmosphérique ; aménagement de la cour de récréation ; équipement des salles de classe) pour garantir des conditions **d'enseignement et d'apprentissage sereines et sécurisées.**
- Les visites de chantier en présence de la communauté scolaire soient systématisées **avec une présence renforcée de la DASCO jusqu'à la fin des** travaux sur la partie collège, afin de permettre un suivi étroit de la Ville de Paris sur un champ qui relève de sa compétence.
- La Région Île-de-France associe la Ville de Paris, la Mairie du 12^e et les équipes **pédagogiques de la CMR à l'élaboration du projet de « tiers-lieu dédié à l'intelligence artificielle », s'agissant de sa programmation, son gabarit, sa** définition architecturale, son calendrier et ses liens avec la cité scolaire et le quartier.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 26 dont 07 pouvoirs	
Pour : 20	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-245 VŒU)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

V122024-024 : **Vœu relatif à l'organisation des rencontres avec les associations du 12^e arrondissement**, présenté par Valérie Montandon.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons au vœu relatif à l'organisation des rencontres avec les associations du 12^e arrondissement, présenté par Valérie Montandon. »

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. Comme vous le savez, le Forum des associations, je ne vous apprends rien, se tient la première quinzaine de septembre pour les habitants. C'est un lieu en effet très apprécié de tous pour s'inscrire, pour prendre des renseignements sur les associations qui participent pleinement à la vitalité de notre arrondissement, qu'elles soient d'ailleurs sportives, culturelles ou solidaires.

Je pense qu'on est tous d'accord en tant qu'élus notamment du 12^e arrondissement sur la vitalité. Nous avons la chance d'avoir autant d'associations qui sont un rouage central de la vie quotidienne des Parisiens.

Le Forum des associations est un tremplin aussi bien pour trouver en effet des adhérents, mais aussi pour recruter des bénévoles. Il se trouve que lors du dernier forum, mais ce n'était pas la première année, des associations parfois nous relatent qu'il arrive un peu tardivement dans l'année, que souvent parce que vous le savez aussi très bien, les modes de communication ont évolué. De plus en plus, les inscriptions se font par internet. Il y a la démocratisation des sites web, des réseaux sociaux, des plateformes justement aussi qui permettent les inscriptions et la gestion administrative. Tout cela fait que souvent, en faisant le Forum des associations la deuxième quinzaine, les bénévoles ont déjà été recrutés.

Souvent, les associations ont besoin de planifier en plus des bénévoles qu'elles ont. Si elles arrivent à recruter en amont du mois de septembre, c'est mieux pour elles. Et pareil, les inscriptions sont souvent déjà faites. Et il y a donc, je pense, une réflexion à mener sur la date, une réflexion à mener tous ensemble. Est-ce que c'est en juin, en même temps que les kermesses ? Est-ce qu'on peut aussi penser à une réflexion différente ? C'est-à-dire des démonstrations. Il y en avait déjà sur le forum de temps en temps, il y a des associations qui montent des spectacles pour montrer un petit peu, que ce soit leur activité ou leur production. Mais il est vrai qu'on pourrait peut-être imaginer sous forme de kermesse, de spectacle de fin d'année, des réalisations des associations qui donneraient envie aux enfants, aux jeunes, aux plus jeunes, aux moins jeunes de souscrire à ces associations. Et surtout en amont, puisque souvent désormais, il faut le dire, elles se font fin juin ou pendant la période estivale.

Nous vous proposons, avec les élus de mon groupe, d'avoir un rendez-vous des associations qui soit désormais en amont des périodes de congés estivaux. Et surtout qu'une réflexion soit menée en concertation avec les associations pour créer un format d'événement permettant aux associations de présenter leurs activités sous forme de spectacles, de



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

représentations, pourquoi pas de démonstrations ou d'autres initiatives concrètes, afin de mieux illustrer leur offre auprès des personnes en recherche ou encore indécises. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Montandon. Madame Derenemesnil pour vous répondre. »

Mme Mailys Derenemesnil, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. La Mairie du 12^e arrondissement dispose de nombreux réseaux tout au long de l'année de dialogue avec le tissu associatif local, permettant un soutien continu et des échanges réguliers tout au long de l'année. Je vais en citer, mais la liste n'est pas exhaustive, car l'heure est beaucoup trop tardive pour cela. Les petits déjeuners associatifs qui sont organisés chaque trimestre et qui offrent un cadre convivial pour échanger sur les besoins et les projets des associations. C'est aussi l'occasion d'organiser des démonstrations des activités. La réunion de rentrée des associations en septembre, qui est aussi un temps d'échange important et conséquent avec le public. Une réunion d'information sur le Forum des associations en juin, qui se prépare toujours conjointement avec les associations et où l'on recueille leurs besoins. Puis les vœux aux associations de janvier, occasion annuelle d'échanger autour des perspectives à venir et de renforcer les liens entre la Mairie et le tissu associatif. Je m'arrêterai là pour la liste des différents événements que nous organisons.

Par ailleurs, la Mairie du 12^e propose aux associations un certain nombre de relais et des aides tout au long de l'année pour soutenir leur développement, leur réseau d'adhérents et de bénévoles. C'est une aide à la fois logistique lors de tous les événements de printemps-été. On a déjà des événements où les associations font déjà la démonstration de tout ce qu'elles font, des relais de communication réguliers, la newsletter de la MVAC qui est extrêmement lue, la newsletter de la Mairie du 12^e, la newsletter culturelle de la Mairie du 12^e.

Enfin, la Mairie organise également la diffusion des supports de communication des associations via un certain nombre de canaux à travers les équipements municipaux, les partenaires du Pass Culture, la distribution d'affiches dans les écoles et j'en passe.

Ensuite, on pourra échanger bien sûr, mais on s'interroge vraiment sur son origine. Des associations ont-elles émis des remarques ? Si oui, lesquelles ? Puisqu'à ce jour, nous n'avons jamais reçu aucun retour dans ce sens.

Avec l'équipe municipale, Madame la Maire, on voit toutes les associations au forum des associations. C'est aussi l'occasion de recueillir leurs besoins, leurs volontés. Aucune association ne nous a jamais fait remonter cela. Nous avons exhumé tous les sondages avec le directeur de la MVAC, après votre vœu, avec tous les questionnaires de satisfaction : aucun retour en ce sens n'a été fait. Donc vraiment, je m'interroge vraiment et discutons-en parce qu'on ne sait pas d'où cela peut venir.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Et peut-être pour terminer, il est important de rappeler que la tenue de ce forum le second samedi de septembre est un rendez-vous identifié à l'échelle de Paris, puisque c'est un peu tous les rendez-vous de tous les arrondissements. Cela s'inscrit dans la temporalité de la rentrée scolaire, en adéquation avec l'organisation des familles et le rythme scolaire. Ce calendrier est bien connu des habitants et des habitantes et facilite l'inscription des adhérents pour une année associative complète.

Par ailleurs, et je terminerai là, un forum des associations qui se tiendrait en juin valoriserait significativement davantage les associations sportives qui proposeraient des inscriptions à ces dates, mais défavoriserait considérablement les associations à la recherche de bénévoles, notamment dans les secteurs de l'engagement et de la solidarité. Chaque année, c'est inscrit sur beaucoup de stands : des associations recherchent des bénévoles en septembre, donc tout n'est pas clos.

Nous sommes à votre disposition pour discuter un peu de l'origine de ces retours qui nous interpellent. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Les discussions auront lieu après le conseil d'arrondissement. Merci. Monsieur Bouigue me rappelait qu'en 2019, il y avait eu un sondage qu'on avait proposé à l'ensemble des associations. Justement, il avait été refusé de décaler. Ils avaient fait le choix à 85 % de rester au mois de septembre.

Je mets ce vœu aux voix, avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Le vœu est rejeté, je vous en remercie. »

Considérant que le Forum des associations se tient traditionnellement lors de la première quinzaine de septembre pour permettre aux habitants de se renseigner et s'inscrire auprès des associations locales, qu'elles soient sportives, culturelles ou solidaires.

Considérant que les associations jouent un rôle essentiel en proposant des disciplines sportives, des arts, des loisirs, ou en créant du lien social à travers des rencontres, des événements conviviaux, et des actions solidaires, constituant ainsi un rouage central de la vie quotidienne des Parisiens.

Considérant que le Forum des associations représente une opportunité pour les associations de recruter des bénévoles et des adhérents, et qu'il peut ainsi servir de tremplin pour dynamiser leur engagement.

Considérant que les modes de communication ont évolué au cours des vingt dernières années avec le développement d'internet, la démocratisation des sites web qui servent désormais de vitrines et de portails d'adhésion, et la place croissante des réseaux sociaux dans la promotion des activités associatives.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Considérant qu'au mois de septembre, de nombreuses associations ont déjà commencé leur campagne de recrutement de bénévoles et d'adhérents bien avant le Forum, rendant celui-ci parfois moins stratégique dans le calendrier et moins porteur.

Considérant que les habitants ont tendance à rechercher des informations sur les activités associatives en fin d'année scolaire, anticipant leurs choix avant ou pendant les congés estivaux pour organiser leurs inscriptions.

Considérant que plusieurs associations ont exprimé que la tenue du Forum en fin d'année scolaire, au mois de juin, serait plus adaptée pour répondre aux attentes des habitants et des potentiels adhérents, facilitant ainsi leur prise de décision avant l'été.

Considérant que la tenue d'un Forum des associations au mois de juin faciliterait également le recrutement de bénévoles, permettant aux associations d'ajuster plus efficacement leur offre de services pour la rentrée.

Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris demandent.

- **Qu'un grand rendez-vous** des associations avec les Parisiens ait désormais lieu avant la période des congés estivaux.
- **Qu'une réflexion soit menée en concertation avec les associations pour créer un format d'événement** permettant aux associations de présenter leurs activités sous forme de spectacles, représentations, démonstrations, ou autres initiatives concrètes afin de mieux illustrer leurs offres auprès des personnes en recherche ou encore indécises.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 24 dont 07 pouvoirs	
Pour : 04	Contre : 20
Abstentions : 02	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est défavorable. La délibération est rejetée.	

(DELIB 12-2024-246 VCEU)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

V122024-025 : **Vœu déposé par Ophélie Rota et les élus du groupe Indépendants et progressistes, relatif à la régulation de l'espace public.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons au vœu déposé par Ophélie Rota et les élus du Groupe indépendant et progressiste relatif à la régulation de l'espace public. Madame Rota, c'est à vous. »

Mme Ophélie Rota, Conseillère d'**arrondissement** :

« On va finir par deux vœux qui vont nous mettre de bonne humeur. L'idée est que l'on soit rapides. Encore une fois, on s'est donné un défi avec Mathieu Seingier, c'est de réussir à en faire voter un des deux. Je vais être évidemment très rapide, juste regretté que ce soir, on n'a pas du tout changé les habitudes de faire de la politique. C'est fort regrettable, surtout à ce niveau-là et sans public. Quand il y a du public, je peux comprendre. Mais là, il n'y en a pas. Cela me chagrine un peu. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« On peut rajouter aussi pour le respect des administrés. »

Mme Ophélie Rota, Conseillère d'**arrondissement** :

« Oui parce que nous, il n'y a plus de métro, on rentre tous à pied. Simplement, ce vœu que vous avez tous lu, qui se veut évidemment consensuel, qui peut sembler très évident pour les élus que nous sommes et pour les Parisiens et Parisiennes que nous sommes, on ne peut pas nier non plus que l'espace public devient par endroits un vaste bazar avec la multiplication des usages qui peuvent se croiser.

J'avais écrit il y a quelques années que Paris était une ville apaisée pour tout le monde, sauf pour les piétons. Personnellement, je suis piétonne plus que toute autre chose et effectivement, je pense qu'il y a une vraie nécessité de pouvoir réexpliquer un petit peu comment se passe le partage de l'espace public. C'est l'esprit de ce vœu que vous retrouverez au Conseil de Paris par le groupe MoDem et Progressiste. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Rota. Monsieur Marque, vous étiez inscrit sur ce vœu. »

M. Sébastien Marque, Conseiller d'**arrondissement, délégué auprès de la** Maire du 12^e arrondissement :

« Oui, mais je vais faire vraiment très vite. Je ne suis pas juste un piéton, je suis aussi un militant pour la paix, pour des gardiens de la paix et tout cela.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Vous parlez de mobilité, juste par le spectre de la police et d'autant plus municipale. Ce sont les termes qui dans ce vœu m'ont déplu et qui font dire que le groupe Communiste ne peut pas voter un vœu dans lequel on promeut la police municipale comme étant le seul pouvoir à venir frapper, qu'il n'y ait que le bâton et la matraque. Alors que Nicolas Bonnet, qui était votre voisin tout à l'heure, avait mis en place justement l'éducation pour les enfants avec 2 000 élèves dans le savoir rouler. Il est beaucoup plus intéressant de se focaliser sur ce genre d'action plutôt que de sortir le sifflet et la matraque. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

Merci monsieur Marque. Monsieur Delmestre ? »

M. Mathieu Delmestre, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

« Merci, Madame la Maire. Je vais essayer d'être aussi sans esprit de polémique, mais je voulais quand même commencer mon intervention, comme vous l'avez fait aussi dans votre vœu, en ayant évidemment une pensée pour Paul Varry qui a été assassiné par un automobiliste. On lui a rendu hommage, c'était à la Madeleine. Et il y a eu un autre hommage devant la Mairie du 12^e arrondissement, dans les circonstances que vous connaissez.

Je n'ai pas envie de polémiquer, mais en même temps il y a quand même des considérants qui posent problème parce qu'en fait, c'est comme si vous oubliez tout ce qui est fait. Que ce ne soit pas suffisant et que vous vouliez le rediscuter et aller plus loin, pourquoi pas. Sauf que là, dans tous vos considérants et dans ce que vous proposez en fait, c'est nier tout ce qui existe aujourd'hui et tout ce qui est fait par la Mairie d'arrondissement en tant que tel.

On en a déjà parlé. Madame Rota n'était pas encore au conseil d'arrondissement, mais j'avais déjà en plus montré, il me semble à Madame Atlan-Tapiero ou à Madame Montandon, je ne sais plus, le Code de la rue, il y a à peu près un an et demi. Ce n'est même pas cité en fait dans votre vœu.

Ce que cela me laisse comme impression, c'est que c'est juste un vœu posé, qui passe par le conseil d'arrondissement avant de monter au Conseil de Paris, juste pour faire ce que vous avez regretté d'ailleurs ce soir, nier tout ce qui est fait pour juste dire « Vous voyez, il faut faire des choses formidables. »

Je vais juste vous donner quelques éléments de ce qui a été fait, et vous inviter aussi à un événement sur le sujet. Sur les campagnes massives, comme je vous l'ai dit, le Code de la rue existe quand même depuis un an et demi, il a été voté en Conseil de Paris, il a quand même été beaucoup discuté. On l'a quand même beaucoup vu, sur beaucoup de panneaux. Il y a eu pas mal de communication dessus. Le fait que vous n'en fassiez même pas référence, c'est juste nier en fait qu'il y ait des choses qui puissent être faites. Si vous voulez aller plus loin, proposez des choses, mais quand ne vous parlez même pas de ce qui est fait par la Ville depuis un an et demi, c'est quand même problématique.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Aujourd'hui en l'occurrence, à 18 h 00, il y a un rendez-vous autour du Code de la rue justement, pour faire un premier bilan aussi du Code de la rue. Tous vos présidents de groupe ont été invités au niveau du Conseil de Paris. Peut-être que ce n'est pas redescendu jusqu'à vous. En tout cas, c'est ouvert. Si vous le souhaitez, c'est à 18 h 00, c'est à l'annexe de la Mairie du 14^e Mouton Duvernet.

Comme on l'a dit, il y a une nouvelle campagne évidemment qui aura lieu en 2025, puisqu'il y a eu celle qui a eu lieu en 2024 concernant la Mairie du 12^e. Régulièrement, cela ressort dans la newsletter de la Mairie. Il y a même d'ailleurs sur la page du site un questionnaire où l'on peut expliquer à quel endroit on estime qu'il y a besoin de plus potentiellement de police municipale ou de contrôle. Cela existe sur le site de la Mairie. Pareil, il n'y a pas de référence locale.

C'est un vœu parisien, je le comprends, mais il n'est même pas rattaché aussi à ce qu'il se passe chez nous, je suis un peu surpris. C'est dire qu'on va continuer évidemment à le faire. Sur votre deuxième proposition, sur le travail notamment de la police municipale qui continue à se développer, le but était que le Code de la rue donne aussi les prérogatives, et pour pouvoir notamment appliquer toutes ces règles-là, et que la police municipale puisse aussi s'en occuper. Dans les grandes priorités, évidemment, il y a la sensibilisation au grand public. Il faut sensibiliser et quand cela ne va pas, il faut sanctionner aussi. Donc aujourd'hui, c'est déjà le cas. Il y a pas mal de sujets qui sont avancés, notamment sur le contrôle des vitesses.

Il y a eu une sensibilisation. On parle beaucoup depuis tout à l'heure de l'avenue Lamoricière. Il y a eu des sensibilisations aussi à ce moment-là sur le Code de la rue. Il y en a eu aussi pendant tous les JO, notamment sur l'espace des zones de festivités. Je peux entendre que ce n'est pas suffisant pour vous. Mais aujourd'hui, on a l'impression en lisant votre vœu que c'est nul part en fait, et qu'il ne se passe rien. Je trouve cela juste un petit peu surprenant.

J'aurais voulu vous parler un peu plus longuement, mais il est déjà tard, de la lutte contre le stationnement gênant, le fait de protéger les piétons qui sont les plus vulnérables en effet dans l'espace public, comme vous l'avez dit. Ceci en sanctuarisant les trottoirs, en luttant contre le stationnement gênant et la circulation sur les trottoirs, en sécurisant les traversées. Je pense qu'on est tous d'accord là-dessus : c'est tout ce qu'on fait aussi comme aménagements pour pouvoir sécuriser les traversées piétonnes, pour leur permettre d'être plus courtes. Il y en a encore beaucoup qui ont été créés sur les quartiers un, quartiers deux et l'on continuera sur les prochains quartiers. Et c'est protéger les cyclistes des comportements irresponsables des gens, et des leurs aussi. C'est les deux. C'est toujours des deux côtés.

C'est pour cela, je suis un peu gêné par votre vœu. Je comprends qu'il ne veut pas être polémique à l'origine, mais vu qu'il nie tout ce qui a été fait jusque-là, que ce soit en aménagement, en sensibilisation et en sanction, forcément on ne pourra pas le voter puisque ce n'est pas un vœu qui est à notre sens équilibré. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci infiniment, Monsieur Delmestre. Je vais en profiter pour vous remercier aussi, avec Christophe Teisseire, pour l'engagement au quotidien pour faire de notre 12^e, qui est le premier arrondissement cyclable, mais pas que, on voit aussi que ceci a des répercussions sur les cheminements piétons, notamment quand on fait nos fameux carrefours à la hollandaise, même si cela ne plaît pas aux automobilistes.

Mettre sur le même plan la violence routière et la courtoisie, j'ai un peu de mal. Ce qu'il s'est passé est un meurtre. Moi-même, j'ai été victime et je peux vous assurer que là, on en parle moins du côté de la droite parce que ce n'est pas dans les bois et ce n'est pas un OQTF, mais c'est quand même une sacrée violence qui est inacceptable. C'est la vraie politique, et ce sont de vrais positionnements politiques aussi sur ces sujets.

Encore une fois, il y a ce qu'on porte et, là, nous avons une vision pour la ville. Nous le mettons en œuvre dans les EVQ tous les jours, et nous continuerons.

Je vais mettre ce vœu aux voix avec un avis défavorable, vous l'aurez compris, de l'exécutif. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Le vœu est rejeté. »

Considérant que l'espace public parisien connaît une transformation profonde avec le développement des mobilités actives, notamment l'usage du vélo ;

Considérant qu'un meilleur partage de l'espace public est indispensable, mais que les évolutions ont engendré des formes de cohabitation, marquées par des conflits d'usage ;

Considérant que la violence routière est un fléau ;

Considérant la dégradation de la sécurité : piétons, cyclistes et automobilistes se partagent difficilement l'espace, au détriment de la sécurité de tous ;

Considérant que cette situation a récemment culminé avec le décès tragique de Paul, un jeune homme victime de violences routières, un drame qui a ému toute la France et a souligné l'urgence d'agir pour améliorer la prévention des risques routiers ;

Considérant que le respect du Code de la route, la vigilance partagée, la courtoisie et la sécurité doivent être rappelés avec force à tous les usagers de l'espace public ;

Considérant que depuis sa création, la Sécurité routière, de par ses actions et nombreuses campagnes de sensibilisation, a permis de réduire la mortalité sur les routes en France, passant en 2021 à 2 947 décès contre 18 034 en 1972¹ ;

¹ Chiffres de la sécurité routière 2022.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Considérant que la Ville de Paris dispose des pouvoirs de régulation de la circulation et du stationnement, et que leur application par la police municipale est indispensable pour assurer la sécurité routière ;

Considérant qu'il est de notre devoir de faire de Paris une ville plus sûre, plus respectueuse de ses citoyens, et plus responsable face aux dangers que représentent les tensions croissantes de l'espace public ;

Sur proposition des élus du 12^e du groupe Indépendants et progressistes, la Mairie du 12^e **émet le vœu que la** Mairie de Paris :

- Lance une campagne de communication massive pour sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques de la prévention routière en rappelant les règles de sécurité, les obligations mutuelles et les comportements responsables à adopter pour éviter les accidents.
- Assure une application rigoureuse des règles de circulation et de stationnement grâce à une police municipale renforcée, garantissant une approche équilibrée alliant prévention et sanctions.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 20	
Nombre de votants : 22 dont 06 pouvoirs	
Pour : 02	Contre : 20
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est défavorable. La délibération est rejeté.	

(DELIB 12-2024-247 VŒU)

Départ de Mme Anoushka Comushian après le vote de la délibération 122024-025



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

V122024-027 : **Vœu présenté par Matthieu Seingier pour les élus du groupe Indépendants et Progressistes, relatif à l'instauration d'un scrutin paritaire homme-femme aux élections des Conseils d'école.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons désormais au vœu suivant, et au dernier, je l'espère, présenté par Matthieu Seingier pour les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à l'instauration d'un scrutin paritaire homme-femme aux élections des conseils d'école. Monsieur Seingier, c'est à vous. »

M. Matthieu Seingier, **Conseiller d'arrondissement** :

« Merci, je vais être très court. Ce vœu n'est pas du tout polémique. J'ai bien conscience qu'il ne relève pas de nos compétences, mais il y a quand même un lien entre la Ville et l'école. Les écoles, les bâtiments, etc., sont pour le coup des compétences de la Ville. Vous avez déjà voté des vœux qui n'ont rien à voir avec nos compétences, donc je pense que nous pouvons le voter.

Il part d'un constat simple : c'est qu'il y a une sous-représentation des pères dans les conseils des écoles, que le scrutin paritaire progresse dans différents domaines, y compris dans le domaine des entreprises et des conseils d'administration. À chaque fois, on nous explique que si l'on fait du paritaire, on aura parfois du mal à trouver. Pour la politique, on aura du mal à trouver des femmes candidates, etc. Dans ce cadre-là, on va nous expliquer qu'on aura du mal à trouver des hommes candidats. Je suis sûr que non, parce que c'est parce qu'on impose ce genre de règle, qu'on peut avoir une bonne représentation entre les différents hommes et femmes au sein des écoles. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Seingier. Madame Rocca, pour une explication de vote. »

Mme Isabelle Rocca, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, **Conseillère d'arrondissement, rapporteure** :

« Je vais essayer de ne pas faire polémique, mais je suis ravie, Monsieur Seingier, que vous ayez réinvesti le champ des conseils d'école. Vous avez dû recevoir sans doute, j'imagine, une convocation pour le conseil d'école de la Maternelle Bouton, où ils seront ravis de vous accueillir et, si j'ose dire, de vous accueillir enfin.

Sur le fond de ce vœu, si l'égalité femme-homme est un principe constitutionnel qui nous oblige, le chemin vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes est un combat qui nous oblige tout autant.

À la base de ce combat multiforme, que je suis sûre nous partageons, il y a toutefois la connaissance fine et actualisée des formes d'inégalités réelles entre hommes et femmes.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Sur l'objet de votre vœu, des réalités essentielles doivent ici être rappelées, malgré l'heure tardive, qui font quand même figure d'angle mort dans votre proposition.

Sur la réalité sociologique des familles d'abord. À Paris, par exemple, un tiers des familles Parisiennes sont monoparentales. Je rappelle que c'est un quart à l'échelle du pays. Et que dans ces familles, à leur tête, il y a 83 % de femmes. Par ailleurs, dans notre pays comme dans notre capitale, il y a de plus en plus de familles homoparentales qui peinent aussi souvent à reconnaître leurs droits, notamment dans le cadre scolaire. C'est d'ailleurs pourquoi à la Ville de Paris, nous systématisons tous les formulaires en indiquant « parent un » et « parent deux. »

Ensuite, sur les principes de fonctionnement et sur la réalité sociologique des communautés éducatives au sein des établissements scolaires français que vous évoquiez oralement sur quelques aspects, je rappelle que le conseil d'école n'est pas une représentation politique. Il est composé d'un côté de représentants de parents d'élèves, mais aussi de toute l'équipe éducative, de représentants de la collectivité locale, de DDEN, etc. L'égalité femme-homme ne peut donc pas toujours exister au sein de ce conseil, indépendamment des parents d'élèves.

Force est de constater que les inégalités de genre, notamment au sein du personnel enseignant dans le premier degré surtout, participent aussi à ce déséquilibre. Je rappelle que les professeurs des écoles sont aujourd'hui à 80 % des femmes.

Rappelons enfin que le combat pour une école publique ouverte aux familles, pour l'accompagnement des familles, quelle que soit leur composition à ces familles, en vue d'une implication réelle, continue et éclairée au sein des instances et sur tous les temps qui contribuent à la réussite éducative de leurs enfants, est un combat mené au quotidien et d'arrache-pied par la Ville de Paris, et évidemment par notre Mairie d'arrondissement. Je rappelle que nos nombreuses actions en matière de soutien à la parentalité et spécifiquement à la parentalité en milieu scolaire se complètent d'ailleurs et répondent, je le pense toujours, aux actions et aux demandes des fédérations de parents d'élèves que vous évoquez.

Des fédérations de parents d'élèves ou d'ailleurs, des associations indépendantes qui, partout sur le territoire français, peinent à ce jour à mobiliser pour constituer des listes aux élections scolaires. C'est un point que vous n'avez pas évoqué oralement : elles mettent surtout en avant aujourd'hui un enjeu à l'échelle nationale. C'est la nécessité d'une reconnaissance pleine et entière du rôle de parent élu via la reconnaissance d'un statut propre à l'image des mandats syndicaux.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que ce vœu n'a pas lieu d'être et nous ne pourrions pas le voter. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Rocca. Je mets donc ce vœu aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Le vœu est donc rejeté. »

Vu les articles L. 111-4 et suivants du Code de l'éducation ;



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Considérant que :

Le principe d'égalité entre les hommes et les femmes ;

L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée grande cause nationale par le président de la République le 25 novembre 2017.

Les parents d'élèves participent, par leurs représentants, aux Conseils d'école et aux Conseils d'administration des établissements scolaires et aux Conseils de classe.

Le Conseil d'école et le Conseil d'administration sont des instances dans lesquelles les représentants des parents d'élèves prennent une part active dans la vie et le fonctionnement de l'école ou de l'établissement scolaire, en lien avec les autres membres de la communauté éducative.

La représentation des pères et des mères est déséquilibrée parmi les parents élus.
Sur proposition de Matthieu SEINGIER pour les élus du groupe Indépendants et Progressistes du 12^e arrondissement.

Le Conseil du 12^e **arrondissement de Paris émet le vœu que la** Mairie de Paris :

- Sollicite le gouvernement ou des représentants de la souveraineté nationale pour proposer une réforme des élections aux Conseils **d'école afin d'y instaurer** une parité homme-femme dans le scrutin de liste ;
- Encourage les établissements scolaires de la Ville de Paris ainsi que les **fédérations de parents d'élèves pour que la communication aux parents d'élèves** précédents les prochaines élections aux Conseils **d'école promeuvent la** présentation de listes paritaires.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 18	
Nombre de votants : 25 dont 07 pouvoirs	
Pour : 06	Contre : 19
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est défavorable. La délibération est rejetée.	

(DELIB 12-2024-248 VCEU)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 5 novembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Il est 1 h 07. Il a été très drôle de s'inscrire sur toutes les délibérations et de poser des questions ou des interprétations plus ou moins par rapport aux délibérations. J'ai 5 personnes qui sont derrière, qui n'avaient pas prévu en fait de rester jusqu'à ce temps-là, qui vont avoir peut-être des difficultés même pour rentrer chez elles. C'est bien quand on a ce genre d'attitude, mais il faut aussi en mesurer les conséquences et les impacts. »

Une intervenante

« Madame la Maire, nous sommes dans notre mandat, nous respectons le règlement intérieur. Nous nous sommes inscrits à toutes les délibérations pour lesquelles nous avons des questions à poser. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est une stratégie. »

Une intervenante

« Ce n'est pas une stratégie, Madame. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je me permets, je suis la Maire de l'arrondissement de la Mairie du 12^e. Bien évidemment, j'ai renvoyé tout mon cabinet. Malheureusement, l'administration ne peut pas. Je vous souhaite une belle nuit.

Le prochain conseil d'arrondissement se tiendra le 3 décembre. »

La séance est levée à 1 h 17.

Signature	Signature
Mme Pierre-Marie Emmanuelle Maire du 12 ^e arrondissement de Paris.	Mme Anouchka Comushian Conseillère d'arrondissement, Secrétaire de séance.